

2010 – 2011

Nunavut Implementation Panel:

ANNUAL REPORT

ᐅᐅᑭᐱᑦ ᐱᑭᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ
ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU NUNAVUT :

RAPPORT ANNUEL



- Information contained in this publication or product may be reproduced, in part or in whole, and by any means, for personal or public non-commercial purposes, without charge or further permission, unless otherwise specified.
- You are asked to:
 - Exercise due diligence in ensuring the accuracy of the materials reproduced;
 - Indicate both the complete title of the materials reproduced, as well as the author organization; and
 - Indicate that the reproduction is a copy of an official work that is published by the Government of Canada and that the reproduction has not been produced in affiliation with, or with the endorsement of the Government of Canada.
- Commercial reproduction and distribution is prohibited except with written permission from the Government of Canada's copyright administrator, Public Works and Government Services of Canada (PWGSC). For more information, please contact PWGSC at: 613-996-6886 or at: droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

www.aandc-aadnc.gc.ca
 1-800-567-9604
 TTY only 1-866-553-0554

Trilingual version (Paper)
 QS-6305-000-BB-A1
 Catalogue: R1-9/2011
 ISSN: 2290-5863

English version (Online)
 QS-6305-000-EE-A1
 ISSN: 2291-4633

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, 2013

This Publication is also available in French under the title: 2010-2011 Comité de mise en oeuvre du Nunavut: Rapport annuel

- Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.
- On demande seulement :
 - De faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;
 - D'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur ;
 - D'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.
- La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au : 613-996-6886 ou à : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

www.aadnc-aandc.gc.ca
 1 800 567-9604
 ATS seulement 1 866 553-0554

Trilingual version (Paper)
 QS-6305-000-BB-A1
 Catalogue: R1-9/2011
 ISSN: 2290-5863

French version (Online)
 QS-6305-000-FF-A1
 ISSN: 1701-7661

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, 2013

Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre : 2010-2011 Nunavut Implementation Panel : Annual Report



2010 – 2011 NUNAVUT IMPLEMENTATION PANEL: Annual Report

1

2010 – 2011 ᓄᓇᓂᓐᓴᓂ ᐱᓕᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ ᐱᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ ᐱᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ ᐱᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ

59

2010 – 2011 COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU NUNAVUT : Rapport annuel

117



Kananginak Pootoogook (1 January 1935 – 23 November 2010), was an Inuk sculptor and printmaker who lived in Cape Dorset, Nunavut. He died as a result of complications related to surgery for lung cancer.

Pootoogook was born at a traditional Inuit camp called Ikerrasak or Ikirasak, near Cape Dorset, Nunavut (then in the Northwest Territories) to Josephie Pootoogook, leader of the camp, and Sarah Ninegeokuluk. The family lived a traditional lifestyle hunting and trapping while living in an iglu in the winter and a sod house in the summer and did not move into their first southern style house until 1942. In 1957 Pootoogook married Shooyoo, moved to Cape Dorset and began work for James Houston.

Originally, Pootoogook did some carving, made prints and lithographs for other artists. At the same time he was a leader in setting up the West Baffin Eskimo Co-operative, the first Inuit owned co-op, now part of the Arctic Co-operatives Limited and served from 1959 until 1964 as the president. Although Kananginak had worked with his father, Josephie, in 1959, it was not until the 1970s that Kananginak began work as a full time artist producing drawings, carvings and prints. According to Terry Ryan, former Co-op manager, Pootoogook was both influenced by and an admirer of the works of his uncle, photographer and historian Peter Pitseolak.

The World Wildlife Commission released a limited edition set in 1977 that included four of Pootoogook's images and in 1980 he was elected to the Royal Canadian Academy of Arts. In 1997 Pootoogook built a 6 ft (1.8 m) inukshuk in Cape Dorset for former Governor General of Canada, Roméo LeBlanc. The inukshuk was dismantled and shipped to Ottawa and with the assistance of his son, Johnny, it was rebuilt at Rideau Hall and unveiled on 21 June, National Aboriginal Day.

While working on his final, and unfinished, drawing of a Peterhead owned by his father, he was struck by coughing spells, which he declared was cancer. Along with his wife, Shooyoo, he flew to Ottawa, staying at the Larga Baffin home, and was diagnosed with lung cancer. In October 2010, he underwent surgery and did not recover. He died 23 November 2010 in Ottawa. He is survived by his wife, seven children and several grandchildren and great-grandchildren, and is buried in Cape Dorset.

TABLE OF CONTENTS

TABLE OF CONTENTS.....	3
ACRONYMS	6
FOREWORD	9
I NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED.....	10
1.1. Overview	10
1.2. Specific Implementation Related Activities	11
Building Understanding of the NLCA	11
Land Claims Agreements Coalition	11
Circumpolar Inuit Dimensions.....	11
Sovereignty and Security.....	11
Off-Shore Oil Drilling.....	12
Nunavut Marine Council	12
DEW-Line	12
Litigation.....	12
Negotiation/Consultation on Legislation	13
Policy and Planning Division.....	13
ArcticNet	13
Climate Change	13
Devolution	13
Fisheries.....	13
Inuit Firm Registry	14
Marine Transportation.....	14
<i>Nunavummi Nangminiqagtunik Ikajuuti Policy</i>	14
National Economic Development Committee for Inuit Nunangat	14
North Warning System	14
Northern Contaminants.....	15
Nunavut Economic Forum	15
Utility Rates Review Council.....	15
NTI Communications.....	15
Human Resources.....	15
Implementation of the National Wildlife Area/Migratory Bird Sanctuaries	
Inuit Impact and Benefit Agreement	16
Inuit Lands and Resources	16
Nunavut Social Development Council Annual Report	17
Suicide Prevention.....	17
Education.....	17
Piqqusilirivvik.....	17

Language.....	17
Health	17
Social and Cultural Research.....	17
Justice	17
Nunavut Poverty Reduction Strategy	17
Arnait Nipingiit Women’s Summit.....	18
Support of Hunters and Trappers Organizations and Regional Wildlife Organizations.....	18
Environment	18
Inuit Representation on National and International Wildlife Issues.....	18
Bowhead.....	19
Muskoxen Survey	19
Seals	19
Walrus	19
Inuit Heritage Trust	19
Nunavut Implementation Training Committee.....	20
Appendix I: A Circumpolar Inuit Declaration on Resource Development Principles in Inuit Nunaat	22
Appendix II: A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic	25
2 GOVERNMENT OF NUNAVUT	26
2.1. Department of Executive and Intergovernmental Affairs	26
2.2. Department of Environment	26
Wildlife Research and Management.....	26
Use of Inuit Qaujimagatuqangit in Wildlife Research and Species Management.....	27
Polar Bears.....	27
Wolverines	28
Grizzly Bears	28
Raptors.....	28
Caribou	28
Muskoxen Research and Management	30
Parks and Conservation	31
Land Use and Environmental Assessment	31
Parks and Special Places	32
2.3. Department of Justice Land Titles Office	33
2.4. Department of Community and Government Services	35
3 GOVERNMENT OF CANADA.....	37
3.1. Aboriginal Affairs and Northern Development Canada	37
The Implementation Branch	37
Land Administration	38
Environment Division.....	38
Water Resources Division.....	39

Nunavut General Monitoring Plan	39
Minerals Division.....	40
Contaminated Sites	40
Corporate Services.....	42
3.2. Environment Canada	43
Article 5: Wildlife.....	43
Article 9: Conservation Areas	43
Article 11: Land Use Planning.....	43
Article 23: Inuit Employment within Government	43
Article 24: Government Contracts.....	43
3.3. Department of Canadian Heritage	43
Article 32: Nunavut Social Development Council	43
Canada Council for the Arts (Portfolio Agency).....	44
Funding to Third Party Organizations	44
3.4. Fisheries and Oceans Canada	45
3.5. Human Resources and Social Development Canada.....	46
Introduction.....	46
Recruitment	46
Purchasing Goods and Services.....	47
3.6. Public Works and Government Services Canada.....	47
General	47
PWGSC Participation in the Nunavut Trade Show and Conference	47
Northern Contaminated Sites	47
Support Services for DND in Ellesmere Island	48
4 IMPLEMENTING BODIES	49
4.1. Nunavut Wildlife Management Board.....	49
Introduction.....	49
Implementation Activities	49
Implementation Challenges	50
4.2. Nunavut Water Board.....	50
4.3. Nunavut Impact Review Board.....	51
Highlights	51
Screenings.....	52
Reviews.....	52
Monitoring	52
The Future	52
Challenges and Planned Initiatives.....	52
4.4. The Nunavut Planning Commission	52
Highlights	53
APPENDIX 1: MEMBERSHIP OF IMPLEMENTING BODIES.....	54
APPENDIX 2: SCHEDULE OF PAYMENTS	57

ACRONYMS

AANDC	Aboriginal Affairs and Northern Development Canada
ACMC	Area Co-management Committees
CGS	Community and Government Services
CLS	Canada Land Surveyor
COSEWIC	Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada
CWS	Canadian Wildlife Service
DEW	Distant Early Warning
DFO	Department of Fisheries and Oceans Canada
DIO	Designated Inuit Organization
DND	Department of National Defence
DOE	Department of the Environment (Nunavut)
EC	Environment Canada
ED&T	Department of Economic Development and Transportation (Nunavut)
EIA	Executive and Intergovernmental Affairs
EIS	Environmental Impact Statement
GN	Government of Nunavut
HTO	Hunters and Trappers Organization
IEP	Inuit Employment Plan
IHT	Inuit Heritage Trust
IIBA	Inuit Impact and Benefit Agreement
IOL	Inuit Owned Land
IPG	Institution of Public Government
IQ	Inuit Qaujimagatuqangit (Traditional Knowledge)
KivIA	Kivalliq Inuit Association
LTO	Land Titles Office
MOU	Memorandum of Understanding
NEDCIN	National Economic Development Committee in Inuit Nunangat
NFTC	Nunavut Fisheries Training Consortium
NGMP	Nunavut General Monitoring Plan
NIRB	Nunavut Impact Review Board
NITC	Nunavut Implementation Training Committee
NLCA	<i>Nunavut Land Claims Agreement</i>

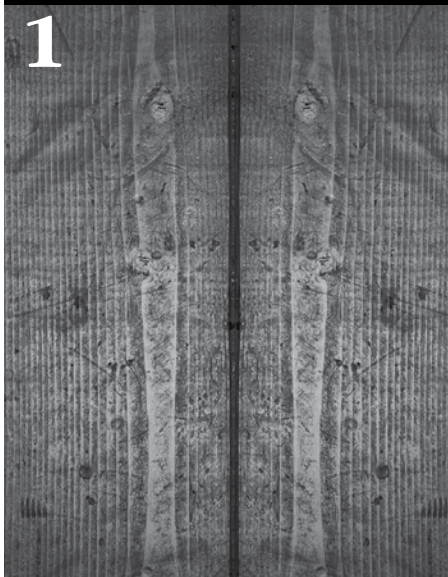
NLUP	Nunavut Land Use Plan
NNI	Nunavummi Nangminiaqtunik Ikajuuti
NPC	Nunavut Planning Commission
NRO	Nunavut Regional Office (INAC)
NSA	Nunavut Settlement Area
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
NUPPAA	<i>Nunavut Planning and Project Assessment Act</i>
NWB	Nunavut Water Board
NWMB	Nunavut Wildlife Management Board
PDF	Portable Document File
PWGSC	Public Works and Government Services Canada
QEC	Qulliq Energy Corporation
QIA	Qikiqtani Inuit Association
RIA	Regional Inuit Association
RWO	Regional Wildlife Organization
SARA	<i>Species at Risk Act</i>

FOREWORD

The Nunavut Implementation Panel presents its Annual Report on the Implementation of the *Nunavut Land Claims Agreement* (NLCA) pursuant to Sub-Section 37.3.3(h) of the Agreement. This Annual Report covers the period April 1, 2010 to March 31, 2011.

To prepare the report, information was obtained from Nunavut Tunngavik Incorporated, the federal and territorial governments, and the various implementing bodies established under the Agreement, including the Nunavut Wildlife Management Board, Nunavut Water Board, Nunavut Impact Review Board, and the Nunavut Planning Commission. Accordingly, the statements and viewpoints offered by contributors to this report are not necessarily shared by all members of the Panel or by the Parties appointing them.

This report highlights the complexity, the achievements, and the challenges associated with implementing the NLCA.



NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED

Discussions covered a range of issues, including federal fiscal financing arrangements and the requirement for more advocacy work.

I.1. OVERVIEW

In its contributions to successive Nunavut Implementation Panel Annual Reports for periods beginning in 2006, Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) has emphasized the central and critical importance of its far-reaching implementation lawsuit brought against the Crown at the end of 2006. The NTI contribution to the 2008-2010 Nunavut Implementation Panel Annual Report summarized the matter this way:

... the number, breadth, and severity of implementation breaches of the NLCA by the Crown resulted in NTI bringing, at the end of 2006, a multi-faceted lawsuit against the Attorney General of Canada as the Crown's representative. NTI had no practical alternative to commencing the lawsuit as the federal government:

- 1. Had withdrawn from negotiations to update the implementation contract in 2004 and refused to return to negotiations;*
- 2. Rejected 17 offers by NTI to refer specific issues to arbitration; and,*
- 3. Would not accept the key recommendations of Conciliator Tom Berger's final conciliation report.*

In the two-year period covered by the 2008-2010 NIP Report, the federal government remained inflexible in relation to these three possibilities. Accordingly, the critical NLCA implementation activities in the 2008-2010 period revolved around the early stages of the prosecution of the NTI lawsuit.

April 1, 2010, to March 31, 2011 — the period covered by this Annual Report — did not witness any greater receptiveness by the federal government to these three possibilities, or any other concerted effort to resolve the underlying issues that brought about the lawsuit. Accordingly, the lawsuit remains the “elephant in the NLCA implementation room” — that is, it remains the main determinant of whether, when, and how key parts of the NLCA will be implemented, and what broader policy and legal consequences will ensue.

Readers of this Annual Report are invited to acquaint themselves with the set of Questions and Answers about the lawsuit set out in the NTI contribution to the 2008-2010 Annual Report.

NTI was happy with the procedural and logistical progress made in the lawsuit in the 2010-2011 time frame.

Without diminishing the central importance of the lawsuit, the balance of this NTI contribution to this Annual Report provides information about activities carried out by NTI in relation to implementation of the NLCA, and some wider Inuit issues and priorities. It should be pointed out that many of these activities were accompanied by parallel and complementary activities on the part of the three regional Inuit associations within Nunavut.

1.2. SPECIFIC IMPLEMENTATION RELATED ACTIVITIES

Building Understanding of the NLCA

In the course of the year, a number of presentations were made on the negotiation and implementation of the NLCA. These included a speech by NTI Acting President James Eetoolook on the topic of improving intergovernmental relationships. The speech was given at the Yukon Assembly of First Nations' Conference in Whitehorse in September 2010. Acting President Eetoolook also made a presentation during that conference about relations with industry. As well, NTI staff delivered a joint workshop presentation on Aboriginal public government.

Acting President Eetoolook and other Coalition representatives took part in an Environment Canada (EC) treaty awareness session in Ottawa, February 2011.

NTI staff delivered a presentation about meeting the objectives of modern treaties at the 17th Inuit Studies Conference that took place in Val d'Or, Québec in November 2010.

Land Claims Agreements Coalition

The Land Claims Agreements Coalition leadership met in Ottawa in February 2011. Discussions covered a range of issues, including federal fiscal financing arrangements and the requirement for more advocacy work. Assembly of First Nations Grand Chief Sean Atleo attended the meeting and indicated his interest in working with the coalition. NTI's president was re-appointed to the position of co-chair. Coalition leaders and staff took part in a series of advocacy

meetings with a number of Members of Parliament and Senators to build broader political support for full implementation of land claims agreements. The possibility of a review of the implementation of land claims agreements by the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development was discussed. A letter to Bruce Stanton, Chair of that Committee, was sent by the Coalition advocating for the review.

Circumpolar Inuit Dimensions

NTI's president and vice-president and the Qikiqtani Inuit Association's (QIA's) president attended the Inuit Leaders' Summit on Resource Development, hosted by Inuit Circumpolar Council in Ottawa in February 2011. On the first day of the summit, presentations were delivered in the following areas: government perspectives; offshore drilling and exploration; mining; and environmental and social impact assessments. On the second day, Inuit leaders discussed the issues and agreed to finalize *A Circumpolar Inuit Declaration on Resource Development Principles in Inuit Nunaat*, the intent being to release this document in conjunction with the 2011 Arctic Council Ministerial meeting in Nuuk, Greenland.

The Declaration is attached to this chapter as Appendix I.

Sovereignty and Security

The House of Commons National Defence Committee tabled its report on Canada's Arctic Sovereignty in June 2010. The committee's recommendations included:

- That a Cabinet committee be established on Arctic affairs.
- That the Cabinet committee engage Indigenous Peoples in developing future Arctic policies.
- That Indigenous Peoples be included in scientific research programs relating to the Northern environment.

- That the federal government do more to recognize the historic contributions of Indigenous peoples to Canadian Arctic sovereignty.
- That the federal government ensure the development of viable Indigenous communities in the Arctic.

Inuit from around the circumpolar world had, in 2009, adopted *A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic*. That Declaration is attached to this chapter as Appendix II.

Off-Shore Oil Drilling

The April, 2010 oil drilling rig explosion and discharge in the Gulf of Mexico raised concerns about the risks of future drilling in Nunavut's offshore and in such adjacent areas as the Greenlandic side of Davis Strait. Raymond Ningeocheak, NTI's former Vice-President of Finance, gave a presentation to the House of Commons Standing Committee on Natural Resources advising that NTI's position is that offshore oil and gas drilling should not proceed without assured environmental protection. The National Energy Board also announced a public review of offshore Arctic drilling requirements. NTI forwarded comments to the Board's secretary regarding the scope of this review, indicating the need for the review to examine infrastructure and training requirements, response time in relation to possible oil spills and discharges, and protection of the Arctic marine habitat and species.

Nunavut Marine Council

NTI hosted a Nunavut Marine Council workshop in Iqaluit, in May 2010. The workshop was attended by representatives from Nunavut Planning Commission (NPC), Nunavut Impact Review Board (NIRB), Nunavut Water Board (NWB), the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB), Aboriginal Affairs and Northern Development Canada (AANDC), the Government of Nunavut (GN) and experts in the fields of shipping, Inuit marine rights, and fisheries conservation. The two-day meeting resulted in an agreement to move forward with a business plan to identify the resource requirements of the Council. NTI continued the provision of in-kind staff support.

DEW-Line

A meeting of the Distant Early Warning (DEW) Line Steering Committee attended by the Department of National Defence (DND) and NTI was held in Edmonton in February 2011. Kitikmeot Inuit Association (KitIA) and QIA also were involved. The Steering Committee was advised that NTI's restructuring would not change its representation on the Committee. NTI provided the Committee with a copy of the *Report on the Clean-Up of the DND DEW-Line Sites in Nunavut* which first was made available to NTI's Annual General Meeting in December 2010.

The DEW-Line Clean Up Contracting Working Group met on February 28, 2011, to determine the recommended value for minimum Inuit employment contracting and minimum Inuit content for contracting for FOX-4 and Fox-5 maintenance repairs. The working group recommended the following levels: 66 per cent minimum Inuit employment content and 67.5 per cent minimum Inuit contracting content.

Litigation

- **Implementation Lawsuit:** In November 2010, NTI completed the oral examination of the Crown's witness with the exception of clean-up items and questions arising out of the production of remaining documents. NTI continued other preparatory work in anticipation of trial.
- **Manitoba/Saskatchewan Dene Overlaps:** The federal negotiation team finally received its mandate in June 2010, and met with the Aboriginal parties in November 2010, indicating plans to re-open formal negotiation sessions with Aboriginal groups in 2011. NTI and Kivalliq Inuit Association (KivIA) representatives began negotiations with the province of Manitoba to settle Inuit claims in Northern Manitoba.
- **Firearms Lawsuit:** NTI sent a letter to the Prime Minister inviting further negotiation. NTI did not receive a response.
- **Residential Schools:** Work continued on implementing the *Residential School Settlement Agreement*, including assisting generally with

the public on Common Experience Payment and Independent Assessment Payment related issues.

- **Narwhal:** In January 2011, NTI filed an application for judicial review challenging the Department of Fisheries and Oceans Canada (DFO) decision to issue a negative Non-Detriment Finding with respect to the export of narwhal tusks from 17 Nunavut communities. The DFO decision essentially attempted to ban the export of narwhal tusks and related products from those communities.
- **Court Interventions:** NTI filed an intervenor factum and appeared before the Supreme Court of Canada in May 2010, in the case of *Rio Tinto v. Carrier Sekani Tribal Council*. NTI also filed an intervenor factum and appeared before the Supreme Court of Canada in *Little Salmon/Carmacks First Nation v. Yukon* in 2009. The Supreme Court released its decision in 2010, holding that the Crown may have a duty to consult and accommodate beyond what is expressly stated in a land claims agreement.

Negotiation/Consultation on Legislation *Nunavut Planning and Project Assessment Act*

NTI worked with federal government and GN representatives, and NPC and NIRB, in the development of this legislation. The resulting Bill C-25 did not proceed after Parliament was dissolved as a result of the March 2011 non-confidence vote. NTI and Regional Inuit Associations (RIAs) have coordinated efforts on this file.

Child and Family Services Act

NTI worked with the GN on education and language regulations, including the *Child and Family Services Act* review, and the proposed *Family Support Enforcement Orders Act*.

Wildlife Act Regulations

NTI participated in NWMB hearings in relation to the draft regulations, and worked with the GN and NWMB to seek to reconcile different views.

Policy and Planning Division

In September 2010, NTI underwent a reorganization which created the Policy and Planning division within the Department of Executive Services. The division has the responsibility for leading NTI's overarching policy requirements, as well as responsibility for specific policy areas including economic development, commercial fisheries, and environmental policy development.

ArcticNet

Through ArcticNet, NTI participated in two integrated research impact studies, the goal of which is to utilize all available science or data and to develop an assessment of the Canadian Arctic with respect to climate change. The resulting document will be useful for scientists and policy makers.

Climate Change

Following the Copenhagen climate change conference, NTI began work on developing a Nunavut climate change strategy.

Devolution

There was little progress on devolution in 2010-2011, due to the absence of a federal negotiator or a federal Cabinet negotiating mandate.

NTI President Cathy Towtongie met with Nunavut Premier Eva Aariak in January 2011, to discuss devolution and subsequently sent a joint letter to AANDC Minister John Duncan. The letter stated that, despite the signing of the Lands and Resources Devolution Negotiation Protocol in 2008, the federal government had not appointed a chief negotiator as required by the Protocol. The letter requested a meeting with Minister Duncan to discuss the issue further. Premier Aariak subsequently met with Minister Duncan.

Fisheries

Nunavut Fisheries Training Consortium was expected to finish its current funding arrangements in 2012. There were hopes for a new round of federal funding from Human Resources and Skills Development

Canada to focus on Inuit recruitment and retention in the commercial fishing industry.

NTI took part in consultations to amend the NWMB's Nunavut Allocation Policy on commercial marine fisheries. The Nunavut Fisheries Allocation Committee met to review four applications for northern shrimp and forwarded the recommendations to the NWMB. NTI has two representatives on the Committee.

Inuit Firm Registry

There are now 243 firms on the registry. In 2010, NTI registered 36 more Inuit firms.

Marine Transportation

NTI advocated for an increase to investment in marine infrastructure and hydrographic mapping for Nunavut. Three ships ran aground in separate areas of Nunavut's waters in the reporting period, illustrating the pronounced need for extensive hydrographic mapping.

Nunavummi Nangminiqagtunik Ikajuuti Policy

NTI and the GN completed the five-year comprehensive review of the *Nunavummi Nangminiqagtunik Ikajuuti (NNI) Policy*. From NTI's perspective, the review highlighted the data issues facing GN contracting. However, NTI was unable to analyze the bid adjustment components with the available data. This critical component is the backbone of the NNI Policy and has arguably the most impact on Inuit firms. For any future comprehensive review to be successful, the data deficiency problem requires a solution. It was impossible to substantiate any possible positive or negative impacts to Inuit or Nunavut firms if changes were made to the current bid adjustment breakdown of 21 per cent — or more specifically, 7 per cent for Inuit firms, 7 per cent for Nunavut businesses, and the additional 7 per cent for local businesses.

The report had four key recommendations:

1. That the review committee identifies and review specific areas of data deficiencies and produce recommendations to address the difficulties

that currently exist in collecting and utilizing GN contracting information.

2. That the review committee conducts an audit on the implementation of the NNI Policy with regard to GN contracting.
3. That the terms of reference for the review committee reflect changes to the reporting requirements and committee composition. The reporting requirements would be changed from annual to biannual production. The annual reports were non-existent due to GN staff turnover and the backlog of requirements. The composition of the review committee would change from a potentially 12 person committee with six each from NTI and GN, to a six-person committee with three representatives each.
4. That research be conducted into existing national standards or best practices for the NNI appeals process, specifically focusing on the timelines used for identifying and conducting appeals.

The report contained recommendations and revisions to NNI definitions. Most of the changes were made for greater clarity, including changes to definitions of Local Business, Nunavut Business, Local Supplier, Nunavut Resident, Resident Manager, and Qualification Committee.

National Economic Development Committee for Inuit Nunangat

With NTI's participation, the National Economic Development Committee in Inuit Nunangat developed research papers that led to an Inuit implementation plan for AANDC's Aboriginal Economic Development Programs. The implementation plan sought approximately \$79 million over five years, divided between the four Inuit regions in Canada. This represented an increase of approximately \$13 million over current allocations.

North Warning System

NTI participated in industry and government meetings with DND and Public Works and Government Services Canada (PWGSC) to advocate for the continuation of the procurement provisions and to ensure that direct

benefits from the North Warning System contract continue to flow to Nunavut's Inuit.

Questions surrounded renewal of the North Warning System contracts. The System is a vital contract that provides an opportunity for collaboration between Inuit and the federal government. The contract is large (approximately \$600 million or \$20 million annually) and is currently held by Nasittuq, through Pan-Arctic Inuit Logistics, a partnership between the four Inuit treaty groups.

The federal government conducted regional meetings with Inuit groups and provided an opportunity to make presentations. NTI highlighted Nunavut Inuit concerns and offered to continue to participate in developing a procurement design that is consistent with past practices and ensures that the continuation of benefits flow directly to Nunavut Inuit.

Northern Contaminants

NTI attended a meeting of the Northern Contaminants Program Management Committee in April 2010. Final approval of \$4.4 million in funding was confirmed for all contaminant research projects in the three territories and Nunatsiavut for 2010-2011.

Nunavut Economic Forum

NTI participated in the Nunavut Economic Forum's Board of Directors and provided in-kind and financial support for 2010-2011. The Forum published the 2010 *Nunavut Economic Outlook*. The document highlighted the economic status for Nunavut and provided useful data for analysis.

Utility Rates Review Council

In January 2011, NTI made a submission to the Utility Rates Review Council concerning the Qulliq Energy Corporation's (QEC's) General Rate Application that proposed an increase to the territorial power rates. NTI's submission noted the rate application covered losses already incurred. NTI recommended that procedures be established before QEC brings forward another General Rate Application prior to operating at a loss. NTI also raised questions regarding the funding of QEC's apprenticeship program, which

covers 17 apprentices. NTI argued that apprenticeship training should be directly funded by government, not through a rate increase paid by the users. In March 2011, URRC recommended a rate increase of 18.8 per cent, with removal of a fuel rider, resulting in a net increase of 12.8 per cent. This was approved by the GN.

NTI Communications

- NTI implemented IT hardware upgrades in its offices. Upgrades were completed in the Ottawa and Iqaluit offices and upgrades in the Rankin Inlet office were in progress.
- NTI designed, purchased, and implemented a new records and information management system for users in the Iqaluit office.
- NTI began planning for NLCA 20-year anniversary work, including a NLCA monument, writing contest, and promotional items.
- NTI completed a third phase of the NLCA oral history project: making it available on the website and preparing for the 2013 launch.
- NTI began digitally archiving Tungavik Federation of Nunavut recordings.

Human Resources

After an Inuit restructuring process in the fall of 2010, there were 75 full-time established positions in NTI. There continued to be an average 80 per cent Inuit employment rate in the year of 2010.

The human resources assistant was granted a seat in the career development practitioner program being delivered by Nunavut Arctic College and the Canadian Career Development Foundation based in Ottawa. The program is aligned with core competencies in Canadian Standards and Guidelines for Career Development. It allows for the certification of a career development practitioner that is consistent with provincial voluntary certifications and the International Association for Educational and Vocational Guidance's International certification.

The professional development and training of NTI employees was coordinated through the director and human resources assistant. Responsibilities include coordination of general and specialized training, arranging for funding requests and reports, the summer student employment program, employee orientation, the employee recognition program, employee wellness, and exit interviews.

In 2010, discussions began with the Nunavut Literacy Council to involve NTI in the Embedding Literacy in Workplace Training in Northern Canada. NTI was the second organization within Nunavut to participate in the program.

Implementation of the National Wildlife Area/Migratory Bird Sanctuaries Inuit Impact and Benefit Agreement

The Inuit Impact and Benefit Agreement (IIBA) for the National Wildlife Area/Migratory Bird Sanctuaries was negotiated over several years between NTI, the RIAs, and the Canadian Wildlife Service (CWS). The IIBA created an Inuit tourism fund of \$4 million, and a \$1 million fund for cultural and interpretive material. NTI and the RIAs agreed there should be three major projects and money set aside for secondary projects.

After an initial study, NTI and the RIAs selected Gjoa Haven, Cape Dorset, and Arviat as the most feasible communities to provide tourism because of their diverse community backgrounds.

In the previous three years, Arviat undertook different types of training to start fully engaging and taking advantage of tourism. Arviat is a ready market because of the polar bears, caribou, geese, and the rich cultural heritage in the community. It is also in close proximity to Churchill, which already has an established tourism market.

The National Wildlife Area/Migratory Bird Sanctuaries IIBA provided Arviat with, among other things, training for hospitality, an eco-guide course, small craft safety, cooking for visitors, and bookkeeping for small businesses.

Inuit Lands and Resources

NTI was involved in the following activities in relation to Inuit lands and resources:

- Promoted NTI mineral properties at the Canadian Aboriginal Mining Association Annual Conference, the Yellowknife Geoscience Forum, the Vancouver Exploration Roundup, the Prospectors and Developers Association of Canada in Toronto, and at the Nunavut Mining Symposium.
- Made presentations regarding the NTI uranium policy at GN's uranium forums in Iqaluit, Baker Lake, and Cambridge Bay.
- Entered into two new mineral exploration agreements, an expansion of an existing mineral exploration agreement, and two Memorandums of Understanding (MOUs) for new mineral exploration agreements.
- Made significant progress in amending Agnico-Eagle Mines Ltd.'s mineral exploration agreements and production lease for the Vault deposit at the Meadowbank Gold Mine.
- Participated in the development of NTI's resource revenue policy.
- Updated all mineral exploration agreement mapping.
- Reviewed and analyzed NPC's draft Nunavut Land Use Plan (NLUP).
- Updated and expanded the online mapping service to include leases and geo-friendly mineral applications.
- Rebuilt the Inuit-owned land subsurface agreement management system to accommodate quarter cell production leases.
- Created production quality Subsurface Agreement Portable Document Files (PDFs) and production quality Subsurface Application GeoPDFs (geo-registered PDF format).

- Consulted with KivIA and QIA regarding collaborative web services.
- Deployed ArcGIS version 10 software.
- Deployed Deepfreeze operating system integrity solution.
- Updated Blue Marble satellite imagery has been processed, and it is now part of our data repository.

Nunavut Social Development Council Annual Report

NTI participated in the development of the 2009-2010 *Annual Report on the State of Inuit Culture and Society*. Focusing on Inuit language, the report gave an overview of the history and current status of Inuit language needs and advocacy, and discussed ways to improve and enhance the status of Inuit language in Nunavut.

Suicide Prevention

In October 2010, NTI partnered with the GN, RCMP, and the Embrace Life Council to create the *Nunavut Suicide Prevention Strategy*. A three-year action plan was developed by the partners to aid implementation.

Education

NTI continued work on the regulatory process to guide implementation of the *Education Act*. NTI also participated in the development of the National Inuit Education Strategy.

Piqqusilirivvik

NTI co-chaired with the GN the steering committee responsible for the creation of the Piqqusilirivvik Cultural School. Major milestones included completion of construction of the main campus in Clyde River and the finalization of policies and procedures for the learning institution. The grand opening of the facility was scheduled for May 2011, in Clyde River.

Language

NTI continued to work with the GN to implement the *Official Languages Act* and the *Inuit Language Protection Act*. NTI worked with the Inuit

Uqausingiit Taigusiliuqtiit to develop the Language Award Policy, which will give an award annually during Language Week. NTI also continued to engage the Inuit Uqausingiit Taigusiliuqtiit through various sub-committees and working groups. NTI helped convene the Nunavut Language Conference held in Iqaluit in January 2011, which was dedicated to the late Jose Kusugak and which focused on the standardization of Inuktitut.

Health

NTI, in partnership with the GN and the federal government, concluded the three-year Nunavut Community Wellness Project pilot project. Igloolik, Arviat, Clyde River, Kugluktuk, Kugaaruk, and Coral Harbour participated in the initiative.

Social and Cultural Research

NTI participated in many research projects in 2010-2011, including the TAIMA TB Project, the Inuit Health Survey, the Nunavut Child Health Surveillance Project, the Nutuqqavut Surveillance System, and Gathering Community Perspectives on Infant Sleeping Practices in Nunavut. The Naasautit: Inuit Health Statistics project, which collected and made public all available Inuit health data, was launched in March 2011. NTI participated in the web-based tool that allows greater access to Inuit health statistical information. NTI partnered with the University of Prince Edward Island to undertake a bio-prospecting project in Frobisher Bay. NTI also worked toward the creation of the Inuit Knowledge Centre National Committee.

Justice

NTI participated in meetings to discuss the review of the current *Child and Family Services Act*. Facilitated by consultants, community meetings took place to develop recommendations for the review. NTI was in contact with the GN Department of Justice to track the number of *Family Abuse Intervention Act* applications made, and gathered information on integration and release plans for inmates from the territory.

Nunavut Poverty Reduction Strategy

As a co-sponsor, NTI participated in the Nunavut Poverty Reduction Strategy. Community dialogues

were undertaken in each community across Nunavut during the reporting period. The Strategy is scheduled to be completed in November 2011.

Arnait Nipingiit Women's Summit

NTI participated in the planning committee that brought together women from all over Nunavut to participate in the Arnait Nipingiit Women's Summit. This gathering was led by QIA with the participation of the Qullit Nunavut Status of Women Council and the GN, and was held in Iqaluit, in September 2010.

Support of Hunters and Trappers Organizations and Regional Wildlife Organizations

- Research priorities workshops were held for the Kitikmeot, Kivalliq, and Qikiqtaaluk regions. Wildlife staff provided feedback and support for community representatives in an effort to establish research priorities for the next four years.
- Representatives at the Davis Strait Polar Bear User to User Meeting in Kuujuaq in July 2010 discussed recent scientific information and management of polar bears in Davis Strait. Representatives from Nunavut, Nunavik, Nunatsiavut, Newfoundland and Labrador, and the Government of Canada attended the meeting.
- In Davis Strait, the polar bear population has increased to approximately 2,150 bears. The GN supports an increase in the harvest. NWMB will hold a public hearing in May 2011.
- A workshop to plan and design the polar bear aerial survey in western Hudson Bay was held in Churchill in July 2010. The pilot survey took place in late summer with Inuit participation.
- NTI wildlife staff attended the GN's regional workshops on the Nunavut Caribou Conservation Strategy Consultations. The GN also consulted residents and Hunters and Trappers Organizations (HTOs) in each Nunavut community.

- The Kitikmeot Hunters and Trappers Association and Kivalliq Wildlife Board made further progress with management of muskoxen in their regions. Changes to boundaries and an increase in the Total Allowable Harvest were implemented.

Environment

The restructuring of NTI created the new Department of Wildlife and Environment. The department now has two staff based out of the NTI office in Cambridge Bay.

NTI addressed the environmental review of the Kiggavik Project with KivIA and the Baffinland Iron Mines – Mary River Project, and took part in uranium public forums in Iqaluit, Baker Lake, and Cambridge Bay.

Inuit Representation on National and International Wildlife Issues

- NTI staff made a presentation on wildlife management in Nunavut at the 24th International Congress for Conservation Biology that took place in Edmonton, Alberta.
- The 13th North American Caribou workshop was held in Winnipeg, Manitoba in October 2010. Inuit delegates made presentations on Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) and wildlife management of caribou in Nunavut.
- Participants at the CircumArctic Rangifer Monitoring and Assessment Network meeting discussed ongoing research projects and results such as the Caribou Anatomy Project. The status and management of declining herds were also discussed in a special one-day workshop.
- DFO issued a negative Non-Detriment Finding report for narwhal, which restricted the export of narwhal parts from Canada. NTI wrote to the DFO Minister highlighting the concerns with the lack of consultation with Inuit and subsequently filed for Judicial Review of the Minister's decision in the Federal Court.

Bowhead

Pond Inlet and Repulse Bay each harvested bowhead whales. The hunts were well planned and carried out by the HTOs and communities. Kugaaruk also planned a hunt, but the community was not able to land a whale before ice conditions became too heavy to hunt safely.

The allocations for the 2011 bowhead whale hunts were made to HTOs in Iqaluit and Coral Harbour.

Muskoxen Survey

A Kivalliq muskoxen survey was conducted. All HTOs in the region were involved in the design of the survey.

Seals

The National Marine Fisheries Service of the United States National Oceanic and Atmospheric Administration proposed the listing of four subspecies of ringed seal and two distinct population segments of bearded seal as threatened under the US *Endangered Species Act*. The organization had not presented any evidence suggesting that ringed seal populations are in decline. Rather, the proposal was based on trying to predict what the future will look like because of climate change.

The GN's Department of Environment and the Government of Canada negotiated a trade agreement with China to open new markets for Canadian seal products.

Celebration of the Seal took place during Toonik Tyme in Iqaluit. Visitors had a chance to see the importance of seal for Inuit and Inuit had a chance to enjoy seal meat.

Walrus

NTI, DFO, and HTO representatives met in Iqaluit to finalize terms of reference for a working group on walrus. DFO reported on the science on each population. There is not enough scientific information to determine the exact population, but the population is considered healthy. The working group also discussed walrus habitat.

Inuit Heritage Trust

Training Project

Inuit Heritage Trust (IHT) held its fourth Nunavut Heritage Training Institute for heritage workers across Nunavut in Winnipeg in March 2011. The Institute is a professional development project that provides training for Inuit and non-Inuit heritage workers in Nunavut so they may ensure — through their achievement of professional standards and practices — the adequate preservation and presentation of cultural materials in their care for public access and enjoyment. The Project involves the planning and delivery of a training program that provides introductory museum/heritage skills geared toward the needs of the Nunavut heritage community. To increase capacity in Nunavut, IHT introduced a train-the-trainer session for graduates so they can take on the role of delivering training sessions. All participants receive a Basic Heritage Workers' Certificate of Completion as a non-credit program through Nunavut Arctic College. Seven people completed the training institute for 2011.

Conservator Fly-In Project

The purpose of this project is to provide fly-in conservation visits to up to three facilities that have collections. The conservator assesses the collection, identifies areas where object conservation is at risk, and then prepares an in-depth report outlining different options (based on costs) for the collection most at risk. In 2010, IHT partnered with the Canadian Conservation Institute in Ottawa and visited the Kitikmeot Heritage Society in Cambridge Bay, the Pond Inlet Archives and Nattinak Center in Pond Inlet, and the Nunatta Sunakkutaangit Museum and the Unikaarvik Visitors Center in Iqaluit.

Alain Muktar Heritage Scholarship

The Alain Muktar Heritage Scholarship, valued at \$5,000, is available for students taking at least 60 per cent of their courses in heritage and heritage-related fields. Courses include archaeology, museum studies, object conservation, anthropology, and Inuit or Aboriginal studies. The 2010 recipient was Siku Allooloo who was finishing her undergraduate degree in Anthropology and Indigenous Studies at the University of Victoria.

Archaeology Permits

One of IHT's responsibilities is to review applications for archaeology permits in Nunavut. Class 1 permits allow sites to be surveyed but not disturbed. Class 2 permits may be given to individuals with demonstrated expertise in archaeology. Applications for permits are submitted first to the GN, then to IHT for consultation with the nearest communities. More than 30 applications for archaeology were reviewed in 2010 for projects, including seven from cruise ships visiting archaeology sites with passengers. Reports detailing the results of the permitted archaeological activities were sent to the GN, the closest communities, as well as to IHT. The IHT requires Inuit to be present for all visits to archaeology sites.

Archaeological Mentorship Program

IHT provides funding for Nunavut Inuit attending high school in the Territory to obtain training by assisting archaeologists conducting research at sites in Nunavut. IHT's mentorship program can support up to six participants per year by providing up to \$4,000 per student for the summer. Archaeologists apply for the mentorship program on behalf of the student they intend to hire. This pilot project was initiated to run in the period 2010-2013.

Traditional Place Names

IHT has two major goals regarding place names in Nunavut:

1. To support the production of an IHT Nunavut Map Series in which all traditional place names known to Inuit Elders appear on topographic maps and are shared in communities so that all people may benefit from the Elders' place names knowledge.
2. To work toward making traditional place names official.

In 2010, IHT continued to work on the production of maps for areas around Rankin Inlet, Whale Cove, Arviat, and Iqaluit.

Place Names on the Internet

After many years of recording place names information from Elders in communities across Nunavut, IHT has developed a substantial database. Thousands of names are accessible to the public through the website, www.ihti.ca.

Heritage Leadership Program

Nunavut has a lack of professionally qualified heritage workers in the territory, resulting in heavy reliance on outside consultants. IHT continued to assist Inuit in gaining professional qualifications through established post-secondary heritage programs. The Heritage Leadership Program is a highly individualized effort that creates a relationship of trust between IHT and the participant. A learning plan was created that enables the student to be highly motivated to overcome barriers and to complete successfully a post-secondary program that earns a heritage qualification. Help is offered by:

1. Identifying post-secondary education programs.
2. Helping with applications and funding sources.
3. Supporting students by problem-solving non-academic challenges.
4. Providing support through email, telephone and where possible, face-to-face visits.
5. Arranging meaningful and relevant employment opportunities throughout the summer.
6. Giving students up to \$3,000 per year for costs not covered by other funding programs.
7. Continuing to advocate for a Nunavut heritage center.

Nunavut Implementation Training Committee

Nunavut Implementation Training Committee (NITC) provided \$540,000 in total training funds to NTI, RIAs, Institutions of Public Government (IPGs), and the Nunavut Inuit Wildlife Secretariat. One of the most successful programs over the previous four years provided funding from NITC for training for the Nunavut Inuit Wildlife Secretariat and all HTO boards and staff. In cooperation with NTI, NITC also funded a trainee position for a Nunavut Sivuniksavut instructor.

-
- NITC awarded 84 scholarships to post-secondary NLCA Beneficiaries in the amount of \$143,000.
 - NITC continued to seek additional funds to carry out programs as the initial grant of \$13 million would be spent by April, 2012.
 - Over the past 17 years, NITC provided over \$9 million in training funds to stakeholder organizations and \$2 million in scholarship funds to Nunavut Inuit.

APPENDIX I: A CIRCUMPOLAR INUIT DECLARATION ON RESOURCE DEVELOPMENT PRINCIPLES IN INUIT NUNAAAT



A CIRCUMPOLAR INUIT DECLARATION ON RESOURCE DEVELOPMENT PRINCIPLES IN INUIT NUNAAAT

PREAMBLE

Recognizing the Arctic's great resource wealth, the increasing global demand for the Arctic's minerals and hydrocarbons, the scope and depth of climate change and other environmental pressures and challenges facing the Arctic; **Mindful** of the core rights of Inuit as recognized in the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, as provided for in a variety of other legal and political instruments and mechanisms, including land rights settlement legislation, land claims agreements (treaties), and self-government, intergovernmental and constitutional arrangements, and as asserted in *A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic*; and **Respectful** of the ingenuity, resilience and wisdom of previous generations of Inuit, confident of the ability of every generation of Inuit to adapt to change, and determined to provide for the material and cultural well-being of Inuit into the future;

WE, THE INUIT OF INUIT NUNAAAT, DECLARE:

- Healthy communities and households require both a healthy environment and a healthy economy.
- Economic development and social and cultural development must go hand in hand.
- Greater Inuit economic, social and cultural self-sufficiency is an essential part of Inuit political self-determination.
- Renewable resources have sustained Inuit from the time preceding recorded history to the present. Future generations of Inuit will continue to rely on Arctic foods for nutritional, social, cultural and economic purposes.
- Responsible non-renewable resource development can also make an important and durable contribution to the well-being of current and future generations of Inuit. Managed under *Inuit Nunaaat* governance structures, non-renewable resource development can contribute to Inuit economic and social development through both private sector channels (employment, incomes, businesses) and public sector channels (revenues from publicly owned lands, tax revenues, infrastructure).
- The pace of resource development has profound implications for Inuit. A proper balance must be struck. Inuit desire resource development at a rate sufficient to provide durable and diversified economic growth, but constrained enough to forestall environmental degradation and an overwhelming influx of outside labour.
- Resource development results in environmental and social impacts as well as opportunities for economic benefits. In the weighing of impacts and benefits, those who face the greatest and longest-lasting impacts must have the greatest opportunities, and a primary place in the decision-making. This principle applies between *Inuit Nunaaat* and the rest of the world, and within *Inuit Nunaaat*.
- All resource development must contribute actively and significantly to improving Inuit living standards and social conditions, and non-renewable resource development, in particular, must promote economic diversification through contributions to education and other forms of social development, physical infrastructure, and non-extractive industries.
- Inuit welcome the opportunity to work in full partnership with resource developers, governments and local communities in the sustainable development of resources of *Inuit Nunaaat*, including related policy-making, to the long-lasting benefit of Inuit and with respect for baseline environmental and social responsibilities.

IN FURTHER DETAIL, WE DECLARE:

- 1. Candour, Clarity and Transparency**
1.1 The world's peoples and their social, cultural and economic systems are becoming more interconnected, the pace of change is accelerating, the challenges faced by the world are escalating in complexity, and the risks associated with human activities are

increasing significance.
1.2 To prosper under these circumstances, the peoples and states of the world must conduct their relations cooperatively with candour, clarity and transparency – an approach in keeping with Inuit culture and custom.
1.3 It is our desire to declare our key understandings, positions and intentions in relation to resource development, recognizing that doing so will benefit Inuit and the global community.
1.4 While the focus of this Declaration is on the development of non-renewable resources, it must be understood that (a) issues surrounding the appropriate use of non-renewable and renewable resources are inextricably linked, and (b) the principles set out in this Declaration are, in many ways, applicable to the use of renewable resources.

2. United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples

2.1 Resource development in *Inuit Nunaaat* must be grounded in the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*.
2.2 The *UN Declaration* recognizes the right of indigenous peoples to self-determination. Under that right, Inuit have the right to freely determine collectively our political, social, economic, and cultural development. Resource development in *Inuit Nunaaat* directly engages our right to self-determination, and many other provisions of the *UN Declaration*.
2.3 Our rights as an indigenous people, including our right to self-determination, may be exercised in a practical way through governance structures that combine both Inuit and non-Inuit commitments. No matter what level or form of self-determination the Inuit of any particular region have achieved, resource development in *Inuit Nunaaat* must proceed only with the free, prior, and informed consent of the Inuit of that region.
2.4 Private sector resource developers, and governments and public bodies charged with the public management of resource development, must all conduct themselves in concert with the *UN Declaration*. Respect for the *UN Declaration* should be open and transparent, and be subject to independent and impartial review.

3. A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic

3.1 Resource development in *Inuit Nunaaat* must be grounded in *A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic*, adopted by the Inuit Circumpolar Council in April 2009.
3.2 *A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic* identified many principles that are relevant to the governance and carrying out of resource development in *Inuit Nunaaat*, including the importance of the rule of law and recognition of the rights of Inuit as an Arctic indigenous people under both international and domestic law.

4. Inuit as Partners in Policy Making and Decision Making

4.1 Central to *A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic* is the requirement that Inuit must be active and equal partners in policy-making and decision-making affecting *Inuit Nunaaat*.
4.2 Partnerships with Inuit in relation to resource development will have different characteristics depending on the circumstances, but the spirit and substance of partnership must extend to both public sector governance and private sector enterprise.
4.3 Partnerships must include the meaningful engagement and active participation of Inuit in local communities who are most directly affected by resource development in *Inuit Nunaaat*.
4.4 Partnerships must draw upon the growing capacity and aspirations of Inuit businesses and enterprises through use of vehicles such as joint ventures, commercial mechanisms for facilitating equity participation, and the issuance of land and resource rights through licences, leases and similar instruments.
4.5 Inuit recognize the need within *Inuit Nunaaat* to create and implement inter-Inuit consultation mechanisms to ensure their

approval of major resource development projects in one Inuit region, with major environmental and other implications for one or more adjacent Inuit regions, is accompanied by sufficient opportunity for an informed exchange of information and opinion between or among the Inuit regions.

5. Global Environmental Security

5.1 Inuit and others – through their institutions and international instruments – have a shared responsibility to evaluate the risks and benefits of their actions through the prism of global environmental security.
5.2 Resource development in *Inuit Nunaaat* must contribute to, and not detract from, global, national and regional efforts to curb greenhouse emissions and should always be seen through the reality of climate change.
5.3 In their implementation of mechanisms for adaptation to climate change, states and the international community as a whole must commit to paying the cost of climate change adaptation measures and the upgrading of fuel-related infrastructure in *Inuit Nunaaat* regions and communities.
5.4 Resource development projects must not exacerbate the climate change-related stresses on the survival of Arctic wildlife.
5.5 To minimize risk to global environmental security, the pace of resource development in the Arctic must be carefully considered.

6. Healthy Communities in a Healthy Environment

6.1 The physical and mental health of human communities and individuals cannot be separated from the health of the natural environment.
6.2 Resource development proposals for *Inuit Nunaaat* must be assessed holistically, placing human needs at the centre.
6.3 Resource development in *Inuit Nunaaat* must promote the physical and mental health of communities and individuals within *Inuit Nunaaat*.
6.4 Resource development must enhance, not detract from, Inuit food security.
6.5 In a contemporary context, healthy communities in the Arctic require the establishment, maintenance and improvement of core infrastructure needs, including housing, education, health care and social service delivery infrastructure, and core transportation and communications networks that facilitate both public sector activities and private sector entrepreneurship.

7. Economic Self-Sufficiency and the Sustainable Development of Resources in Inuit Nunaaat

7.1 Inuit seek to make use of the long-term opportunities available through local development of the resources of *Inuit Nunaaat*.
7.2 Resource development in *Inuit Nunaaat* must be sustainable. It must serve the needs of Inuit today without compromising the ability of Inuit to meet their needs of tomorrow.
7.3 The proponent of a resource development project bears the burden of demonstrating that the proposed development is sustainable.
7.4 In determining the sustainability of a resource development initiative, the best available scientific and Inuit knowledge and standards must be determined and employed.
7.5 International standard-setting bodies must seek and secure direct and meaningful input from Inuit. National, regional and local bodies, such as offshore and land management regimes, must be designed and operated to be effective, transparent and accountable, thereby gaining and sustaining the confidence of the Inuit public at all times.
7.6 Sustainability standards must emphasize the need for the demonstrated support of those communities directly affected by a resource development proposal.

8. Impact Assessment, Prevention and Mitigation

8.1 Notwithstanding property rights or government rights-granting regimes, there is no free-standing or unqualified "right" to proceed

with non-renewable resource development in *Inuit Nunaaat*. Projects must be scrutinized by Inuit and proved to be in the best interests of Inuit and the wider public.

8.2 Land and offshore management regimes must include (a) long-term land use plans that set out ground rules for development applicable to specific projects, and (b) robust impact assessment processes to gauge the likely impacts of specific projects.

8.3 Management, land use planning and impact assessment regimes must address the cumulative impacts of existing and potential projects and, where prudent, limit the number and scope of projects permitted.

8.4 Impact assessments covering broad geographic areas are important and necessary management tools, and their completion in advance of specific project proposals should be encouraged.

8.5 Impact assessments should examine all potential environmental, socio-economic and cultural impacts anticipated both during the project and after the project is completed or abandoned.

8.6 In accordance with relevant provisions of the *Rio Declaration on Environment and Development*, the precautionary principle and the polluter pays principle must be applied in all stages of project planning, assessment, implementation and reclamation.

8.7 Reclamation and recovery of habitat and affected lands and waters must be thoroughly planned and fully funded in advance of and throughout project implementation.

8.8 All development in *Inuit Nunaaat* must adhere to the most developed and demanding environmental standards taking Arctic conditions fully into account. (For example, mining operations and offshore hydro-carbon development should entail zero-volume discharge onto land and into Arctic waters.)

8.9 Preventing spills offshore and eliminating release of toxic substances to land and waters are paramount. Prevention efforts should be viewed as investments that pay dividends in cost avoidance.

8.10 Response to spills, contamination of lands or waters, and mining emergencies must meet the highest technological standards and be anchored in proven cleanup technologies with full Inuit participation.

8.11 Proposals for spill response in Arctic waters must include a proven demonstration of the industry's ability to retrieve spilled oil in frozen, broken and refreezing ice conditions. Allowing resource development without such a demonstration would be fundamentally irresponsible.

8.12 Effective oil spill prevention and response in Arctic waters requires active monitoring of vessel traffic and swift and effective emergency response in the event of mishap. Public authorities and developers with relevant responsibilities must commit to increased investment in navigation aids, vessel traffic management, ship compliance inspections, security considerations, emergency response capability, and overall port and harbour infrastructure.

8.13 Standards and requirements for Arctic marine pilots must be carefully conceived and strictly applied.

8.14 An international liability and compensation regime for contamination of lands, waters and marine areas resulting from offshore oil exploration and exploitation must be established.

8.15 Respecting the Arctic Council's "Arctic Offshore Oil and Gas Guidelines" as minimum standards.

9. Improving Inuit Living Standards and Expanding Inuit Governance

9.1 Inuit expect that new resource development projects will contribute to an improvement in our material well-being. This expectation is well-rooted in the fundamental features of relevant international indigenous and human rights laws and standards, in the underlying constitutional constructs and political values of the four Arctic States in which Inuit live, and in the application of

fairness and reason.

9.2 Through a variety of mechanisms – land rights settlement legislation, land claims agreements (treaties), self-government arrangements, and intergovernmental and Constitutional provisions – Inuit have acquired critical means and levels of control over the governance of *Inuit Nunaaat*. Many of these mechanisms provide for direct Inuit participation in specialized resource management bodies, including planning, project review, and regulatory bodies.

9.3 While this trend is primarily a result of Inuit effort and determination, it has often been assisted and welcomed as healthy and normative by and within the four Arctic States.

9.4 Accordingly, resource development projects must take into account the trend toward greater Inuit self-governance and, to the extent possible, advance it.

9.5 Public sector revenues derived from all phases of resource development should be distributed in a fair and visible way according to the following hierarchy of priorities:

- (1) providing security against unplanned or unintended environmental consequences,
- (2) compensating for negative community and regional impacts, (3) contributing to the improvement of community and regional living standards and overall well-being, and (4) contributing to the fiscal health and stability of institutions and mechanisms of Inuit governance. Only after the legitimate needs of the Inuit of *Inuit Nunaaat* are met, should public sector revenues contribute to the coffers of central State treasuries.

9.6 Inuit employment at all levels must be maximized in resource development activities in *Inuit Nunaaat*.

9.7 Independent of the rate of resource development, Inuit must derive direct and substantial employment income benefit from resource development projects. Accordingly, Inuit education fund should be established in each of Canada, Greenland, Russia and the U.S.A. with public sector investments.

10. Promoting and Accommodating a Dynamic Inuit Culture

10.1 Many international law principles and standards in relation to indigenous peoples are rooted in the strong conviction that the development and preservation of human cultural diversity is both a responsibility and a benefit for all humanity. The *UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* acknowledges that indigenous peoples have the right to maintain, control, protect and develop their language, traditional knowledge and cultural heritage and expressions.

10.2 Inuit culture is both well-rooted and dynamic. Inuit are committed to ensuring that resource development projects must be planned and implemented in such a way as to support and enhance Inuit culture, rather than subvert or overwhelm it.

10.3 Inuit are committed to safe-guarding Inuit culture against excess adverse pressures and impacts that could be brought on by an overly ambitious, ill timed, or poorly planned and implemented staging of major resource development projects, particularly insofar as such a scenario precipitated a major influx of non-Inuit while failing to impart the technologies, skills and training, and business opportunities needed by Inuit.

10.4 Governments, public bodies and private sector actors in *Inuit Nunaaat* must share in these commitments.

We, the Inuit of *Inuit Nunaaat*, are committed to the principles on resource development in *Inuit Nunaaat* set out in this Declaration. Inuit invite – and are entitled to expect – all those who have or seek a role in the governance, management, development, or use of the resources of *Inuit Nunaaat* to conduct themselves within the letter and spirit of this Declaration.

www.inuit.org
www.inuitcircumpolar.com
www.iccalaska.org

Jim Stotts - Vice Chair, Alaska

Tatiana Achirgina - Vice Chair, Chukotka

Aqulak Lyngse - Chair, Inuit Circumpolar Council

Duane Smith - Vice Chair, Canada

Carl Christian Olsen - Vice Chair, Greenland

APPENDIX II: A CIRCUMPOLAR INUIT DECLARATION ON SOVEREIGNTY IN THE ARCTIC



A CIRCUMPOLAR INUIT DECLARATION ON SOVEREIGNTY IN THE ARCTIC

We, the Inuit of Inuit Nunaat, declare as follows:

1. Inuit and the Arctic

- 1.1 Inuit live in the Arctic.** Inuit live in the vast, circumpolar region of land, sea and ice known as the Arctic. We depend on the marine and terrestrial plants and animals supported by the coastal zones of the Arctic Ocean, the tundra and the sea ice. The Arctic is our home.
- 1.2 Inuit have been living in the Arctic from time immemorial.** From time immemorial, Inuit have been living in the Arctic. Our home in the circumpolar world, *Inuit Nunaat*, stretches from Greenland to Canada, Alaska and the coastal regions of Chukotka, Russia. Our use and occupation of Arctic lands and waters pre-dates recorded history. Our unique knowledge, experience of the Arctic, and language are the foundation of our way of life and culture.
- 1.3 Inuit are a people.** Though Inuit live across a far-reaching circumpolar region, we are united as a single people. Our sense of unity is fostered and celebrated by the Inuit Circumpolar Council (ICC), which represents the Inuit of Denmark/Greenland, Canada, USA and Russia. As a people, we enjoy the rights of all peoples. These include the rights recognized in and by various international instruments and institutions, such as the *Charter of the United Nations*; the *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*; the *International Covenant on Civil and Political Rights*; the *Vienna Declaration and Programme of Action*; the Human Rights Council; the Arctic Council; and the Organization of American States.
- 1.4 Inuit are an indigenous people.** Inuit are an indigenous people with the rights and responsibilities of all indigenous peoples. These include the rights recognized in and by international legal and political instruments and bodies, such as the recommendations of the UN Permanent Forum on Indigenous Issues, the UN Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples, the 2007 *UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP)*, and others.

Central to our rights as a people is the right to *self-determination*. It is our right to freely determine our political status, freely pursue our economic, social, cultural and linguistic development, and freely dispose of our natural wealth and resources. States are obligated to respect and promote the realization of our right to self-determination. (See, for example, the *International Covenant on Civil and Political Rights [ICCPR]*, Art. 1.)

Our rights as an indigenous people include the following rights recognized in the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP)*, all of which are relevant to sovereignty and sovereign rights in the Arctic: the right to self-determination, to freely determine our political status and to freely pursue our economic, social and cultural, including linguistic, development (Art. 3); the right to internal autonomy or self-government (Art. 4); the right to recognition, observance and enforcement of treaties, agreements and other constructive arrangements concluded with states (Art. 37); the right to maintain and strengthen our distinct political, legal, economic, social and cultural institutions, while retaining the right to participate fully in the political, economic, social and cultural life of states (Art. 5); the right to participate in decision-making in matters which would affect our rights and to maintain and develop our own indigenous decision-making institutions (Art. 18); the right to own, use, develop and control our lands, territories and resources and the right to ensure that no project affecting our lands, territories or resources will proceed without our free and informed consent (Art. 25-32); the right to peace and security (Art. 7); and the right to conservation and protection of our environment (Art. 29).

- 1.5 Inuit are an indigenous people of the Arctic.** Our status, rights and responsibilities as a people among the peoples of the world, and as an indigenous people, are exercised within the unique geographic, environmental, cultural and political context of the Arctic. This has been acknowledged in the eight-nation Arctic Council, which provides a direct, participatory role for Inuit through the permanent participant status accorded the Inuit Circumpolar Council (Art. 2).
- 1.6 Inuit are citizens of Arctic states.** As citizens of Arctic states (Denmark, Canada, USA and Russia), we have the rights and responsibilities afforded all citizens under the constitutions, laws, policies and public sector programs of these states. These rights and responsibilities do not diminish the rights and responsibilities of Inuit as a people under international law.
- 1.7 Inuit are indigenous citizens of Arctic states.** As an indigenous people within Arctic states, we have the rights and responsibilities afforded all indigenous peoples under the constitutions, laws, policies and public sector programs of these states. These rights and responsibilities do not diminish the rights and responsibilities of Inuit as a people under international law.
- 1.8 Inuit are indigenous citizens of each of the major political subunits of Arctic states (states, provinces, territories and regions).** As an indigenous people within Arctic states, provinces, territories, regions or other political subunits, we have the rights and responsibilities afforded all indigenous peoples under the constitutions, laws, policies and public sector programs of these subunits. These rights and responsibilities do not diminish the rights and responsibilities of Inuit as a people under international law.

2. The Evolving Nature of Sovereignty in the Arctic

- 2.1 “Sovereignty” is a term that has often been used to refer to the absolute and independent authority of a community or nation both internally and externally. Sovereignty is a contested concept, however, and does not have a fixed meaning. Old ideas of sovereignty are breaking down as different governance models, such as the European Union, evolve. Sovereignities overlap and are frequently divided within federations in creative ways to recognize the right of peoples. For Inuit living within the states of Russia, Canada, the USA and Denmark/Greenland, issues of sovereignty and sovereign rights must be examined and assessed in the context of our long history of struggle to gain recognition and respect as an Arctic indigenous people having the right to exercise self-determination over our lives, territories, cultures and languages.
- 2.2 Recognition and respect for our right to self-determination is developing at varying paces and in various forms in the Arctic states in which we live. Following a referendum in November 2008, the areas of self-government in Greenland will expand greatly and, among other things, Greenlandic (Kalaallisut) will become Greenland’s sole official language. In Canada, four land claims agreements are some of the key building blocks of Inuit rights; while there are conflicts over the implementation of these agreements, they remain of vital relevance to matters of self-determination and of sovereignty and sovereign rights. In Alaska, much work is needed to clarify and implement the rights recognized in the *Alaska Native Claims Settlement Act (ANCSA)* and the *Alaska National Interest Lands Conservation Act (ANILCA)*. In particular, subsistence hunting and self-government rights need to be fully respected and accommodated, and issues impeding their enjoyment and implementation need to be addressed and resolved. And in Chukotka, Russia, a very limited number of administrative processes have begun to secure recognition of Inuit rights. These developments will provide a foundation on which to construct future, creative governance arrangements tailored to diverse circumstances in states, regions and communities.
- 2.3 In exercising our right to self-determination in the circumpolar Arctic, we continue to develop innovative and creative jurisdictional arrangements that will appropriately balance our rights and responsibilities as an indigenous people, the rights and responsibilities we share with other peoples who live among us, and the rights and responsibilities of states. In seeking to exercise our rights in the Arctic, we continue to promote compromise and harmony with and among our neighbours.
- 2.4 International and other instruments increasingly recognize the rights of indigenous peoples to self-determination and representation in intergovernmental matters, and are evolving beyond issues of internal governance to external relations. (See, for example: *ICCP*, Art. 1; *UNDRIP*, Art. 3; *Draft Nordic Saami Convention*, Art. 17, 19; *Nunavut Land Claims Agreement*, Art. 5.9).
- 2.5 Inuit are permanent participants at the Arctic Council with a direct and meaningful seat at discussion and negotiating tables (See 1997 Ottawa Declaration on the Establishment of the Arctic Council).
- 2.6 In spite of a recognition by the five coastal Arctic states (Norway, Denmark, Canada, USA and Russia) of the need to use international mechanisms and international law to resolve sovereignty disputes (see 2008 *Ilulissat Declaration*), these states, in their discussions of Arctic sovereignty, have not referenced existing international instruments that promote and protect the rights of indigenous peoples. They have also neglected to include Inuit in Arctic sovereignty discussions in a manner comparable to Arctic Council deliberations.

3. Inuit, the Arctic and Sovereignty: Looking Forward

The foundations of action

- 3.1 The actions of Arctic peoples and states, the interactions between them, and the conduct of international relations must be anchored in the rule of law.
- 3.2 The actions of Arctic peoples and states, the interactions between them, and the conduct of international relations must give primary respect to the need for global environmental security, the need for peaceful resolution of disputes, and the inextricable linkages between issues of sovereignty and sovereign rights in the Arctic and issues of self-determination.

Inuit as active partners

- 3.3 The inextricable linkages between issues of sovereignty and sovereign rights in the Arctic and Inuit self-determination and other rights require states to accept the presence and role of Inuit as partners in the conduct of international relations in the Arctic.
- 3.4 A variety of other factors, ranging from unique Inuit knowledge of Arctic ecosystems to the need for appropriate emphasis on sustainability in the weighing of resource development proposals, provide practical advantages to conducting international relations in the Arctic in partnership with Inuit.
- 3.5 Inuit consent, expertise and perspectives are critical to progress on international issues involving the Arctic, such as global environmental security, sustainable development, militarization, commercial fishing, shipping, human health, and economic and social development.
- 3.6 As states increasingly focus on the Arctic and its resources, and as climate change continues to create easier access to the Arctic, Inuit inclusion as active partners is central to all national and international deliberations on Arctic sovereignty and related questions, such as who owns the Arctic, who has the right to traverse the Arctic, who has the right to develop the Arctic, and who will be responsible for the social and environmental impacts increasingly facing the Arctic. We have unique knowledge and experience to bring to these deliberations. The inclusion of Inuit as active partners in all future deliberations on Arctic sovereignty will benefit both the Inuit community and the international community.
- 3.7 The extensive involvement of Inuit in global, trans-national and indigenous politics requires the building of new partnerships with states for the protection and promotion of indigenous economies, cultures and traditions. Partnerships must acknowledge that industrial development of the natural resource wealth of the Arctic can proceed only insofar as it enhances the economic and social well-being of Inuit and safeguards our environmental security.

The need for global cooperation

- 3.8 There is a pressing need for enhanced international exchange and cooperation in relation to the Arctic, particularly in relation to the dynamics and impacts of climate change and sustainable economic and social development. Regional institutions that draw together Arctic states, states from outside the Arctic, and representatives of Arctic indigenous peoples can provide useful mechanisms for international exchange and cooperation.
- 3.9 The pursuit of global environmental security requires a coordinated global approach to the challenges of climate change, a rigorous plan to arrest the growth in human-generated carbon emissions, and a far-reaching program of adaptation to climate change in Arctic regions and communities.
- 3.10 The magnitude of the climate change problem dictates that Arctic states and their peoples fully participate in international efforts aimed at arresting and reversing levels of greenhouse gas emissions and enter into international protocols and treaties. These international efforts, protocols and treaties cannot be successful without the full participation and cooperation of indigenous peoples.

Healthy Arctic communities

- 3.11 In the pursuit of economic opportunities in a warming Arctic, states must act so as to: (1) put economic activity on a sustainable footing; (2) avoid harmful resource exploitation; (3) achieve standards of living for Inuit that meet national and international norms and minimums; and (4) deflect sudden and far-reaching demographic shifts that would overwhelm and marginalize indigenous peoples where we are rooted and have endured.
- 3.12 The foundation, projection and enjoyment of Arctic sovereignty and sovereign rights all require healthy and sustainable communities in the Arctic. In this sense, “sovereignty begins at home.”

Building on today’s mechanisms for the future

- 3.13 We will exercise our rights of self-determination in the Arctic by building on institutions such as the Inuit Circumpolar Council and the Arctic Council, the Arctic-specific features of international instruments, such as the ice-covered-waters provision of the *United Nations Convention on the Law of the Sea*, and the Arctic-related work of international mechanisms, such as the United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues, the office of the United Nations Special Rapporteur on the Rights and Fundamental Freedoms of Indigenous Peoples, and the *UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*.

4. A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic

- 4.1 At the first Inuit Leaders’ Summit, 6-7 November 2008, in Kuujuaq, Nunavik, Canada, Inuit leaders from Greenland, Canada and Alaska gathered to address Arctic sovereignty. On 7 November, International Inuit Day, we expressed unity in our concerns over Arctic sovereignty deliberations, examined the options for addressing these concerns, and strongly committed to developing a formal declaration on Arctic sovereignty. We also noted that the 2008 *Ilulissat Declaration* on Arctic sovereignty by ministers representing the five coastal Arctic states did not go far enough in affirming the rights Inuit have gained through international law, land claims and self-government processes.
- 4.2 The conduct of international relations in the Arctic and the resolution of international disputes in the Arctic are not the sole preserve of Arctic states or other states; they are also within the purview of the Arctic’s indigenous peoples. The development of international institutions in the Arctic, such as multi-level governance systems and indigenous peoples’ organizations, must transcend Arctic states’ agendas on sovereignty and sovereign rights and the traditional monopoly claimed by states in the area of foreign affairs.
- 4.3 Issues of sovereignty and sovereign rights in the Arctic have become inextricably linked to issues of self-determination in the Arctic. Inuit and Arctic states must, therefore, work together closely and constructively to chart the future of the Arctic.

We, the Inuit of Inuit Nunaat, are committed to this Declaration and to working with Arctic states and others to build partnerships in which the rights, roles and responsibilities of Inuit are fully recognized and accommodated.

On behalf of Inuit in Greenland, Canada, Alaska, and Chukotka
Adopted by the Inuit Circumpolar Council, April 2009



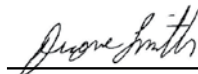
Patricia A.L. Cochran, ICC Chair



Edward S. Itta
ICC Vice-Chair, Alaska



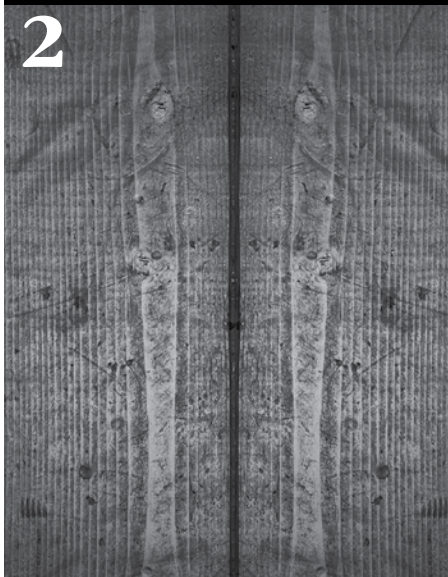
Tatiana Achirgina
ICC Vice-Chair, Chukotka



Duane R. Smith
ICC Vice-Chair, Canada



Aqqaq Lyng
ICC Vice-Chair, Greenland



GOVERNMENT OF NUNAVUT

This section also reviews land-use applications, monitors land use impacts, provides expert scientific and IQ advice related to project environmental assessments, and develops recommendations with respect to wildlife and wildlife habitat.

2.1. DEPARTMENT OF EXECUTIVE AND INTERGOVERNMENTAL AFFAIRS

During the reporting period, Executive and Intergovernmental Affairs (EIA) provided support to all GN departments implementing elements of the NLCA. The GN continues to participate in the **Nunavut General Monitoring Program** established under the NLCA. The Secretariat has been established with the GN as a member along with AANDC, NTI, and NPC.

Through Articles 10, 11, and 12 of the NLCA, the **co-management boards** provided the GN with project proposals and the EIA continued to coordinate project assessments with other departments using consensus based decisions. The GN supports the adoption of the *Nunavut Planning and Project Assessment Act* (NUPPAA) submitted to the House of Commons.

The GN worked with AANDC, and the **NWB** to provide a final draft Water Regulations for Nunavut.

Nominations to **Nunavik co-management boards** and other IPGs continued on an as and when needed basis by the GN.

The GN continues to participate with its partners in Implementation Panel meetings covering various topics under the NLCA.

2.2. DEPARTMENT OF ENVIRONMENT

The Department of the Environment (DOE) is responsible for the implementation of some of the most significant obligations established by the NLCA. These obligations transect almost all sections of the claim.

Wildlife Research and Management

DOE Wildlife Management Section has a legislated mandate for managing terrestrial wildlife species in Nunavut. In addition to the *Wildlife Act*, the Wildlife Management Section is responsible for fulfilling GN responsibilities under a wide range of federal legislation and both national and international agreements and conventions. This includes ongoing responsibility for the co-management of wildlife as obligated under the NLCA.

The DOE Wildlife Management Section issues **permits for wildlife research** under the Wildlife License and Permits Regulations, section 16(3). In 2010-2011, the section issued over 30 permits for studies related to terrestrial animals and plants. These permits were issued

following consultation with HTOs and the NWMB. Permittees are required to provide any reports or publications resulting from their research to DOE and the NWMB. They were also encouraged to employ individuals from the communities and to make information acquired during the research available to the communities.

Wildlife research includes scientific research, wildlife monitoring and the collection, analysis, dissemination, and archiving of IQ. Development of management plans, regulations, and conservation recommendations for consideration by the NWMB are achieved through extensive community and stakeholder consultations. Wildlife Research works with HTOs, Regional Wildlife Organizations (RWOs), the NWMB, parks, co-management committees, as well as national and international management bodies. This section also reviews land-use applications, monitors land use impacts, provides expert scientific and IQ advice related to project environmental assessments, and develops recommendations with respect to wildlife and wildlife habitat.

Use of Inuit Qaujimatjuqangit in Wildlife Research and Species Management

The Wildlife Management Section uses both IQ and science in research and management of the wildlife species under its jurisdiction. IQ includes Inuit Traditional Ecological Knowledge, Inuit Ecological Knowledge, Inuit public opinion, and Inuit values.

The use of IQ is mandated through **Tamapta**, the mandate of Nunavut's Third Legislative Assembly. Tamapta requires that the government adheres to Inuit Societal Values and the NLCA. The NLCA creates a wildlife management system that invites public participation and promotes public confidence, particularly amongst Inuit, and serves and promotes the long-term economic, social, and cultural interests of Inuit harvesters. Incorporation of science and IQ is a major challenge that DOE is working to resolve collaboratively with all of its co-management partners.

DOE Wildlife Management Section released two papers in 2010-2011 which documented Inuit elder,

hunter, and public knowledge of Davis Strait Polar Bears and climate change. This work was conducted to support decisions on the total allowable harvest for this sub-population by the NWMB.

Polar Bears

In the 2010-2011, some 445 polar bears were harvested across the territory, an increase from a total of 418 bears in 2009-2010. Approximately **2250 samples** were collected from harvested bears, including 884 teeth, 475 tissue, 292 baculum, 475 fat, and 30 liver samples. The samples also include ear tags and lip tattoos that were retrieved from previously captured bears. Hunters were compensated financially for providing the samples. The tissue, liver, and fat samples were collected as part of long-term EC - GN Contaminants Study and a body condition monitoring study between Dr. Greg Thiemann of York University and the DOE.

The DOE Wildlife Management Section, together with EC and others, completed an analysis of 35 years of **capture and harvest data** for polar bears in Davis Strait to quantify its current demography. This major undertaking concluded that the population size had likely increased to approximately 2158 bears by 2007 but that this is no longer occurring. It also concluded that current harvest levels are sustainable.

The development of an alternative less invasive method than the capture, collar, and release approach used to **estimate polar bear populations** was a priority due to Inuit concerns with the handling and drugging of the bears. The second of two comprehensive aerial surveys of the Foxe Basin polar bear population was completed during August and September with assistance from HTOs. This was the first time such methods have been used for polar bear assessment in Nunavut. The results from the survey will be carried forward in 2011 to serve as the basis for community consultations on the development of a revised management scheme for the population. Test aerial surveys also were conducted to assess the feasibility of this method in Baffin Bay as well as the Nunavut portion of the Western Hudson Bay population. Before the test aerial survey was

conducted for the Western Hudson Bay, a consultation took place in Churchill, Manitoba with members from Nunavut communities on the range, Manitoba Conservation, EC, and NTI.

Several populations of polar bears are shared with other Canadian or foreign jurisdictions hence the need for coordinated research and management. The GN, represented by DOE and the NWMB, has been, and continues to be, involved with international and domestic inter-jurisdictional agreements (as per Article 9 of the NLCA). Nunavut and Greenland share the Baffin Bay and Kane Basin polar bear populations. In 2009, an agreement established the **Greenland-Canada Joint Commission** to make coordinated recommendations on the sustainable harvest of these two populations. The commission met twice to discuss management objectives, harvest levels, and research plans for the two populations. This led to commitments by the parties to undertake new, collaborative research to assess the size and status of these populations. Fieldwork is scheduled to commence in 2011. In Hudson Bay, DOE has been working with Manitoba, Ontario, and Quebec to design and undertake joint research programs to document the bear populations and current harvest levels. The aim is to reach agreements on sustainable harvest levels and an equitable sharing amongst the hunting communities. Inuit participation in inter-jurisdictional discussions continued during 2010-2011. This included the attendance of two representatives from Designated Inuit Organizations (DIOs) as members of the Canada-Greenland Joint Commission, the attendance of HTO board members at a Western Hudson Bay workshop in Churchill in July 2010, inter-jurisdictional meetings on the Davis Strait Polar Bear sub-population, and a recent meeting about Southern Hudson Bay held in Quebec City.

Wolverines

Wolverine carcasses were collected to study feeding habits, reproduction, and natality of the animals in Nunavut. The carcasses enable the Wildlife Management Section to obtain information on geographic distribution, age and sex composition, feeding habits, health, and reproductive

characteristics. In each community, conservation officers collect the carcasses from hunters and paid a \$50 subsidy per carcass. DOE also initiated a hair snagging study in order to estimate the size of the wolverine population in the vicinity of Baker Lake. Wooden posts wrapped with barbed wire collect hair samples suitable for DNA analysis.

Grizzly Bears

A hair snagging study to obtain DNA samples was initiated to assess the distribution and abundance of grizzly bears. This work was co-funded by the NWMB and undertaken by DOE and the Kugluktuk HTO. Grizzly Bear Management Plan consultations were started in February 2011 with communities in the Kivalliq as well at the Kivalliq Wildlife Board spring meeting.

Raptors

The goal of the multi-year Raptor Project is to collect demographic and ecological data on raptors — primarily peregrine falcons and rough-legged hawks. The research results will be used to provide recommendations to the NWMB regarding a total allowable harvest of peregrine falcons. During the summer of 2010, a crew consisting of DOE staff, a locally hired guide, and a graduate student from the University of Alberta conducted fieldwork northwest of Igloolik. All work was done after consulting with, and receiving approval from, the HTO in the community.

Caribou

Caribou Strategy

In 2007, Cabinet directed DOE to develop a comprehensive caribou management strategy with input and collaboration from other GN departments and in consultation with relevant external stakeholders. The Wildlife Management Section drafted a Caribou Strategy designed to ensure consistent, comprehensive, and sustainable co-management of all caribou herds in Nunavut and undertook regional consultations in the three Nunavut regions in fall, 2010. A second round of consultations was conducted in early 2011. The Strategy is being finalized and will go to Cabinet in 2011-2012.

Caribou Management

Three caribou herds in the Kitikmeot Region (Cape Bathurst, Bluenose-West, and Bluenose-East) also occupy the northern portion of the Northwest Territories. Given the drastic declines in populations in the early 2000s and recognition that the caribou are an essential resource and central to the social, economic, cultural, and spiritual well-being of the local people, an inter-jurisdictional **Advisory Committee for Cooperation on Wildlife Management** was established in 2008. It charged a working group with the development of a plan for the management of the three caribou herds. Development of the plan involved 15 communities in six land claim areas that harvest these caribou. Further consultations are planned with the Kugluktuk HTO in summer 2011 prior to the NWMB and the Minister of Environment's consideration of the plan.

Effects of predation on Mainland Migratory Barren-Ground Caribou

The effects of predation on a declining population of caribou in the vicinity of Qamanirjuaq Lake, Nunavut were investigated in 2010 on the Qamanirjuaq Caribou herd calving ground. Meetings were held with Kivalliq Wildlife Board and Kivalliq HTOs to explain the timing of the survey, its methodology, and the use of both airplanes and helicopters. Community members were hired for the surveys.

Caribou Disease Monitoring and Health Southampton Island Caribou

The Coral Harbour HTO and the Wildlife Management Section conducted aerial surveys on Southampton Island in June 2005, 2007, and in 2009 to determine the number and distribution of caribou. The results revealed an ongoing population decline. It also suggested that the harvest rate has been above the maximum sustained yield for the population, despite significant reductions in commercial harvesting.

In March 2010, DOE examined the condition of the caribou herd and concluded that the main factor causing the population decline is the reproductive disease *Brucellosis suis*. It causes infertility in both male and female caribou and may be temporary or,

in extreme cases, long term. Meetings were held in Coral Harbour in the fall 2010 and 2011 to discuss the population decline and its possible link to high rates of *Brucella suis*. An agreement was reached between DOE and the Coral Harbour HTO that the annual commercial harvest would be cancelled pending new survey results scheduled for June 2011.

Caribou Research and Management

Peary Caribou

Research on Peary caribou in Qikiqtaaluk focused on aerial and ground surveys of the species' abundance, composition, and distribution across the Arctic Archipelago. This followed concerns of another population crash caused by severe icing in 1997. Research has been completed in partnership with the HTOs of Resolute Bay and Grise Fiord, and with Parks Canada. Support was provided by Polar Continental Project, the NWMB, and DOE's Habitat Stewardship Program.

The results of this multi-year study (2001-2008) suggest Peary caribou currently exist at low densities and in small numbers across much of their high arctic range. Results of this research were presented to Resolute Bay and Grise Fiord communities in September 2010 and have since been posted on the internet.

Peary caribou were identified as an endangered species by the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, and were listed under the Federal *Species at Risk Act* (SARA) in February 2011. This, in combination with research results from DOE's Peary caribou distribution and abundance study, has led to renewed collaborative efforts to develop management and monitoring plans for Peary caribou across the Arctic Archipelago. Workshops with the communities of Resolute Bay and Grise Fiord are planned for 2011 in order to initiate plan development.

A satellite telemetry program for Peary caribou was initiated in 2003 to collect animal location data over a three-year period. These data reveal movement patterns and space use, and assist in the delineation of populations and evaluation of habitat selection. Analysis and reporting is ongoing and will be

completed in 2011. As well, a comprehensive genetic study of Peary caribou across the entire Arctic Archipelago to evaluate the population's structure is ongoing.

Barrenground Caribou

The North Baffin Space Use and Movement study (2007-2013) is a satellite-based collaring program to track animal movements and provide valuable spatial data. A total of 30 Global Positioning System collars, deployed in spring 2008 and 2009 are providing a cost-effective means of remotely monitoring caribou activity. This study has been complemented with studies of body condition, mortality, herd composition, and calf recruitment of the collared animals in 2010 and 2011. The collars will detach from the caribou during summer 2011 and an analysis of the Global Positioning System data will follow. This will include analysis of movement, space use, and resource selection patterns of north Baffin caribou.

The Wildlife Management Section's collaring program is being supported by Baffinland Iron Ore Mines, Polar Continental Shelf, the NWMB, and local HTOs. The study includes the collection of local knowledge and community consultation in advance of, and during the study. Consultations have occurred annually since 2007 and interim reports have documented each year's results and progress. This multi-year project will inform future research with respect to population surveys, genetic analysis, and simulation modeling.

An ongoing Caribou Health Monitoring Program was initiated in North Baffin in 2008. This study is founded on a community-based monitoring framework that engages hunters to collect samples and information from the caribou they harvest. Consultation and training occurs annually and efforts to engage and train hunters are a major initiative.

Baffin Island Caribou Survey

The status of Baffin Island populations is unknown since no reliable estimates of population size exist. To address knowledge gaps and concerns regarding the distribution and abundance of the barrenground

caribou, a full island aerial survey is in the planning phase. This research will provide baseline population and distribution information to direct wildlife management initiatives and support the assessment and mitigation of potential impacts associated with various land use activities and climate change. The data will also provide a benchmark against which future change can be measured. Local knowledge will be collected from Elders and hunters to provide IQ on past distribution and abundance of caribou. Preliminary design work supported the estimation, purchase, and delivery of Jet B fuel to numerous communities across Baffin Island in 2010. Additional survey design work and community consultations will continue in 2011, while the aerial surveys will commence in 2012-2013.

Muskoxen Research and Management

Nunavut's current muskoxen management system was adopted from the NWT. It is very successful in supporting the recovery of muskoxen, particularly in the Kivalliq Region. To improve the current system the RWOs, HTOs, NTI, and the Wildlife Management Section have worked cooperatively to draft a new **Muskoxen Management Plan** for the Kivalliq Region. The draft plan will be finalized following completion of a GN survey and IQ study. The plan has been presented to the NWMB for information and will require the Board's approval prior to implementation. To support communities, DOE has been issuing exemption permits that increase harvester opportunities by removing the season and increasing the Total Allowable Harvest.

DOE research on High Arctic Muskoxen has been partnered with the Resolute and Grise Fiord HTOs, and Parks Canada. This multi-year program to survey and estimate muskoxen across their Arctic Archipelago range was carried out in conjunction with research on Peary caribou. Since 2001, DOE and the HTOs from Resolute Bay and Grise Fiord have completed joint ground/aerial surveys on the Bathurst Island Group, Cornwallis Island, western Devon Island, the islands of Prince of Wales, Somerset, Ellesmere, Graham, Axel Heiberg, Ellef Ringnes, Amund Ringnes, Lougheed, Cornwall, King Christian, and Meighen, and on the

entire non-glaciated portions of Devon Island. Many of these islands had not been surveyed since 1961. The survey results are published in a comprehensive report that has been distributed to each of the communities and is available on the GN web site.

A satellite telemetry program for High Arctic Muskoxen was initiated in 2003 to collect animal location data over a three-year period. These data reveal movement patterns and space use and assist in the delineation of populations and evaluation of habitat selection. Analysis and reporting is ongoing.

IQ on population changes and ecology of Peary caribou and muskoxen has been collected for the high arctic islands. This work documents changes in the distribution and abundance of muskoxen over approximately 50 years and provides background and local information for interpretation of scientific data.

A comprehensive genetic study of muskoxen across the entire Arctic Archipelago to evaluate population structure is under way.

Work is ongoing to update management units and harvest regulations that are currently applied to muskoxen populations in the Baffin Region. Workshops have occurred in Resolute Bay and Grise Fiord to detail research findings and to work collaboratively towards management and monitoring plans for each of the populations within the Baffin Region.

Parks and Conservation

Articles 8 and Article 9 of the NLCA (**Parks and Conservation Areas**, respectively) establish DOE's responsibility for the implementation of an IIBA for all territorial parks, and for negotiating and implementing of IIBAs for conservation areas that are under either shared or sole jurisdiction of the territorial government. Co-management is a cornerstone of both the NLCA and IIBAs as it relates to territorial parks and conservation areas.

The DOE's Research Section supports initiatives for parks and conservation areas through research, reporting, and review efforts. In 2010, staff

participated in the Bathurst Island Park Negotiating Team to provide both background and current information on wildlife and its habitat. Research initiatives included the analysis of existing data to evaluate space use and movement of Peary caribou and muskoxen within the Bathurst Island Complex. In 2010 and 2011, the Section provided review comments and research information on territorial park initiatives across the territory.

Land Use and Environmental Assessment

Under NLCA Articles related to **Land and Resource Management Institutions** (Article 10), **Land Use Planning** (Article 11), **Development Impact** (Article 12), and **Water Management** (Article 13), DOE is mandated to work with IPGs to ensure that Nunavut's natural resources are protected and enhanced. This involves effective co-management of land use planning, development impact reviews, water management, and other forms of support to land and resource management institutions. DOE also has ancillary or secondary responsibilities for obligations under Articles 15, 16, 20, 21, 40, and 42 of the NLCA, which are part of the day-to-day operational mandate of the Department.

Energy and mineral exploration and development proposals increased significantly in 2010 and as a result, the Wildlife Management Section reviewed and provided comments on numerous applications to the **NIRB** through the Environmental Protection Division. These included initial NIRB screenings, Part 4 Reviews, and multiple stage review of Baffinland Iron Mines through a Part 5 Environmental Impact Assessment. The Section also was involved in the NIRB review for the proposed Areva Resources Kiggavik uranium mine proposal near Baker Lake.

Nunavut Land Use

The Wildlife Management Section provides significant input and information into **Land Use Planning Initiatives**. In 2010, efforts to provide current information on wildlife species and habitat sensitivity were extensive and driven by tight deadlines imposed by the NPC and DOE commitments to the process. In the Qikiqtaaluk Region, considerable time and effort

went into addressing data requirements, including the compilation of historical information. Data sets from 1980-2010 were compiled, cleaned and analysed to support mapping initiatives and the delineation of sensitive habitat for land use planning purposes.

DOE has the lead responsibility in the GN for ensuring the protection, promotion, and sustainable use of natural resources in the territory. DOE has legislated mandates for the protection and management of wildlife, environment, and parks. The **Environmental Protection Division** of the department reviews and coordinates the GN's response to land use plans and development proposals on Federal, territorial, and Inuit-owned lands; highlighting the environmental and social impacts a proposal might present.

Land use planning under **Article 11** of the NLCA, ensures the DOE continues a dialogue with the NPC regarding the products coming from the current land use-planning model and the appropriateness of the land use-planning model in relation to the Act. DOE supports the GN's active engagement in land use planning in order to strengthen Nunavut's claim based land and resource management system.

In terms of development impact, **Article 12** requires the NIRB to seek advice from the DOE in determining if a project "may have significant adverse effects on the ecosystem, wildlife habitat, or Inuit harvesting activities." This relates to project and general monitoring, the screening of project proposals, the review of project proposals, and to hearings.

The DOE provides leadership in the conduct and structure of environmental assessments in the GN. The DOE has established a comprehensive, cohesive, and functioning **Environmental Assessment Review Team** to assist the department of EIA to coordinate NIRB's review of major development projects. DOE delivered environmental assessment training workshops for various GN departments. As well, the DOE is developing Environmental Assessment Guides for GN Departments.

The DOE participated in implementing NLCA iterative and time sensitive responsibilities. These included:

- Impact and baseline project monitoring.
- Impact reviews and screenings.
- Data collection and dissemination for Land Use Plan.
- Contributing to Nunavut General Monitoring Plan (NGMP) data collection.

Parks and Special Places

NTI and the Government of Canada requested that the GN be made a party to the umbrella IIBA for **Heritage Rivers** under section 8.4.3 of the NLCA. The GN agreed to be a Party to the IIBA on the condition that Canada would fund any additional obligations. Formal negotiations began in November 2004 with the exchange of a framework and an outline for the IIBA. The negotiation sessions held in April 2005 were the first that included the GN as part of the Canada caucus. Negotiations continued throughout the 2008-2010 reporting period.

Since the formal approval of the **Territorial Parks IIBA** on May 13, 2002, the then Department of Sustainable Development (now DOE), along with NTI and the three RIAs, have been working towards implementing the agreement. Efforts have been hampered due to a lack of funding. Nevertheless, the parties to the IIBA moved the process forward during the 2008-2010 reporting period. Progress includes:

- Parks Contracts have been written in keeping with Article 5 of the IIBA.
- The GN invited NTI participation in the screening and interviewing of potential new hires of GN Park full-time employees.
- GN Parks summer and casual employment policies give preferential treatment to NLCA Beneficiaries.
- Interpretative and signage programs are consistent with language requirements in the IIBA.

- Two staff were hired to assist in implementing NLCA and IIBA requirements including management plans, a communications strategy, school visits, trade shows, Parks Day, etc.
- DOE began negotiations with QIA and NTI on IIBA Article 8.3.11 respecting Katannilik Territorial Park boundaries.
- Work significantly advanced on the Nunavut Parks Program and Heritage Appreciation Strategy (IIBA Article 14.2.1) as well as on the Inventory Framework (IIBA Article 14.4) and Master Planning Framework (IIBA Article 14.3).
- DOE commenced communications with the Department of Economic Development and Transportation (ED&T) to satisfy requirements of IIBA Article 10 and 14.4.2(e) on Mineral Assessment of Park Proposals.

Co-management is a cornerstone of both the NLCA and IIBAs as they relate to territorial parks. The Territorial Parks IIBA provides for territory-wide and local involvement in the development and management of territorial parks. Under the terms of the IIBA, the GN, along with NTI and the three RIAs, appoints representatives to co-management committees. Appointments to the territory-wide committee have been completed. However, these appointments presume federal support by way of Implementation Contract funding. Implementation of the IIBA, and the co-management of the territorial parks, is now at a critical juncture. However, if adequate funding is not received through implementation contracts, it will not be possible for DOE to implement components of the IIBA.

The federal government has an underlying and ongoing responsibility to provide adequate incremental **funding** to the GN to meet its obligations under the NLCA, yet, to date, the federal government response in negotiations to update the Implementation Contract for the second planning period has been less than adequate. In the last

response from AANDC to the GN funding proposal for the new planning period, Canada stated that:

The GN and NTI have indicated that IIBA implementation funding must be based on identified amounts and appropriate to the developmental nature of the territorial park system. Taking this into consideration and in further review of the information provided previously, Canada is prepared to provide a contribution of \$230,000 annually to the GN to help provide opportunities for Inuit to see real benefits from Nunavut's park system now and over the coming years.

The funding amount identified by AADNC is insufficient and falls far short of those identified in the GN proposal, leaving the parties to the IIBA unable to implement successfully the IIBA fully.

The NLCA requires the federal government to make certain that adequate funding is available to ensure all government obligations under the NLCA are properly carried out and not just to “help” or “contribute to” the obligations as stated in AANDC’s May 4th, 2004 response the GN’s proposal.

DOE continues to ensure that all publications, signs, kiosks, and interpretation material related to **parks** are produced in Inuktitut and one or both of Canada’s official languages. DOE worked closely with Parks Canada, the CWS, and other federal and territorial partners to promote and communicate the roles for parks and conservation areas in Nunavut.

2.3. DEPARTMENT OF JUSTICE LAND TITLES OFFICE

The Land Titles Office (LTO) administers the *Land Titles Act* (Nunavut) and provides guaranteed titles under a modern legal regime. The LTO is responsible for registering municipal and Inuit-owned lands under Article 14 (Municipal Lands) and Article 19 (Title to Inuit-Owned Lands) of the NLCA.

Under Article 14.3, the LTO issues **fee simple titles** for all municipal land parcels, records encumbrances, and issues separate leasehold titles when needed. This may be preceded by **registering survey plans** to reflect new land development and remediating existing surveys when lot lines must be varied for existing structures or roadways. When surveys are completed for remote municipal infrastructure sites, the LTO registers them and issues titles. The NLCA requires issuance of two separate titles for each parcel for both the fee simple and leasehold estates, due to limits on alienation contemplated in Article 14.8. Under Article 19.8.12, the LTO reviews survey plans for Inuit-owned lands relative to existing descriptive map plans, registers them, and issues titles for the resulting fee simple and mines and minerals estates.

With regard to the administration of **land titles** within the claim, a considerable amount of highly skilled qualitative analysis is required on an ongoing basis. One notable aspect of the **Torrens system** being used to assess the land titles is that all parcels of land must be based on existing survey tracts. This means that the system must be based on the best science available. In this regard, the LTO has invested in staff development and has succeeded in qualifying our Survey Review Officer who has received his Canada Land Surveyor (CLS) certification last year. This additional capacity will greatly assist in a fundamental modernization and improvement of our Torrens system. The service quality approach has been, and will continue to be refined in response to stakeholder needs, advances in technology, and increased resources.

The complexity of administering land titles in Nunavut means that there are extraordinary **staffing needs** compared to the operational demands of a more mature jurisdiction. Following a need analysis, the LTO acquired the services of a Senior Counsel with extensive Torrens land administration experience, and, as indicated above, qualified a staff as CLS. Full qualification for a CLS commission for the staff concerned was obtained in 2010; the balance of the required practicum will be completed by December this year.

To understand the scope of this project, it is useful to realize that the anticipated 3,000 **additional registrations**, dealing with approximately 1,700 parcels, represent approximately two years worth of work at the LTO. These registration estimates are likely to be exceeded as in the last two fiscal years alone fee simple titles were issued for 2,246 parcels.

The following table shows actual registrations effected under these articles in the last two fiscal years, including plans. The table illustrates the different rates of registration for Article 14 and Article 19 over the two-year period and provides accumulative totals. The LTO applied for, and obtained, funding to improve its database and to permit electronic submissions and this has helped process registrations within national standards (48 hours). An additional pressure for improving the database was imposed by the ratification on July 10, 2008 of the **Nunavik Inuit Land Claims Agreement** which necessitated changes to the database. The next challenge within the present or the next fiscal year will be the ratification of the Cree Eeyou Istchee Agreement, which also falls within the jurisdiction of the LTO with regard to offshore islands.

Based on the projected improvements to the system, the present staffing levels, and agreements with Community and Government Services (CGS) for transfer of records, the LTO is confident that the bulk of the requests for **Article 14 transfers** will be completed in this fiscal year. Staffing level issues at both CGS and the LTO may affect this projection, as the LTO can only process what is submitted to it.

CGS has been approached to allow for the transfer of all Article 14 records to the LTO. The LTO would digitize these records and enter the data in a separate system, which is ready to receive the documentation. With proper delegation of authority, LTO would then have the ability to affect the proper transfers into the Torrens system on an accelerated basis. While this arrangement seems to have gained favour in principle, there has not been ratification of the process nor a firm commitment for a definite start date.

NUNAVUT LAND CLAIMS AGREEMENT REGISTRATION - ARTICLES 14 AND 19 NUNAVUT LAND TITLES OFFICE

APRIL 1 2009 TO MARCH 31, 2011

			NLCA	Total Registrations
April 1, 2010 - March 31, 2011	Article 14	• Instruments	180	1592
		• Fee Simple	1562	1562
		• Leasehold	35	366
	Article 19	• IOL Plans *	6	6
		• IOL Titles	5	5
		• IOL Titles - Mines and Minerals	1	
April 1, 2009 - March 31, 2010	Article 14	• Instruments	184	1965
		• Fee Simple	684	684
		• Leasehold	51	308
	Article 19	• IOL Plans *	156	156
		• IOL Titles	212	212
		• IOL Titles - Mines and Minerals	15	15
April 1, 2009 - March 31, 2011 (Two Year Total)	Article 14	• Instruments	364	3557
		• Fee Simple	2246	2246
		• Leasehold	86	674
	Article 19	• IOL Plans *	162	162
		• IOL Titles	217	217
		• IOL Titles - Mines and Minerals	16	16

* IOL refers to Inuit Owned Lands.

Note: Previously encumbered parcels provided for registration under Article 14, being 86 separate parcels for which a leasehold title also had to be issued.

2.4. DEPARTMENT OF COMMUNITY AND GOVERNMENT SERVICES

CGS has responsibilities relating to Article 11 (Land Use Planning), Article 14 (Municipal Lands), Article 23 (Inuit Employment and Training), Article 22 (Real Property Taxation), and Article 24 (Government Contracts) of the NLCA. Implementation of these obligations continued in 2010-2011.

Implementation funding provided CGS with \$1,125,114, allowing municipalities to employ **Land Administrators** to manage and enforce planning and lands by-laws, and other related by-laws and regulations within their municipal boundaries.

According to Article 14, all land within the municipal boundaries is **Municipal Lands** with the following exceptions: Inuit-owned lands, Crown Lands, and lands owned in fee simple title other than the municipality. That leaves a large percentage of the land to be managed by the municipal corporation even though they may not have title to all the land.

The management and enforcement of by-laws contributes to safe, legal, and orderly development (Article 11.2.1.). The land responsibilities include issuing, transferring, amending, and cancelling leases on titled and untitled municipal lands. The Land Administrators are also responsible for the management of quarries within the municipal

boundaries where a **Quarry Administration agreement** is in place or where the municipality has fee simple title to the land. The planning responsibilities include accepting development applications, issuing permits, and enforcement. Managing land and enforcing zoning regulations is a challenging job in Nunavut and requires motivated and skilled people. Adequate funding ensures that the positions for land administrators are filled with qualified workers. If adequate funding is not provided, skilled workers will leave and find employment with other governments or organizations, such as, AANDC, DIOs, and the GN. The funding must be competitive so that the Municipality can retain the workers which they have spent resources to train.

Proper land administration reduces planning and land issues which, in turn, reduce delays in obtaining leases and mortgages for individuals seeking to purchase a home. It also ensures that land issues will not impede economic development (Article 11.2.3).

The number of titled lands, as reported previously, within **municipalities continued to grow** as an increasing number of lots were surveyed each year. The transfer of lands is an ongoing function of the CGS (Article 14.3.1). As new lots are surveyed, the CGS prepares the required documents in order to transfer land to the municipalities. As previously reported, the **Land Titles Fee** which was preventing registration of land documents at the LTO was reduced by 90% and now the CGS has identified funding to cover the remaining 10%. This is deposited in the LTO Assurance Fund. As well, in 2008, CGS acquired Strategic Investment Northern Economic Development funding from AANDC which enabled CGS to survey 1,700 lots in 2008 and this year CGS received funding from CanNor to survey another 555 lots. Overcoming the Land Title Fees and obtaining funding to produce a large inventory of lots will significantly increase volume of work for the municipal Land Administrators.

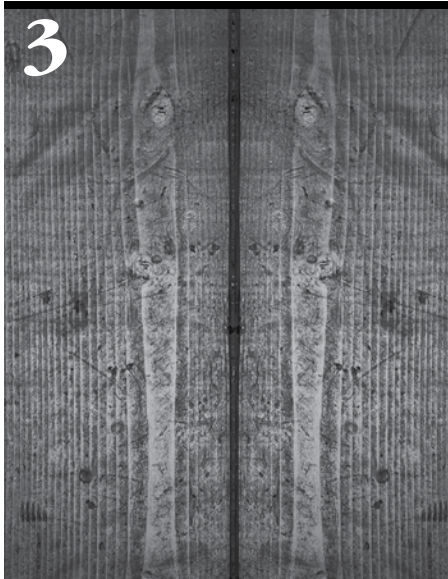
CGS assists all municipalities in developing and creating community plans that embrace the principles outlined in Parts 2 and 3 of Article 11. **Community**

Plans and Zoning By-laws have been developed for all communities in Nunavut. The by-laws that have been adopted recently by the communities are more comprehensive than previous plans, due to the communities becoming more mature. In order to deal with community growth, more stringent development regulations have been adopted, placing more responsibilities on the Land Administrators and requiring them to obtain more skills and knowledge.

Departments such as the Nunavut Housing Corporation, Education, and ED&T are dependent upon the municipalities to provide developable land and land management so that they can proceed with projects. As well, CGS and Finance are dependent on the municipalities to provide information regarding leases in their community in order for the GN to calculate property values and collect taxes (Article 22).

CGS continues to administer and control the 100-foot reserve on behalf of the **Commissioner**, as well as untitled lands within municipal boundaries (for the benefit of the municipalities and in accordance with Parts 4 and 5 of Article 14).

The Planning and Lands Section of CGS provides **ongoing training** to the Land Administrators in support of Article 23 (Inuit Employment and Training) by assisting with daily transactions and enforcement issues. As well, CGS through the Municipal Training Organization provides five different Planning and Lands courses which are designed to train the Land Administrators. The Municipal Training Organization is a non-profit organization that provides a wide range of planning and lands courses. The Municipal Government Program gives community employees a broad spectrum of knowledge and resources related to the administration of a municipal government and specific tools to administer their own land programs. CGS continues to provide daily assistance and training to all community planning and lands administrators.



GOVERNMENT OF CANADA

The Implementation Branch works regularly with other AANDC officials and other federal government departments and agencies, as well as with representatives from the GN and NTI on policy, legal, and administrative matters pertaining to the implementation of the NLCA.

3.1. ABORIGINAL AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT CANADA

The Implementation Branch

Introduction

The Implementation Branch at AANDC is responsible for implementing numerous obligations specific to the department, and also for overseeing and coordinating the implementation of all federal obligations under the NLCA. The Implementation Branch works regularly with other AANDC officials and other federal government departments and agencies, as well as with representatives from the GN and NTI on policy, legal, and administrative matters pertaining to the implementation of the NLCA.

Despite obstacles and different perspectives of the Parties, Canada remains fully committed to continuing work with all parties towards the successful implementation of the NLCA. The following section provides key highlights of activities undertaken during this reporting period.

Highlights

- Article 24: Work continued with NTI on the proposed amendment to the definition of “Inuit owned firm” under section 24.1.1 of the NLCA.
- Training sessions for federal employees on procurement obligations continued. As of March 31, 2011, over 1,200 federal employees, representing over 20 departments and agencies, received customized training.
- Continued the collection of quarterly data on federal procurement activities in the Nunavut Settlement Area (NSA) using CLCA.net. (www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100032266/1100100032267)
- Article 23: Federal departments with offices in the NSA, along with the Nunavut Federal Council and the Implementation Branch, collaborated to support the development of an Umbrella Inuit Employment Plan.
- Article 21: The Nunavut Surface Rights Tribunal was re-established with five members and was funded in March 2011.
- Articles 13 & 21: Drafting the renewal of the *Nunavut Waters and Surface Rights Tribunal Act* legislation continued.
- Article 11: Drafting of the NUPPAA continued, with \$100,000 provided to IPGs to support their involvement in the development of the planning and project assessment legislation.

- Work continued on the development of various guides and a federal management framework designed to provide practical advice and direction to those federal officials with implementation responsibilities and to strengthen the management of modern treaty implementation across the federal government. (www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1306241376318)
- Internal work continued on an electronic system to track, monitor, and report on federal obligations under modern treaties.
- The Nunavut Implementation Panel met in Gatineau, Québec on November 10, 2010.
- Work began to update the Inuit Labour Force Analysis, as per Article 23.

Land Administration

- Article 7: Crown lands were made available to clients without fees for outpost camps that were approved by the local HTOs and screened by the Land Advisory Committee.
- Article 12: Forwarded applications to the **NIRB** for 5 Crown land dispositions, 19 land use permits, and 67 quarry permits for review and screening.
- Participated in NIRB's processes for Part 5 reviews of Baffinland's Mary River Project and AREVA's Kiggavik Project. Also active in two land exchanges identified in Article 8.2.5 and 8.3.11 of the NLCA where Agreements were reached between the parties involved.
- Worked with **NWB** in reviewing and approving the closure and reclamation plan for Polaris Mine, Nanisivik Mine, and the Cullaton Lake Mine.
- Article 14: Worked with the GN's CGS and Natural Resources Canada to assist with the administration of **Municipal Lands**, involving transfers of beds and bodies of water for community development purposes as well as updating of the Inventory of Government and Crown Agency Lands in Municipalities (known as the GEL list).
- Article 19: Continued to review legal survey plans of selected parcels of **Inuit Owned Land**. While a few plans have yet to be received, to date, there have been no disputes.
- Article 21.7.2: approximately 60 leases were administered by the Mining Recorder's Office.
- **Field Operations** conducted a total of 243 inspections to ensure compliance of activities that have been authorized under Federal/Territorial Legislation.

Environment Division

AANDC has coordinated input on behalf of Canada to work with the NPC, and the other NLCA planning partners, to promote effective drafting and implementation of Article 11 of the NLCA.

The Division:

- Continued to hold meetings between NTI, the GN, the NPC, and federal government departments with the goal of building a **NLUP**. Building from Article 11.4.1(a), all Parties have agreed to the broad planning policies, objectives, and goals that will guide the development of the land use plans.
- Coordinated comments from other divisions for submission to the NIRB for the following projects: the Baffinland Mary River Iron Ore Project (several), the AREVA Kiggavik Uranium Project (several), the Agnico-Eagle Meadowbank Gold Project, and the Hope Bay Minerals Ltd. Doris North Project.
- Participated in a guidelines development workshop for the Kiggavik project and participated in public consultation sessions for both the Kiggavik and Baffinland projects.
- Administered the selection panel and contribution agreements for participant funding

for the environmental review of the Kiggavik Uranium Project.

Water Resources Division

The Water Resources Division provides comments, recommendations, and support to the NWB by reviewing and providing **interventions to water licensing** and implementation processes for any activity, including municipal, mineral exploration, and mining activities, which involves the use of water or the disposal of wastes into water.

As part of the interventions to the water licensing process, AANDC provides a **cost estimate** for the abandonment and reclamation of each project so the NWB can set the amount of water-related financial security to be held by the Government of Canada. A strong working relationship has been developed and maintained with the NWB.

- Provided comments on 120 submissions for Type B water licences and 14 for Type A water licences. **Public hearings** were held in Rankin Inlet and Arviat for the renewal of each community's municipal water license, and a **site visit** was conducted at Cullaton Lake. A visit to the Polaris site was unsuccessful due to bad weather.
- Funded (along with AANDC NWT Region) EC – Water Survey Canada to monitor water quantity through Hydrometric Monitoring in Nunavut.
- Saw the draft Nunavut Water Regulations under Section 82 of the *Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act* completed and have completed the community consultation phase.

Nunavut General Monitoring Plan

Significant progress was made during the reporting period to lay the foundation for NGMP. The accomplishments of NGMP can be credited to the NGMP Steering Committee and the expanding partnerships that have provided ongoing support, dedication, and ownership over Nunavut general monitoring.

- Article 12.7.6: The NGMP was developed and has four key activity areas: facilitating governance and partnerships; collect, analyse, and synthesize data; develop and maintain an information management system; and report and communicate. All contribute toward an accessible knowledge base of ecosystemic and socio-economic monitoring information which is central to supporting sustainable development decision-making in Nunavut.
- NTI, the NPC, the GN, and AANDC held the inaugural meeting of the NGMP Steering Committee on July 20-21, 2010, in Iqaluit. The meeting reaffirmed the partnerships that remain at the heart of NGMP. Its next planning session will be held in early April 2011.



Photo: “Qaujisaqatigiinni” Nunavut General Monitoring Plan Steering Committee tokens. Top L-R: Canada, NTI. Bottom L-R: GN, NPC

Facilitating Governance and Partnerships

The development of the NGMP Secretariat also began to take shape, and included implementing an interim work plan focused on developing its broader human resource and administrative capacities; working with the NGMP Steering Committee and communications staff to develop the overall look and feel for NGMP; participating in various outreach and engagement activities; and developing foundational components of an eventual Information Management System and Internet information site.

Collect, Analyze, and Synthesize Data

Foundational work was initiated during the reporting period to support the development of NGMP Secretariat operations, and this work will result in the production of various deliverables to support the NGMP Secretariat including:

- a) Analysis and compilation of Nunavut Valued Ecosystemic and Socio-Economic Components;
- b) Inventory of Nunavut Monitoring Data/Research Sources;
- c) Nunavut Monitoring Data/Capacity Gaps Analysis;
- d) NGMP Interim Guidelines for Proposal Submissions;
- e) NGMP Interim Proposal Evaluation Criteria and Forms; and
- f) An Interim Framework for Collecting and Managing Nunavut General Monitoring Data.

Develop and Maintain Information Management System

The development of NGMP's Information Management System is in its early stages, and will be monitored by an NGMP Information Management/Information Technology working group.

Report and Communicate

The NGMP was pleased to participate and/or present its work at various outreach and engagement events, including:

- a) Nunavut Mining Symposium (Iqaluit, April 2010);
- b) International Polar Year Day (Ottawa, December 2010);
- c) Qikiqtani Socio-Economic Monitoring Committee;
- d) Kivalliq Socio-Economic Monitoring Committee;
- e) Kitikmeot Socio-Economic Monitoring Committee;
- f) Mineral Exploration Round up Conference – Hemmera Northern Canada Symposium (Vancouver, January 2011); and
- g) Northern Contaminants Program Management Workshop (Yellowknife, November 2010).

Budget

The work of the NGMP Steering Committee was further reinforced by an elevated profile and

announcement of ongoing support in the Federal Budget 2010. The Grant and Contribution budget administered by the NGMP Secretariat was set at \$200,000 for 2010-2011. This funding targeted foundational investments which support key activities of the NGMP.

Minerals Division

With respect to Article 19.9.1 of the NLCA, the Minerals Division is responsible for notifying the DIOs of the discovery of any deposits of carving stone on Crown lands. Discoveries of carving stone could be reported to the Minerals Division either verbally or through annual assessment reports submitted to AANDC by exploration companies working on Crown land. During the period under review, no new discoveries or occurrences of carving stone were reported.

Contaminated Sites

For the purpose of maximizing opportunities for Inuit and Northern firms in Nunavut, the Contaminated Sites Program undertook the following project specific activities:

CAM-D

- The contractor, Kudlik Construction Limited mobilized the site in March 2010.
- Remediation works were completed.
- Overall employment statistics to the end of reporting period was approximately 53% Aboriginal, and the percentage of Aboriginal suppliers engaged in the project was 85%. Community meetings to report on the project's progress were conducted at Kugaaruk, Taloyoak, and Gjoa Haven, with completion planned for early 2012.

Roberts Bay Mine Site

- Roberts Bay and Ida Bay remediation was completed. All equipment, materials, and hazardous wastes generated on the site were transported to southern locations. The wastes were taken to licensed facilities in the south where they are being destroyed.

- Final employment statistics for this project was approximately 63% Aboriginal employees, and the percentage of Aboriginal suppliers engaged in the project was 68%.
- Inuit Capacity Building Training was completed as part of the project. It was conducted in Cambridge Bay and served to build community capacity for this and future projects that are similar in nature.

Cape Christian

- Cape Christian remediation was completed. A resident engineer was not able to inspect the locations of decommissioned camp and sewage lagoon due to snow cover. Final inspection is scheduled for July 2011.
- The final percentage of Aboriginal suppliers engaged in this project was approximately 84%, and the overall percentage of Inuit employed was approximately 74%.
- Community consultations took place throughout the tenure of the project including the final public meeting and feast on September 15, 2010 in Clyde River. The gathering and feast was attended by over 300 community members to commemorate the removal of contaminants from the Cape Christian site which is located 16 kilometres from the hamlet.

Bear Island

- Environmental screening was completed through the *Canadian Environmental Assessment Act*.
- Nunavik Marine Region Impact Review Board screening requirements delayed the project a year.
- The contract for remediation was awarded to Biogenie, a division of Englobe Corporation, in May 2010.
- Site remediation work was completed in October 2010 but the equipment and camp were not demobilized. Demobilization is scheduled to be completed in July 2011.

- A final community consultation was held in Chisasibi on November 24, 2010.

PIN-E

- Mobilization and the start of site work were scheduled for August 2011.
- A community meeting will be held in Cambridge Bay prior to mobilization.
- It is anticipated that the project will be completed in the fall of 2012.

PIN-D

- The contract for remediation was awarded and the company committed to an Inuit Employment Level of 75% and an Inuit-Owned subcontracting level of 80%.
- Mobilization and the start of site work are scheduled for August 2011.
- A community meeting will be held in Kugluktuk prior to mobilization, and it is anticipated that the project will be completed in the fall of 2012.

Hope Lake

- Phase III Site Assessment was completed in August 2010.
- On February 22, 2011, a community meeting was held in Kugluktuk to discuss the draft Remedial Action Plan.
- A Request for Proposal will be posted in fall 2011 for the remedial works.
- It is anticipated the project will start in 2012 and will finish in 2014.

Padloping & Durban (Fox-E) Island

- Contracting and Permitting was underway in 2010-2011.
- An anticipated Request for Proposal for construction will be posted in fall 2011.

- Work is anticipated to start late in the 2012 field season.

North Rankin Inlet Nickel Mine

- A community consultation is planned for May 2011.
- The remediation work, expected to be completed in August 2011, is funded by AANDC. A contract was issued through the Hamlet of Rankin Inlet to Inukshuk Construction, based in Rankin Inlet.

Long Term Monitoring

Long term monitoring was conducted at the following sites:

- CAM-F Sarcpa Lake (year 3); and
- Roberts Bay Mine Site (year 1).

Corporate Services

The Nunavut Regional Office's (NRO) **Inuit Employment Plan** (IEP) highlights the current state of Inuit employment in the regional office and guides the obligations and commitment to Article 23 of the NLCA. A major challenge is to increase Inuit representation in the scientific, professional, and technical employment categories. The NRO's Inuit representation rate continues to fluctuate, as staff turnover in the region is high. By March 31, 2011, the Inuit employment rate was at 27%. In efforts to increase the Inuit employment rate, the NRO focused on:

- Implementing various initiatives in the areas of recruitment, retention, and improved cultural sensitivity of the workplace, which are detailed in the NRO's IEP.
- Continuing **recruitment efforts** by ensuring that all job postings include provisions in the Statement of Merit Criteria that support Article 23 objectives, such as giving staffing preference to qualified NLCA beneficiaries as well as seeking candidates who have knowledge of Inuit culture and society and/or can communicate in Inuktitut.
- During the summer of 2010, through the Inuit Summer Student Initiative,¹ four Inuit students were hired to take on exciting and challenging jobs in the main office in Iqaluit. Steps will be taken in the coming year to recognize formally the program with the **Public Service Commission** in order to create bridging opportunities for full-time employment once students complete their studies.
- The NRO is looking to pilot an internship program with the **Nunavut Arctic College** which will allow students in the environmental technology, office administration, and management studies programs to gain job experience.
- The region has a '**continuous job posting**' open to beneficiaries of the NLCA, which seeks to build an inventory of qualified Inuit to fill current and future vacancies in entry-level positions such as Administrative Assistants and Land Administration Clerks. Steps will be taken to include a greater range of positions in this inventory.
- **Language training** (beginner, intermediate, and advanced) continued to be offered to all NRO employees on an ongoing basis to allow staff to gain knowledge of a new language (Inuktitut or French) or further develop their language skills.
- **Renewal of the IEP** to guide activities over the next five years. Emphasis shifted from multiple discrete activities to focused efforts in key areas in order to better achieve a representative workforce. An IEP Committee has been established to lead the region in implementing the key activities detailed in section 6.0 of the renewed plan. Notably, an Inuit Employment coordinator position will be established in the regional office.

¹ The **Inuit Summer Student Initiative** has been launched every spring since its inception in 2003. It is open to beneficiaries of the NLCA who are students in high school, college, or university and are returning to school at the end of their summer employment. The program is promoted through local newspapers and at local schools. The region is strongly committed to hiring Inuit students each year so they can learn more about the department and its mandate in the North and may consider full-time employment with AANDC after completion of their post-secondary studies.

3.2. ENVIRONMENT CANADA

EC's main implementation responsibilities fall under four articles of the NLCA — Article 5 (Wildlife), Article 9 (Conservation Areas), Article 23 (Inuit Employment), and Article 24 (Government Contracts). In 2010-2011, EC spent considerable effort undertaking government-wide obligations under Article 11 (Land Use Planning).

EC is a major contributor of science and policy information with relation to migratory birds; species at risk; habitat identification, conservation and protection; watershed conservation; and climate impacts on land use and zoning. All of these contributions extend to the marine zone.

Article 5: Wildlife

- The CWS continues to work on nominations for appointment of the CWS member to the NWMB, which expired in 2009.
- CWS staff members often attend NWMB meetings to provide briefings, information, and requests for decision on topics related to migratory birds and recovery and/or listing of species under SARA.

Article 9: Conservation Areas

Large parts of EC's current implementation efforts involve the Inuit Impact and Benefit Agreement (IIBA) for National Wildlife Areas and Migratory Bird Sanctuaries in the Nunavut Settlement Area. IIBA-related implementation activities include:

- In June 2010, an Order-in-Council created the Ninginganiq, Akpait, and Qaquilluit National Wildlife Areas off the eastern coast of Baffin Island. The areas protect bowhead whale summering habitats and internationally important seabird colonies.
- Two Area Co-management Committees (ACMC) — the Nivvilaik [McConnell River Bird Sanctuary] ACMC and the Ahiak [Queen Maud Gulf Bird Sanctuary] ACMC — underwent training in 2010. Four ACMCs have been established to date under the IIBA, and five more will be established by 2014.

- The IIBA's Inuit Field Research Assistant Program received 56 applications, and a total of 20 placements were made for research assistants into EC-CWS field camps.
- Two students were hired under the IIBA's Inuit Student Mentor Program. One student worked in EC's Yellowknife office for four months, and the other worked in the Iqaluit office for seven months.
- The Parties to the IIBA (EC-CWS, the three RIAs, and NTI) met three times and developed an annual reporting template to track the Parties' implementation of obligations.

Article 11: Land Use Planning

- EC continued its active participation in the development of the NLUP through a federal working group led by AANDC.

Article 23: Inuit Employment within Government

- EC has permanent staff in Iqaluit and Resolute Bay, and itinerant staff in Eureka and Alert. Of the staff at the main EC office in Iqaluit, 30% are NLCA beneficiaries.

Article 24: Government Contracts

- A total of 60% of EC contracts for services within, or materials delivered to, Nunavut engaged Inuit firms.
- EC continued to send comprehensive land claim agreement notifications for all contracts in affected areas (within the NSA) and utilized the Inuit Firms Registry database, maintained by NTI.

3.3. DEPARTMENT OF CANADIAN HERITAGE

Article 32: Nunavut Social Development Council

- The **Aboriginal Affairs Branch** consulted with Inuit organizations in Nunavut on the renewal of the **Aboriginal Languages Initiative** and on changes to **Northern Aboriginal Broadcasting** (both of which are part of the **Aboriginal Peoples**

Program). The feedback received was taken into consideration in the further development of these cultural programs, including their method of delivery.

- An intergovernmental and interdepartmental **working group** was created to address cultural infrastructure development in Nunavut. In addition to bi-annual meetings which focus on information sharing and coordination, the group hosted a two-day meeting with stakeholders in March 2011, supported by the **Canada Council for the Arts** and the **Inuit Relations Secretariat** of AANDC, to encourage collaboration among funders and to promote a vision at the community level for shared, multi-use cultural spaces.

Canada Council for the Arts (Portfolio Agency)

In 2010, the Council identified Nunavut as a priority and developed a **Nunavut Arts Strategy**, which focuses on increasing access by Nunavut artists to the Council's programs and services. Three objectives for the Nunavut Arts Strategy were identified, as follows:

1. Offer more accessible and relevant services to all artists living and working in Nunavut with a focus on serving Inuit artists;
2. Participate as an active and vital part of the arts funding infrastructure in Nunavut, and, by its presence, strengthening that infrastructure; and
3. Act, across the organization, with sensitivity to and knowledge of the culture, languages, peoples, and artistic practices in offering services to artists in Nunavut.

Key activities undertaken in 2010-2011 include:

- Collaboration on cultural infrastructure issues;
- Production of a roundtable – *Kattutiniq Nunavut* – in Iqaluit involving Canada Council employees, artists, and arts support representatives to exchange ideas on increased collaboration in Nunavut;
- Support of the Iqaluit-based Qaggiavuut Society to develop a database of performing artists in Nunavut; and

- Signature of a three-year agreement with the GN's Culture, Language, Elders and Youth Department to share an Inuktitut-speaking liaison officer based in Iqaluit to deliver services and programs for both agencies.

Funding to Third Party Organizations

A range of third-party organizations successfully applied for grants and contributions to deliver various services in Nunavut, such as human resource development, arts presentation, heritage preservation, Aboriginal culture and language programming, and Canada Day and National Aboriginal Day celebratory events in communities across the Territory, among others.

Arts and Heritage

- The **Museums Assistance Program** funded IHT's 2011 training institute, in which seven participants from communities across Nunavut participated in hands-on learning events designed to improve their skills in collections care and interpretation. The Program also funded Kitikmeot Heritage Society to begin development of an ambitious exhibition about the hunting heritage of the Kitikmeot Inuit.
- Rankin Inlet's Kangirqliniq Centre for Arts and Learning received support from the **Canada Arts Training Fund** for its artists training program which combines artistic development with other skills geared toward preparing artists for the business side of an arts career.
- The **Canada Arts Presentation Fund** continued to provide programming assistance to the Alianait Festival.
- The **Building Communities Through Arts and Heritage** program provided funding to the Nunavut Arts and Crafts Association to present the Nunavut Arts Festival.

Languages

- The GN received funding through the **Canada-Nunavut General Agreement on the Promotion of French and Inuit Languages**. A portion of the

funding was directed to ensure the effective and efficient delivery of French language services, programs, and policies in accordance with Canada's *Official Languages Act*. The agreement also funded a range of community-based initiatives designed to promote the preservation, use, and development of the Inuit language in support of Nunavut's new *Official Languages Act* and *Inuit Language Protection Act*.

Women

- The **Aboriginal Women's Program** provided funding to the Arnait Ajunqiniqit (Women's Strength) Ad hoc Committee for a three-day leadership summit in Iqaluit in September 2010. The gathering provided an opportunity for Inuit women from across Nunavut to enhance their leadership skills, share information, and build networks.

3.4. FISHERIES AND OCEANS CANADA

Since 1993, DFO has incorporated its obligations and responsibilities under the NLCA into its annual work plan. DFO meets its obligations through various cooperative initiatives and projects such as research, management, planning, fisheries development, monitoring, and enforcement.

- In October 2010, DFO Science began a **Training Scholarship Program** with Nunavut Arctic College's Environmental Technology Program to provide annual financial support and intern work placement opportunities for up to two students throughout the academic year. Two students were selected to participate in 2010-2011.
- In an effort to continue projects **enabling employment and skills development** opportunities for Nunavut residents, the Eastern Arctic Area launched an initiative to provide opportunities to NLCA beneficiaries to help build the skills necessary to meet essential qualifications for more senior government positions in the future. Two employees are participating in this initiative.
- DFO's **Species at Risk Program** continues to advise the NWMB and consult with HTOs on numerous species found in the territory that could be listed under SARA. In 2010-2011, there were several species under consideration which remain in the listing process, and progress was made on listing recommendations for two **Beluga Whale** populations (Cumberland Sound and Eastern High Arctic – Baffin Bay) under the MOU with the NWMB.
- DFO continues to partner with Parks Canada and EC to deliver a "**SARA 101**" course which explains the basics of the Species at Risk Act to Nunavut communities.
- In partnership with the GN's wildlife officers, DFO's Conservation and Protection Officers continue to monitor narwhal, beluga, walrus and arctic char harvests and sport hunts in communities under **Community-Based Management**.
- DFO worked with **co-management partners** such as the GN, the NWMB, and other federal departments on habitat protection issues.
- As part of the **sustainability of fish stocks** management plans, DFO staff worked with communities and local organizations to provide conservation education in schools and at public meetings in order to promote the sustainable and practical harvest and use of marine mammals and fish.
- DFO worked cooperatively with NTI, QIA, the GN, and the communities of Igloolik and Hall Beach to identify an Area of Interest for a **Marine Protected Area** in Foxe Basin. They also met with expert knowledge-holders and other community members in 23 Nunavut communities to discuss Canada's plans for developing a **Marine Protected Area Network**.
- As part of **ongoing research** on the population status of marine life harvested in Nunavut, DFO conducted surveys on the Admiralty Inlet Narwhal, Cumberland Sound Beluga, Walrus, and Western Hudson Bay Seals.

- The **Science Sector**, provided ongoing advice to the NWMB to assist in, and inform, the evaluation of management options with respect to wildlife issues in the NSA.
- The **Canadian Hydrographic Service** continued to conduct hydrographic surveys and to publish updated products in support of safe and efficient navigation in the waters in and around Nunavut. Survey projects, including 14 updated nautical chart products for the Region, were completed in 12 locations.



Pangnirtung, Nunavut - Construction is now underway on a small craft harbour. Photo courtesy of the Municipality of Pangnirtung.

- The ongoing development of a harbour in **Pangnirtung** continued to be a significant priority. Phase 1 of the project is nearly complete. Phase 2, consisting of the construction of a large vessel basin, channel, and a fixed wharf, will begin in the summer of 2011.

3.5. HUMAN RESOURCES AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA

Introduction

Service Canada has **three offices** located in Iqaluit, Rankin Inlet, and Cambridge Bay, providing services to 14 other communities across Nunavut on a quarterly basis through outreach visits. Both the Rankin Inlet and Cambridge Bay offices are fully

staffed by NLCA beneficiaries who offer services in Inuktitut and Inuinnaqtun.

Recruitment

- The **Federal IEP** has been updated to reflect changes over the past five years. The department anticipates some growth over the coming years. Data collected in 2002 set the baseline for Inuit employment at 52%. Notably, the department's Inuit employment rate in Nunavut was 70% in 2011. A process is underway in accordance with the IEP and the *Public Service Employment Act* to **staff two positions**.
- The **General Equivalency Diploma** program was created to allow the recruitment of Grade 9 and up students, who are no longer in school but have the potential to complete their Grade 12 equivalency exam. HRSDC worked with Nunavut high schools to identify potential candidates. One student has successfully completed this program and has continued on to further studies. Between 2009 and 2012, Service Canada has hired two additional term employees who are working to complete their Grade 12 education.
- Service Canada participates in the **Federal Public Sector Youth Program**, an internship program lasting approximately 9 months. It gives young beneficiaries opportunities to develop skills that improve their employability. Through a structured learning experience with a mentor three NLCA beneficiaries have successfully completed this program. One candidate has since found indeterminate employment with the GN and the other two candidates are in term positions with the Government of Canada.
- To help promote the **Federal Student Work Experience Program**, Service Canada ensured that students were aware of the registration requirements in an effort to provide an opportunity for students to participate in the program and to help bridge successful candidates for employment with other federal departments.

- Worked with the Nunavut Federal Council and the Public Service Commission to establish a program of **career fairs, school visits**, and processes designed to capture the interest of young people in the territory and help them make wise career decisions.
- Every effort continued to be made to ensure that position advertisements appear in appropriate languages in all Nunavut communities and that education requirements are appropriate. **“Preparing for a Process”** sessions were offered to help external candidates understand the assessment process and to increase the success of local candidates. In addition, candidates may respond in the language of their choice, including in Inuktitut.

Purchasing Goods and Services

- Service Canada also purchases most of its supplies and travel requirements from local service providers. This has been ongoing since 2009. Supplies that are not available in Nunavut are purchased in the south.

3.6. PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA

General

As per Article 24, PWGSC continued to notify NTI and eight other Inuit organizations of bid opportunities involving the delivery of goods, services, and/or construction within the NSA that it handles on behalf of federal departments and agencies. Whenever practical and consistent with sound procurement management, PWGSC included evaluation criteria in its bid documents to maximize socio-economic opportunities for Inuit firms in the NSA. PWGSC also continued to provide information on government contracts awarded in the NSA.

PWGSC Participation in the Nunavut Trade Show and Conference

- The PWGSC Western Region Office of Small and Medium Enterprises participated in the annual Nunavut Trade Show and Conference (www.nunavuttradeshow.ca/general-info.html) in Iqaluit from September 22-23, 2010.

Northern Contaminated Sites

- The remediation of PIN-D (Ross Point) and PIN-E (Cape Peel) DEW lines sites was combined into a single contract awarded for \$11.4 million. This contract has an Inuit employment target of 75% and Inuit sub-contractor/supplier target of 80%.



- The four remediation projects referenced in the 2008-2010 Annual Report are in the final stages of activity:
 1. The Cape Christian LORAN site is complete and the contract is in the closing stages.
 2. The Roberts Bay/Ida Bay Mine Sites is complete, and the Contractor achieved 63% Inuit employment.
 3. The PIN-B (Clifton Point) DEW Line site is complete, and the Contractor achieved 73% Inuit employment.
 4. On-site activities at the CAM-D (Simpson Lake) DEW Line site are complete, and the contractor will begin demobilization from the site in the summer of 2012.
- Two remediation projects within the NLCA are currently out for tender, and both tenders contain evaluation criteria intended to maximize socio-economic opportunities for NLCA beneficiaries. One is for the former mine exploration site at Hope Lake. The other is for the FOX-E (Durban Island) DEW Line site and a former weather station on Padloping Island.

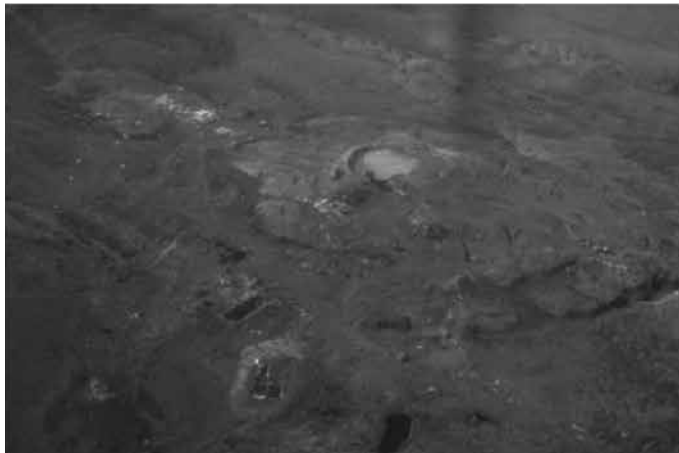
Support Services for DND in Ellesmere Island

A meeting was held in October 2010 between NTI, PWGSC, DND, and AANDC. PWGSC and AANDC developed an Inuit benefits strategy that includes:

- Mandatory Inuit benefits of 7.5% of total dollar value and 7.5% of total resources.
- Rated Inuit benefits with a total score worth 10% of total points available for the evaluation of the

quality of the benefits, stressing achievability, skills development, lasting benefits, etc.

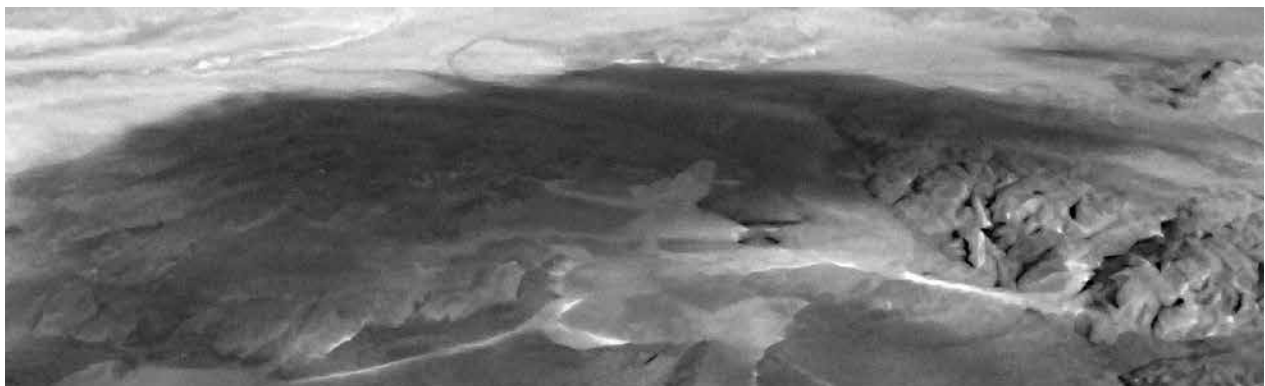
In March 2011, a Letter of Interest was issued on MERX that included the final Inuit benefits strategy. An Industry Day was held in Winnipeg to inform industry of the overall requirements which saw the participation of a representative from Arctic College. A second Industry Day is planned for early April 2011 in Iqaluit.

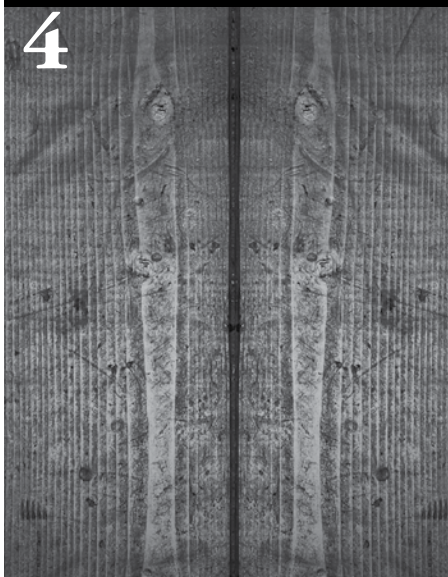


Roberts Bay Before



Roberts Bay After





IMPLEMENTING BODIES

The NWMB is empowered to make legally binding decisions concerning wildlife management in Nunavut.

4.1. NUNAVUT WILDLIFE MANAGEMENT BOARD

Introduction

The NWMB is the main instrument of wildlife management and the main regulator of access to wildlife in the NSA. The majority of the Board's responsibilities are outlined in **Article 5 of the NLCA**. The NWMB is empowered to make legally binding decisions concerning wildlife management in Nunavut. However, many of the Board's decisions are subject to ultimate review by the appropriate Minister.

Implementation Activities²

- Refocused the implementation of a second **Nunavut Wildlife Harvest Study** towards a Community-Based Monitoring Network Pilot Study by issuing a Request for Proposals and entering into negotiations with the top ranking contractor for the conduct of the pilot study.
- Continued towards the introduction of the **Total Allowable Harvest-Basic Needs Level-Surplus** management regime by working with co-management partners on the implementation of this regime for wildlife species.
- Continued to make **appropriate decisions** with respect to maintaining, establishing, modifying, or removing Total Allowable Harvests, other restrictions on wildlife harvesting, and the management and/or protection of particular wildlife or wildlife habitat in the NSA.
- Continued to equitably allocate Nunavut's share of commercial shrimp, turbot, and other marine resources through implementation of the **Allocation Policy** of the NWMB for Commercial Marine Fisheries.
- The successful development of a **commercial marine fishery**, with a modern world-class Allocation Policy, that is resulting in unprecedented growth in Nunavut.
- Continued to proactively work towards promoting the inclusion of both **IQ and modern science** in all aspects of wildlife management, including moving towards a workshop to discuss a proposed NWMB IQ program.
- The recognition of the **importance of IQ** and its inclusion in wildlife management, including specific NWMB initiatives.
- The NWMB constructed — along with its co-management partners — a modern, inclusive wildlife management system, that guarantees

² A full description of NWMB implementation activities can be obtained by contacting the Board for a copy of the 2010-2011 Annual Report.

all participants fair and thoughtful consideration of all evidence and arguments in all wildlife management decisions.

- Continued to provide **guidance and advice** on wildlife management and research proposals and priorities, including the completion of three regional research and management priority setting workshops.
- Establishment the **Nunavut Wildlife Research Trust** and associated funding policies. These ensure a fair and organized research approval process that reflects and addresses NLCA priorities and the regional priorities established by HTOs and RWOs in the territory's three regions.
- Continued to evaluate Government and non-government **Research Funding Proposals** and provided funding to applicants from the Nunavut Wildlife Research Trust (17 applications totalling \$757,070) and the Nunavut Wildlife Studies Fund (five applications totaling \$129,125).
- Continued to provide funding to the RWOs and HTOs through the **Nunavut Inuit Wildlife Secretariat**.
- Continued to implement the DFO-EC-NWMB MOU to **Harmonize the Designation of Rare Threatened and Endangered Species** under the NLCA and the listing of wildlife under SARA.
- Continued a successful hearing program that guarantees all participants fair and thoughtful consideration of all evidence and arguments.
- The NWMB is committed to the **continued implementation** of the NLCA while ensuring a procedurally fair process. Preparation for the next planning period needs to start soon in order to address current and past difficulties. These include, but are not limited to, funding for HTOs and RWOs to implement their respective roles and responsibilities under the NLCA, incorporation of IQ into wildlife management, and advancement of the Nunavut Marine Council.

Implementation Challenges

The long waiting period between federal government appointments to the **NWMB Board** has meant the Board has not operated with a full complement of members. For example, the CWS appointment as well as the Chairperson's position remained vacant.

An ongoing challenge is the different interpretations offered by relevant co-management partners regarding key sections in the NLCA pertaining to the **Total Allowable Harvest-Basic Needs Level-Surplus** management regime (e.g. what harvests are to be included in the Basic Needs Level). The NWMB remains committed to the implementation of the management regime across the territory but remains unable to fulfill this NLCA obligation without the commitment of all agencies involved.

4.2. NUNAVUT WATER BOARD

The NWB is an IPG established pursuant to Article 13 of the NLCA for the regulation, use, and management of water in the NSA. One of the Board's key functions is to issue water licences for any use of water or deposit of waste in water in Nunavut. The Board is required, when exercising licensing power, to consider any detrimental effects of the potential use of waters or a deposit of waste on other water users and to hold, where appropriate, public hearings. The Board maintains a public registry of all reviews.

The NWB:

- Established **five public hearings panels**, as well as three panels to review applications and conduct finance and administrative reviews.
- Reviewed, issued, or assigned 7 **Type A** licences and 64 **Type B** licences.
- Established public hearing panels or the following projects:
 - Arviat Type A Municipal Water License (approved by the Minister of AANDC on September 29, 2010).

– Rankin Inlet Type A Municipal Water License (approved by the Minister of AANDC on July 28, 2010).

– Mary River Type A Mining and Milling Water License.

– Water Regulations Project.

- Continued its work with the **Nunavut Water Regulations Working Group** whose main goal is to develop regulations that reflect the economic, operational, and administrative realities and recognize the unique challenges and opportunities for water management in Nunavut.
- Continued working closely with other **IPGs**, namely the NIRB and the NPC, and with other stakeholders including AANDC and the GN in the areas of land use planning, coordinated review and water licence review processes, enforcement of water licenses, and municipal water licensing.

4.3. NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD

The NIRB was created with responsibilities for the environmental assessment of project proposals in the NSA as described in Article 12 of the NLCA. The primary functions of the Board pursuant to the NLCA are to screen project proposals in order to determine whether or not a review is required; to gauge and define the extent of the regional impact of a project; to review the ecosystemic and socio-economic impacts of proposals; to determine whether proposals should proceed; and if so, under what terms and conditions; and to monitor projects as they proceed.

Highlights

- The NIRB processed a total of **168 project proposals** for environmental impact assessment in accordance with Article 12 of the NLCA.
- A total of 69 new proposals required screening, six projects were undergoing review, and three projects consisted of active monitoring programs.

- An additional 84 proposals involved changes to **previously screened projects** for minor amendments, extensions, and renewals. Then re-issued its original **Screening Decision Report** with the terms and conditions to be incorporated into the applicable licences or permits in order to mitigate potential environmental impacts.
- An additional 15 proposals were assessed and it was determined that the applications did not fall under the purview of the NIRB screening process.
- The Board and staff continued to implement the NIRB's **Five-Year Strategic Plan** (2008-2013), with a focus, where funding allows, on such key areas as governance, legislation, policy development, and human resources.
- Updated its internal operational and board governance policies, and hired two new staff members to assist with fulfilling the NIRB's mandate.
- Completed **additional initiatives and training** related to several relevant topics, including IQ, uranium mining, marine issues, and board governance practices.
- The Board and staff have attended, presented, and participated in a number of conferences and workshops.
- The Board continues to collaborate with its partners in government and with Inuit organizations to ensure the most efficient regulatory system possible.
- Jointly awarded "**Government/Organization of the Year**" with the NWB at the 2010 Nunavut Mining Symposium.
- The Board held meetings in Igloolik (June 2010) and Yellowknife (November 2010 and February 2011). Additionally, the Board met via teleconference on a number of dates to facilitate its decision-making.

-
- The NIRB continues to update materials, which can be found on the online public registry at <http://ftp.nirb.ca>.

Screenings

- Received a total of 168 **project proposals** pursuant to Part 4, Article 12 of the NLCA. These projects are categorized as follows:
 - 35 Research;
 - 18 Exploration;
 - 1 Military Exercise;
 - 1 Quarry;
 - 6 Infrastructure;
 - 1 Other;
 - 2 Site remediation;
 - 5 Access/Leases/Camps.

Reviews

- Development projects undergoing review by the NIRB:
 - Bathurst Inlet Port and Road infrastructure project — suspended at technical review of Draft Environmental Impact Statement (EIS);
 - MMG’s High Lake mine development proposal — suspended at technical review of Draft EIS;
 - Sabina Gold and Silver’s Hackett River mine development proposal — awaiting submission of Draft EIS;
 - Uravan Garry Lake mineral exploration project — awaiting submission of EIS;
 - Baffinland Iron Mines Corp.’s Mary River mine development proposal — undergoing technical review of Draft EIS; and
 - AREVA Resources Canada’s Kiggavik mine development proposal — awaiting submission of Draft EIS.

Monitoring

- The NIRB employed full-time officers to continue the monitoring programs for the Jericho Diamond

Mine, the Doris North Gold Mine, and the Meadowbank Gold Mine projects.

The Future

- Proposed major development projects which may be submitted to the NIRB for assessment in the upcoming fiscal year include: Agnico Eagle Mines Ltd’s Meliadine Gold Mine Project, Hope Bay Mining Ltd’s Phase II Gold Mine Project, Advanced Explorations’ Roche Bay Iron Ore Mine Project, Sabina Gold and Silver’s Back River Gold Mine Project, and Min Metals Group’s Izok Lake Zinc Mine Project.

Challenges and Planned Initiatives

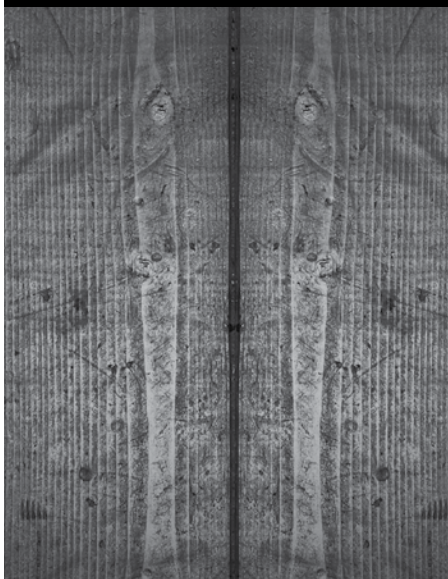
- The NIRB currently operates with a staff complement of 16, six of which are technical advisor positions funded through project-specific funding agreements. The Board does not have in-house technical expertise in all areas of its mandate, and must therefore regularly retain the services of external consultants for a variety of purposes,
- The increasing costs associated with renting office space, recruiting staff, and administering the computer network and online registry are not fully acknowledged within the current implementation contract. These will continue to be an issue for the NIRB.

4.4. THE NUNAVUT PLANNING COMMISSION

The NPC is an IPG established pursuant to **Article 11** of the NLCA to establish broad planning policies, objectives, and goals for the NSA, as well as to develop land use plans that guide and direct resource use and development in Nunavut. The land use plans inform others how Inuit want the land and water used today and into the future. The NPC consults with government, Inuit organizations, and other organizations on how land use plans will be developed and how the plans will be used to manage the land in Nunavut.

Highlights

- In accordance with Article 11, section 5.10 of the NLCA, the Commission conducted 53 conformity determinations in connection with project proposals.
- Hosted **technical workshops** for Government, Inuit Organizations, Denesuline, Industry, and other IPGs.
- Worked with AANDC, the GN, and NTI to formalize a **Steering Committee for the NGMP**.
- In connection with the Legislative Working Group partners, the NPC participated in the development and finalization of the **Draft NUPPAA**. Progress continues to be made on the formulation of the NLUP.
- Continued Results-Based Governance Model training and education for Commissioners and staff and participated in several meetings, workshops, and conferences, ranging from attending the Nunavut Mining Symposium, to meeting with technical experts from Government, industry, and other IPGs.



APPENDIX I: MEMBERSHIP OF IMPLEMENTING BODIES

NUNAVUT IMPLEMENTATION PANEL

Members	Nominating Party
Stephen Gagnon	Government of Canada
David Kunuk	NTI
John Merritt	NTI
David Akoak	Government of Nunavut

NUNAVUT WILDLIFE MANAGEMENT BOARD

Member	Nominating Party
Mikidjuk Akavak (Chair)	The Board
Robert Moshenko	Government of Canada
Peter Kusugak	Government of Canada
Harry Flaherty	NTI
Willie Nakolak	Keewatin Inuit Association
Joannie Ikkidluak	Qikiqtani Inuit Association
Peter Awa	Government of Nunavut
Peter Qayutinuak	Kitikmeot Inuit Association

NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD

Member	Nominating Party
Lucassie Arragutainaq	The Board
Percy Kabloona	NTI
Guy Alikut	NTI
Henry Ohokannoak	NTI
Archie Angnakak	NTI
Allen Maghahak	Government of Canada
Elizabeth Copland	Government of Canada
Marjorie Kaluraq	Government of Nunavut
Philip Kadlun	Government of Nunavut

NUNAVUT WATER BOARD

Member	Nominating Party
Thomas Kabloona (Chair)	The Board
Ross Mrazek	Government of Canada
George Porter	Government of Nunavut
Darrell Ohokannoak	Government of Nunavut
Lootie Toomasie	NTI
David Aglukark	NTI
Ningark Alex	NTI
Sam Omik	NTI
Putulik Papigatuk (Alternate)	Makivik

NUNAVUT PLANNING COMMISSION

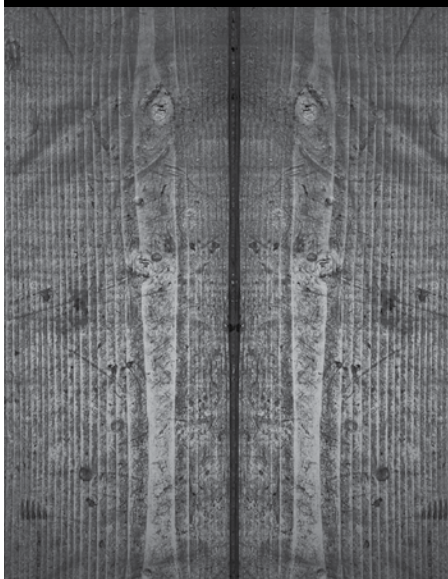
Member	Nominating Party
Ron Roach (Chair)	The Board
Frank Ipakohak	NTI
Peter Alareak	NTI
Ovide Alakannuark	NTI
Paul Quassa	Government of Nunavut
Louie Oklaga	Government of Nunavut
Leena Evic-Twerdin	Government of Canada
Okalik Eegeesiak	Government of Canada
Putulik Papigatuk (Alternate)	Makivik

NUNAVUT SURFACE RIGHTS TRIBUNAL

Member	Nominating Party
Bert Rose (Interim Chair)	Government of Canada
Doris McCann	Government of Canada
David Evalik	NTI
Eugene Ipkarnak	NTI
John Maurice	Government of Nunavut

NUNAVUT IMPLEMENTATION TRAINING COMMITTEE

Member	Nominating Party
Mary Jane Adamson	Government of Canada
Paul Quassa	Qikitani Inuit Association
Peter Kritaqliluk	Kivalliq Inuit Association
David Evalik	Kitikmeot Inuit Association
Alex Ningark	NTI
Dorothy Gibbons	Nunavut Trust
Brenda Jancke	Government of Nunavut



APPENDIX 2: SCHEDULE OF PAYMENTS

SCHEDULE OF PAYMENTS FOR 2010-2011	
	Payment Amount
Government of Nunavut	\$2,917,987.65
Nunavut Impact Review Board	\$4,017,328.81
Nunavut Planning Commission	\$4,067,708.59
Nunavut Water Board	\$3,265,930.00
Nunavut Wildlife Management Board	\$7,804,056.00
Nunavut Surface Rights Tribunal	\$55,000.00



2010 – 2011
NUNAVUT IMPLEMENTATION PANEL:
Annual Report

1

2010 – 2011
 ᓄᓇᑭᓴᓴ ᓇᓃᓄᓇᑕᓄᓇᑕᓄᓇᑕᓄᓇᑕᓄᓇᑕ ᓄᓇᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ
 ᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ

59

2010 – 2011
COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU NUNAVUT :
Rapport annuel

117



Kananginak Pootoogook (1^{er} janvier 1935 au 23 novembre 2010) était un sculpteur et graveur inuit qui vivait à Cape Dorset, au Nunavut. Il est mort des suites de complications après avoir été opéré pour un cancer du poumon.

Pootoogook est né dans un camp inuit traditionnel appelé Ikerrasak ou Ikirasak, près de Cape Dorset, au Nunavut (alors les Territoires du Nord-Ouest) de Josephie Pootoogook, chef du camp, et de Sarah Ninegeokuluk. Sa famille vivait de la chasse et du trappage, selon le mode de vie traditionnel, et habitait un igloo durant l'hiver et une hutte de terre en été; ce n'est qu'en 1942 qu'elle s'est installée dans une maison comme on en trouvait dans le Sud. En 1957, Pootoogook a épousé Shooyoo, s'est installé à Cape Dorset et a commencé à travailler pour James Houston.

À ses débuts, Pootoogook a fait de la sculpture, de la gravure et de la lithographie pour le compte d'autres artistes. Il a aussi dirigé la mise sur pied de la première coopérative appartenant à des Inuits, la West Baffin Eskimo Co-operative – qui fait désormais partie de la Arctic Co-operatives Limited – et en a été le président de 1959 à 1964. Bien qu'il ait travaillé avec son père, Josephie, en 1959, ce n'est que dans les années 1970 qu'il est devenu un artiste à plein temps, produisant dessins, sculptures et estampes. Selon Terry Ryan, ancien gérant de la coopérative, Pootoogook aurait admiré les œuvres de son oncle, le photographe et historien Peter Pitseolak, et s'en serait inspiré.

En 1977, la Commission mondiale de la faune (World Wildlife Commission) a produit une édition limitée qui comprenait quatre images de Pootoogook. En 1980, ce dernier a été élu à l'Académie royale des arts du Canada. En 1997, il a construit un inukshuk de six pieds (1,8 m) à Cape Dorset en l'honneur de Roméo LeBlanc, ancien gouverneur général du Canada. L'inukshuk a été démonté et transporté à Ottawa, puis rebâti par Pootoogook et son fils Johnny à Rideau Hall; il a été dévoilé le 21 juin, à l'occasion de la Journée nationale des Autochtones.

Alors qu'il travaillait à sa dernière œuvre, un dessin inachevé d'une tête de cerf qui appartenait à son père, il fut pris de quintes de toux et su qu'il était atteint du cancer. Avec sa femme, Shooyoo, il a pris l'avion à destination d'Ottawa et s'est installé à la résidence Larga Baffin. Après avoir reçu le diagnostic de cancer du poumon, il a été opéré en octobre 2010, mais il ne s'est jamais remis. Il est décédé le 23 novembre 2010 à Ottawa et a été enterré à Cape Dorset. Il laisse derrière lui son épouse, sept enfants et plusieurs petits-enfants et petits-petits enfants.

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	122
AVANT-PROPOS	125
I. NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED.....	126
1.1. Aperçu	126
1.2. Activités particulières touchant la mise en œuvre	127
Faire comprendre la portée de l'ARTN.....	127
Coalition des revendications territoriales	127
Questions circumpolaires.....	127
Souveraineté et sécurité	127
Forages pétroliers en mer	128
Conseil du milieu marin du Nunavut.....	128
Le réseau d'alerte avancé	128
Litiges.....	128
Négociations ou consultations sur les lois	129
Division de la politique et de la planification	129
ArcticNet	129
Changement climatique.....	129
Transfert de responsabilités	129
Pêches.....	129
Registre des entreprises du Nunavut	130
Transport maritime.....	130
Politique dite Nunavummi Nangminiqaqtunik Ikajuuti	130
Comité national sur le développement économique de l'Inuit Nunangat.....	130
Système d'alerte du Nord.....	130
Contaminants dans le Nord.....	131
Forum économique du Nunavut	131
Conseil d'examen des taux des entreprises de service	131
Communications de NTI	131
Ressources humaines	131
Mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) relatives aux réserves nationales de faune et aux refuges d'oiseaux migrateurs	132
Terres et ressources inuites.....	132
Rapport annuel du Conseil de développement social du Nunavut	133
Prévention du suicide.....	133
Éducation.....	133
Piqqusilirivvik.....	133
Langue	133
Santé	133

Recherche socioculturelle	133
Justice	134
Stratégie de réduction de la pauvreté du Nunavut	134
Sommet sur les femmes Arnait Nipingiit	134
Soutien des organisations de chasseurs et de trappeurs et des associations régionales de la faune	134
Environnement	134
Les Inuits et les enjeux nationaux et internationaux sur la faune.....	135
Baleines boréales	135
Relevé de bœufs musqués	135
Phoques	135
Morses.....	135
Fiducie du patrimoine inuit	135
Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en œuvre.....	137
Appendice I : Déclaration du groupe circumpolaire inuit traitant des principes régissant le développement des ressources naturelles dans le Nunaat Inuit ...	138
Appendice II : Déclaration du groupe circumpolaire inuit sur la souveraineté de l'Arctique.....	139
2. GOUVERNEMENT DU NUNAVUT	140
2.1. Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales	140
2.2. Ministère de l'Environnement.....	140
Recherche et gestion des ressources fauniques	140
Emploi de l'Inuit Qaujimaqatungit dans la recherche sur la faune et la gestion des espèces sauvages	141
Ours polaires	141
Carcajous	142
Grizzlys	142
Rapaces.....	142
Caribou	142
Recherche et gestion du boeuf musqué	144
Les parcs et les aires de conservation	145
Aménagement du territoire et évaluation environnementale	145
Parcs et endroits spéciaux.....	146
2.3. Bureau des titres de biens-fonds du ministère de la Justice.....	148
2.4. Ministère des Services communautaires et gouvernementaux	150
3. GOUVERNEMENT DU CANADA.....	152
3.1. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.....	152
La Direction générale de la mise en œuvre	152
Administration des terres	153
Division de l'environnement.....	153
Division des ressources en eaux.....	154
Plan de surveillance générale du Nunavut (PSGN).....	154

Division des ressources minérales.....	155
Sites contaminés.....	155
Services ministériels.....	157
3.2. Environnement Canada.....	158
Chapitre 5 : ressources fauniques.....	158
Chapitre 9 : aires de conservation.....	158
Chapitre 11 : aménagement du territoire.....	159
Chapitre 23 : emploi des Inuits au sein du gouvernement.....	159
Chapitre 24 : marchés de l'État.....	159
3.3. Ministère du Patrimoine canadien.....	159
Chapitre 32 : Conseil du développement social du Nunavut.....	159
Conseil des arts du Canada (organisme du portefeuille).....	159
Financement des organismes tiers.....	160
3.4. Pêches et Océans Canada.....	160
3.5. Ressources humaines et Développement des compétences Canada.....	162
Introduction.....	162
Recrutement.....	162
Acquisition de biens et de services.....	163
3.6. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.....	163
Généralités.....	163
Participation de TPSGC à la Foire commerciale et la conférence du Nunavut.....	163
Sites contaminés du Nord.....	163
Services de soutien au MND dans l'île Ellesmere.....	163
4. ORGANISMES DE MISE EN OEUVRE.....	165
4.1. Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.....	165
Introduction.....	165
Activités de mise en œuvre.....	165
Défis liés à la mise en œuvre.....	166
4.2. Offices des eaux du Nunavut.....	166
4.3. Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.....	167
Points saillants.....	167
Examens préalables.....	168
Examens.....	168
Surveillance.....	168
L'avenir.....	168
Défis et initiatives prévues.....	168
4.4. Commission d'aménagement du Nunavut.....	169
Points saillants.....	169
APPENDICE 1 : MEMBRES DES ORGANISMES DE MISE EN OEUVRE.....	170
APPENDICE 2 : CALENDRIER DES PAIEMENTS.....	173

ABRÉVIATIONS

AADNC	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
AIKiv	Association inuite du Kivalliq
AIQ	Association inuite du Qikiqtani
AIR	Association inuite régionale
ARTN	Accord sur les revendications territoriales du Nunavut
ATC	arpenteur des terres du Canada
BRN	Bureau régional du Nunavut (AADNC)
BTBF	Bureau des titres de bien-fonds
CAN	Commission d'aménagement du Nunavut
CCAP	Comités de cogestion des aires protégées
CGRFN	Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut
CNDEIN	Comité national sur le développement économique de l'Inuit Nunangat
CNER	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
CNFMO	Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en œuvre
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
DEW	(réseau d'alerte avancé ou réseau DEW)
EC	Environnement Canada
EAI	Exécutif et Affaires intergouvernementales
EIE	étude d'impact environnemental
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les InuitsFPI Fiducie du patrimoine inuit
GDN	gouvernement du Nunavut
IG	Institution gouvernementale
IQ	connaissances traditionnelles des Inuits (ou Inuit Qaujimagatuqangit)
LATEPN	<i>Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut</i>
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
MDE	ministère de l'Environnement (du Nunavut)
MDET	ministère du Développement économique et des Transports (du Nunavut)
MDN	ministère de la Défense nationale
MPO	ministère des Pêches et des Océans du Canada
NFTC	Nunavut Fisheries Training Consortium
NNI	Nunavummi Nangminiqatunik Ikajuuti NTI Nunavut Tunngavik Incorporated
OCT	Organisation de chasseurs et de trappeurs

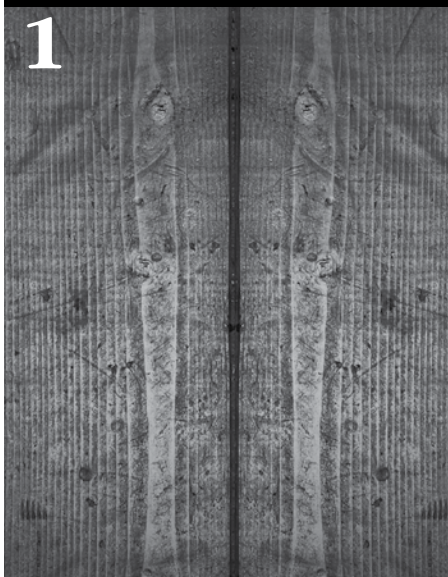
OEN	Office des eaux du Nunavut
OID	organisation inuite désignée
OIR	organisation inuite régionale
ORRF	organisation régionale des ressources fauniques
PATN	Plan d'aménagement du territoire du Nunavut
PDF	PDF d'Acrobat
PE	Protocole d'entente
PEI	plan d'embauchage des Inuits
PSGN	Plan de surveillance générale du Nunavut
QEC	Qulliq Energy Corporation
RN	région du Nunavut
SCF	Service canadien de la faune
SCG	Services communautaires et gouvernementaux
TAI	Terres appartenant aux Inuits
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

AVANT-PROPOS

Le Comité de mise en œuvre du Nunavut est heureux de présenter son rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, conformément au chapitre 37.3.3*b*) de l'Accord, pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Pour le préparer, il a fallu se renseigner auprès de Nunavut Tunngavik Incorporated, de l'administration fédérale et de celle du territoire ainsi qu'auprès des divers organismes de mise en œuvre constitués en vertu de l'Accord, notamment le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, l'Office des eaux du Nunavut, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et la Commission d'aménagement du Nunavut. Les déclarations et points de vue trouvés dans les différentes parties du rapport ne sont pas nécessairement représentatifs de l'opinion de tous les membres du comité ou des parties qui les ont nommés.

Ce rapport souligne la complexité et les difficultés de la mise en œuvre de l'Accord ainsi que les réussites auxquelles elle a donné lieu.



NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED

La direction et les membres de la Coalition ont participé à une série de rencontres de sensibilisation avec un certain nombre de députés et de sénateurs, pour augmenter les appuis à une mise en œuvre complète des accords sur les revendications territoriales.

I.1. APERÇU

Depuis 2006, dans les parties des rapports annuels du Comité de mise en œuvre du Nunavut qu'il a rédigées, Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) a insisté sur le rôle central et la portée considérable du procès intenté contre la Couronne, à la fin de 2006, sur la question de la mise en œuvre. Dans sa contribution au rapport annuel de 2008-2010, NTI a résumé comme suit la situation :

« [...] le nombre des manquements à la mise en œuvre de l'ARTN par la Couronne, et leur ampleur et gravité, ont incité NTI à la fin de 2006 à tenter une poursuite sur plusieurs fronts contre le procureur général du Canada, en sa qualité de représentant de la Couronne. Aucune autre possibilité pratique n'était laissée à NTI, étant donné que le gouvernement fédéral :

- 1. s'était retiré des négociations sur l'actualisation du contrat de mise en œuvre en 2004, et refusait de reprendre ces négociations;*
- 2. avait rejeté 17 offres, par NTI, de renvoi de problèmes précis à l'arbitrage;*
- 3. se refusait à accepter les recommandations essentielles du rapport final du conciliateur Tom Berger.*

Durant les deux années (2008-2010) couvertes par ce rapport du CMON, le gouvernement fédéral est resté inflexible sur ces trois possibilités. C'est pourquoi les activités de mise en œuvre essentielles de l'ARTN durant la période de 2008-2010 ont été axées sur les stades préliminaires des procédures de la poursuite intentée par NTI. »

Du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, c'est-à-dire pendant la période visée par le présent rapport annuel, le gouvernement fédéral n'a fait montre d'aucune ouverture sur les trois points susmentionnés ni à l'égard d'aucun autre effort concerté visant à résoudre les problèmes à l'origine de la poursuite. C'est pourquoi cette poursuite reste le problème épineux touchant la mise en œuvre de l'Accord dont personne ne parle, mais qui est dans tous les esprits, car elle reste le principal facteur qui déterminera les modalités et le moment, le cas échéant, de la mise en œuvre d'éléments essentiels de l'Accord et qui dictera les principales conséquences politiques et juridiques qui en découleront.

Nous invitons le lecteur à prendre connaissance de la partie du rapport annuel de 2008-2010 consacrée aux questions et aux réponses sur la poursuite, rédigée par NTI.

NTI est heureuse de l'évolution procédurale et logistique de la poursuite au cours de la période visée.

Sans vouloir diminuer l'importance centrale de la poursuite, le reste de la contribution de NTI au présent rapport annuel porte sur les réalisations de l'organisme relativement à la mise en œuvre de l'Accord ainsi que sur des enjeux et des priorités d'une plus grande portée pour les Inuits. On notera que beaucoup de ces réalisations ont bénéficié d'un apport parallèle et complémentaire de la part des trois associations inuites régionales du Nunavut.

I.2. ACTIVITÉS PARTICULIÈRES TOUCHANT LA MISE EN ŒUVRE

Faire comprendre la portée de l'ARTN

Au cours de l'année, un certain nombre d'interventions ont porté sur la négociation et la mise en œuvre de l'Accord. Il y a eu, notamment, une allocution du président par intérim de NTI James Eetoolook, sur l'amélioration des rapports intergouvernementaux, prononcée en septembre 2010, à Whitehorse, à la conférence de l'Assemblée des Premières Nations du Yukon. Pendant la même conférence, M. Eetoolook a aussi fait un exposé sur les relations avec l'industrie. De son côté, le personnel de NTI a fait un exposé collectif pendant un atelier sur le gouvernement autochtone.

En février 2011, à Ottawa, le président par intérim Eetoolook et d'autres représentants de la Coalition ont participé à une séance de sensibilisation sur le traité avec Environnement Canada.

En novembre 2010, à Val-d'Or, le personnel de NTI a fait un exposé sur l'atteinte des objectifs des traités modernes au 17^e Congrès d'études inuites.

Coalition des revendications territoriales

La direction de la Coalition s'est réunie à Ottawa, en février 2011 pour discuter de toute une gamme de questions, notamment les mesures budgétaires fédérales de financement et la nécessité d'un plus grand travail de sensibilisation. Le grand chef Sean Atleo de l'Assemblée des Premières Nations a assisté à la réunion. Il s'est dit désireux de collaborer avec la Coalition. La présidente de NTI a été reconduite au poste de coprésidente de la Coalition. La direction et les membres de la Coalition ont participé à une série de rencontres de sensibilisation avec un certain nombre de députés et de sénateurs, pour augmenter les appuis à une mise en œuvre complète des accords

sur les revendications territoriales. On a discuté de la possibilité d'un examen de la mise en œuvre des accords par le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord de la Chambre des communes. La Coalition a fait parvenir au président du Comité, Bruce Stanton, une lettre dans laquelle elle préconisait cet examen.

Questions circumpolaires

En février 2011, à Ottawa, la présidente et le vice-président de NTI ainsi que la présidente de l'Association inuite du Qikiqtani (AIQ) ont assisté au Sommet des leaders inuits sur le développement des ressources, dont l'hôte était le Conseil circumpolaire inuit. Les exposés du premier jour ont porté sur les questions suivantes : le point de vue des gouvernements; le forage et l'exploration en mer; l'extraction minière; les évaluations environnementales et sociales d'impact. Le deuxième jour, les dirigeants inuits ont discuté des questions et ont convenu de parachever une déclaration des Inuits circumpolaires sur les principes du développement des ressources dans le Nunaat inuit, le territoire habité par les Inuits, avec l'intention de publier ce document lors de la rencontre ministérielle du Conseil de l'Arctique en 2011, à Nuuk, au Groenland.

La déclaration constitue l'annexe I du présent chapitre.

Souveraineté et sécurité

En juin 2010, le Comité de la défense nationale de la Chambre des communes a déposé son rapport sur la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Il y recommande notamment :

- La création d'un comité du Cabinet sur les affaires de l'Arctique.
- Le lancement d'une invitation, par ce comité, aux peuples autochtones à élaborer de futures politiques pour l'Arctique.
- L'inclusion des peuples autochtones dans les programmes de recherche scientifique touchant l'environnement dans le Nord.
- Un effort fédéral plus grand pour reconnaître la contribution historique des peuples autochtones à la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

- La création, assurée par le gouvernement fédéral, de communautés autochtones viables dans l'Arctique.

En 2009, les Inuits de la région circumpolaire ont adopté une déclaration des Inuits circumpolaires sur la souveraineté dans l'Arctique. Cette déclaration constitue l'annexe II du présent chapitre.

Forages pétroliers en mer

En avril 2010, l'explosion d'une plate-forme de forage, dans le golfe du Mexique, et la marée noire consécutive ont semé l'inquiétude au sujet des risques que présentaient les éventuels forages dans le Nunavut et dans les eaux adjacentes, par exemple la partie groenlandaise du détroit de Davis. Dans un exposé devant le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes, l'ex vice-président des finances de NTI a préconisé de ne pas effectuer de forage pétrolier et gazier si on n'était pas capable d'assurer la protection de l'environnement. L'Office national de l'énergie a aussi annoncé un examen public des exigences qui s'appliquaient au forage dans l'océan Arctique. NTI a fait parvenir au secrétaire de l'Office ses observations concernant la portée de l'examen, soulignant la nécessité d'examiner les exigences s'appliquant aux infrastructures et à la formation, le temps de réaction aux éventuels déversements et rejets de pétrole et la protection des espèces et de l'habitat marins de l'Arctique.

Conseil du milieu marin du Nunavut

En mai 2010, NTI a été l'hôte d'un atelier du Conseil, à Iqaluit. Y ont assisté des représentants de la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN), de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), de l'Office des eaux du Nunavut (OEN), du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN), d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), du gouvernement du Nunavut (GDN) et de spécialistes des domaines de la marine marchande, des droits des Inuits sur le milieu marin et de la conservation des pêches. Cette réunion de deux jours a débouché sur une entente pour l'application d'un plan d'activités visant l'identification des besoins en ressources du Conseil. NTI a continué à fournir un appui non financier sous forme de personnel auxiliaire.

Le réseau d'alerte avancé

En février 2011, le comité directeur du réseau d'alerte avancé DEW s'est réuni à Edmonton. Le MDN et NTI y assistaient, ainsi que l'Association inuite du Kitikmeot (AIKit) et l'AIQ. Le comité directeur a appris que la restructuration de NTI ne changerait pas sa représentation au Comité. NTI a communiqué au Comité un exemplaire du rapport sur l'assainissement des emplacements du réseau DEW, du MDN, dans le Nunavut, rendu public pour la première fois lors de l'assemblée générale annuelle de NTI, en décembre 2010.

Le 28 février 2011, le groupe de travail sur le contrat de nettoyage des emplacements DEW s'est réuni pour déterminer les taux recommandés d'emplois et de contrats aux Inuits pour les réparations d'entretien dans les emplacements FOX4 et Fox5. Il a recommandé les taux planchers suivants : 66 % pour les emplois aux Inuits et 67,5 % pour les contrats aux Inuits.

Litiges

- **Poursuite sur la mise en œuvre :** En novembre 2010, NTI a terminé l'interrogation des témoins de la Couronne à l'exception des derniers points et des dernières questions découlant de la production des documents restants. Il a poursuivi les autres travaux préparatoires en prévision du procès.
- **Revendications touchant le territoire des Dénés au Manitoba et en Saskatchewan :** En juin 2010, l'équipe fédérale de négociateurs a enfin reçu son mandat; en novembre, elle a rencontré les autochtones, à qui elle a annoncé son intention de relancer en 2011 les négociations officielles avec les groupes autochtones. NTI et l'AIKiv ont entrepris des négociations avec le Manitoba pour le règlement des revendications territoriales des Inuits dans le nord de la province.
- **Poursuite sur les armes à feu :** NTI a fait parvenir une lettre au premier ministre dans laquelle il l'invite à poursuivre la négociation. Il n'a pas reçu de réponse.
- **Pensionnats :** Le travail s'est poursuivi sur la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats, y compris sur la prestation d'une aide générale au public sur les questions connexes

aux paiements d'expérience commune et au processus d'évaluation indépendant.

- **Exportation de défenses de narval** : En janvier 2011, NTI a rempli une demande d'examen judiciaire contestant la décision du MPO d'émettre un avis négatif de commerce non préjudiciable pour l'exportation, par 17 communautés du Nunavut, de défenses de narval. La décision du MPO visait essentiellement à interdire cette exportation et celle de produits connexes par ces communautés.
- **Interventions dans des affaires en instance** : NTI a déposé un mémoire d'intervenant et a comparu devant la Cour suprême du Canada, en mai 2010, dans l'affaire *Rio Tinto c. le Conseil tribal Carrier-Sekani*. NTI avait fait de même, en 2009, dans l'affaire de la *Première Nation Salmon/Carmacks c. le Yukon*. La Cour suprême a fait connaître sa décision en 2010, selon laquelle la Couronne peut avoir, pour consulter et trouver un terrain d'entente, une obligation plus grande que celle que décrit expressément un accord de règlement de revendications territoriales.

Négociations ou consultations sur les lois

Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut

NTI a collaboré avec les représentants fédéraux et ceux du GDN ainsi qu'avec la CAN et la CNER, dans l'élaboration de cette loi. Le projet de loi C25 qui en découlait est mort au *feuilleton*, par suite du vote de censure de mars 2011. NTI et les AIR avaient coordonné leurs efforts sur ce dossier.

Loi sur les services à l'enfance et à la famille

NTI a collaboré avec le GDN sur les règlements relatifs à l'éducation et à la langue, y compris à la révision de la Loi susmentionnée et sur le projet de loi sur l'exécution des ordonnances familiales.

Règlement sous le régime de la Loi sur la faune.

NTI a participé aux audiences du CGRFN sur le projet de règlement et il a collaboré avec le GDN et le Conseil afin de rapprocher les points de vue.

Division de la politique et de la planification

En septembre 2010, NTI a entrepris une réorganisation qui a permis la création de la division

susmentionnée à l'intérieur de ses Services exécutifs. Cette division est chargée des exigences prioritaires de la politique de NTI ainsi que de certains secteurs stratégiques, notamment le développement économique, les pêches commerciales et l'élaboration d'une politique de l'environnement.

ArcticNet

Grâce à ArcticNet, NTI a participé à deux études intégrées de l'impact de la recherche, qui visaient, au moyen de toutes les connaissances ou données disponibles, à élaborer une évaluation de l'Arctique canadien en ce qui concerne le changement climatique. Le document résultant sera utile aux scientifiques et aux décideurs.

Changement climatique

Après la conférence de Copenhague sur le changement climatique, NTI a commencé à élaborer une stratégie sur le changement climatique pour le Nunavut.

Transfert de responsabilités

À ce chapitre, les choses ont peu bougé en 2010-2011, en raison de l'absence d'un négociateur fédéral ou faute d'un mandat fédéral de négociation accordé par le Cabinet.

En janvier 2011, la présidente de NTI Cathy Towtongie a rencontré la première ministre du Nunavut Eva Aariak pour discuter de transfert de responsabilités. Par la suite, elles ont fait parvenir une lettre conjointe au ministre John Duncan d'AADNC. Elles y disaient que, malgré la signature du Protocole de négociation du transfert des responsabilités en matière de terres et de ressources, en 2008, le gouvernement fédéral n'avait pas nommé de négociateur en chef, comme il y était tenu par le Protocole. Elles demandaient de rencontrer le ministre Duncan pour discuter plus en profondeur du problème. Par la suite, Mme Aariak a rencontré le ministre.

Pêches

Le Nunavut Fisheries Training Consortium devait mettre la dernière main à ses mécanismes de financement en 2012. On a bon espoir qu'il y a aura un nouveau cycle de financement fédéral, de la part de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, à concentrer sur le recrutement et la rétention des Inuits dans l'industrie de la pêche commerciale.

NTI a participé à des consultations visant à modifier la politique du CGRFN concernant les allocations des prises de la pêche marine commerciale au Nunavut. Le comité de l'allocation des ressources halieutiques du Nunavut s'est réuni pour examiner quatre demandes portant sur la crevette nordique et il a fait parvenir ses recommandations au CGRFN. Deux représentants de NTI font partie du comité.

Registre des entreprises du Nunavut

Le registre compte désormais 243 noms. En 2010, on y a inscrit 36 entreprises inuites.

Transport maritime

NTI a préconisé une augmentation des investissements dans les infrastructures maritimes et dans la cartographie hydrographique du Nunavut. Dans la période visée, trois navires se sont échoués en des endroits séparés du Nunavut, ce qui montre la nécessité impérieuse de cartographier toute la région.

Politique dite Nunavummi Nangminiaqtunik Ikajuuti

NTI et le GDN ont parachevé l'examen quinquennal approfondi de la politique en question. D'après NTI, l'examen a mis en évidence les problèmes touchant les données sur la passation de marchés au GDN. Cependant, NTI n'a pas été en mesure d'analyser, avec les données disponibles, les éléments servant au rajustement des soumissions. Ils constituent l'ossature de la politique et ils ont sans doute l'effet le plus important sur les entreprises inuites. Pour désormais faire aboutir tout examen approfondi, il faut remédier aux lacunes dans les données. Il a été impossible de confirmer quel pourrait être l'effet positif ou négatif, pour les entreprises inuites ou celles du Nunavut, de modifications de la valeur des taux totalisant 21 % pour le rajustement des soumissions — plus précisément 7 % pour les entreprises inuites, 7 % pour celles du Nunavut et 7 % pour les entreprises locales.

Le rapport comportait quatre recommandations principales :

1. Que le comité d'examen détermine et examine les secteurs précis où les données sont lacunaires et qu'il formule des recommandations pour corriger les difficultés actuelles dans la saisie et l'utilisation de renseignements sur la passation de marchés au GDN.
2. Que le comité d'examen effectue un audit sur la mise en œuvre de la politique de NNI pour la passation de marchés au GDN.
3. Que le mandat du comité d'examen reflète les modifications apportées aux exigences en matière de rapports et à la composition du comité. Les rapports, qui devaient être annuels, seraient désormais exigés bisannuellement. Les rapports annuels n'étaient pas produits, en raison du roulement du personnel au GDN et des retards à rattraper. La composition du comité d'examen changerait : d'une possibilité de 12 membres, 6 de NTI, 6 du GDN, elle passerait à 6 membres, 3 de chaque partie.
4. Que l'on fasse une recherche des normes nationales existantes ou des pratiques exemplaires pour le processus d'appel d'offres pour le NNI, en se concentrant précisément sur les échéanciers servant à déterminer les appels d'offres à faire et à les effectuer.

Le rapport renfermait des recommandations et des révisions aux définitions de la politique de NNI. La plupart des modifications visaient à clarifier la politique et elles comprenaient la redéfinition des notions d'entreprise locale, d'entreprise du Nunavut, de fournisseur local, de résident du Nunavut, de gestionnaire résident et de comité de qualification.

Comité national sur le développement économique de l'Inuit Nunangat

Avec la participation de NTI, ce comité a élaboré des documents de recherche qui ont conduit à un plan de mise en œuvre, par les Inuits, des programmes de développement économique d'AADNC destinés aux Autochtones. Ce plan prévoyait une enveloppe d'environ 79 millions de dollars sur cinq ans, répartis entre les quatre régions inuites du Canada, soit une augmentation de 13 millions par rapport aux affectations actuelles.

Système d'alerte du Nord

NTI a participé à des réunions de l'industrie et du gouvernement avec le MDN et TPSGC, pour préconiser le maintien des dispositions concernant les acquisitions et faire en sorte que les Inuits du Nunavut continuent de profiter directement des avantages découlant du contrat sur le système.

La reconduction des contrats sur le système a suscité des questions. Le système, par le contrat essentiel auquel il donne lieu, fournit aux Inuits et au gouvernement fédéral l'occasion de collaborer. C'est un gros contrat (environ 600 millions de dollars en tout, ou 20 millions par année) et c'est actuellement Nasittuq qui le détient, par l'entremise de Pan-Arctic Inuit Logistics, partenariat entre les quatre groupes inuits signataires du traité.

Le gouvernement fédéral a organisé des réunions régionales avec les groupes d'Inuits et il a donné aux intéressés l'occasion de présenter des exposés. NTI a souligné les motifs de préoccupation des Inuits du Nunavut et offert de continuer à participer à l'élaboration d'un modèle d'approvisionnement respectueux des pratiques antérieures, dont les Inuits du Nunavut continueront de profiter directement.

Contaminants dans le Nord

NTI a assisté à une réunion du Comité de gestion du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord en avril 2010. L'approbation définitive d'un financement de 4,4 millions de dollars a été confirmée pour tous les projets de recherche sur les contaminants dans les trois territoires et au Nunatsiavut en 2010-2011.

Forum économique du Nunavut

NTI a siégé au conseil d'administration du Forum économique du Nunavut et apporté un soutien financier et non financier en 2010-2011. Le forum a rendu public un document, *2010 Nunavut Economic Outlook*, présentant les perspectives économiques du Nunavut et fournissant des données utiles pour l'analyse.

Conseil d'examen des taux des entreprises de service

En janvier 2011, NTI a fait une présentation au Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES) concernant la requête en majoration tarifaire générale de la Qulliq Energy Corporation (QEC) qui proposait une augmentation des tarifs d'électricité sur le territoire. NTI soulignait dans sa présentation que la demande de majoration couvrirait des pertes déjà encourues. NTI a recommandé que des procédures soient mises en place préalablement à une nouvelle requête à majoration tarifaire générale de la SEQ

avant qu'elle ne fonctionne à perte. NTI a aussi soulevé des interrogations concernant le financement du programme de formation des apprentis. NTI soutenait que la formation des 17 apprentis de la SEQ devrait être financée directement par le gouvernement, plutôt que par une augmentation de tarif imposée aux usagers. En mars 2011, le CETES a recommandé une augmentation de tarif de 18,8 %, avec élimination du supplément de stabilisation du coût du carburant, ce qui donne une hausse nette de 12,8 %. Cette recommandation a été approuvée par le gouvernement du Nunavut.

Communications de NTI

- NTI a procédé à une mise à niveau du matériel informatique de ses bureaux. Le processus est terminé dans les bureaux d'Ottawa et d'Iqaluit et se poursuit dans celui de Rankin Inlet.
- NTI a conçu, acheté et mis en œuvre un nouveau système de gestion des dossiers et de l'information pour les utilisateurs de son bureau d'Iqaluit.
- NTI a débuté la planification de la commémoration du 20^e anniversaire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), y compris un monument, un concours de rédaction et des chapitres promotionnels.
- NTI a terminé la troisième phase du projet d'histoire orale sur l'ARTN en le rendant disponible sur le site Web et en préparant le lancement de 2013.
- NTI a débuté l'archivage numérique des dossiers de la Fédération Tungavik du Nunavut.

Ressources humaines

À l'issue d'un processus de restructuration inuite mené à l'automne 2010, 75 postes à temps plein ont été créés à NTI. Le taux d'emploi inuit s'est maintenu en moyenne à 80 % au cours de l'année 2010.

L'adjoint aux ressources humaines s'est vu accorder une place au sein du programme de formation des intervenants en perfectionnement professionnel offert par le Collège de l'Arctique du Nunavut et la Fondation canadienne pour le développement de la carrière qui est basée à Ottawa. Le programme a été conçu en fonction des compétences de base précisées

dans le Guide canadien des compétences pour les professionnels en développement de carrière. Il permet l'accréditation d'un intervenant en perfectionnement professionnel en conformité avec les systèmes provinciaux de certification volontaire et l'accréditation internationale octroyée par l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle.

Le perfectionnement professionnel et la formation des employés de NTI ont été coordonnés par le directeur des ressources humaines et son adjoint. Parmi leurs responsabilités, on note la coordination de la formation générale et spécialisée, la préparation des demandes de financement et des rapports, le programme d'emplois d'été pour étudiants, l'orientation des employés, le programme de reconnaissance des employés, le programme de mieux-être des employés et les entrevues de départ.

En 2010, on a amorcé les discussions avec le Conseil d'alphabétisation du Nunavut pour que NTI puisse contribuer au programme d'intégration de l'alphabétisation dans la formation en milieu de travail dans le Nord du Canada. NTI est la seconde organisation du Nunavut à participer à ce programme.

Mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) relatives aux réserves nationales de faune et aux refuges d'oiseaux migrateurs

L'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) relatives aux réserves nationales de faune et aux refuges d'oiseaux migrateurs a été négociée au fil de plusieurs années entre NTI, les associations inuites régionales (AIR) et le Service canadien de la faune. En vertu de cette entente, un fonds de 4 millions de dollars a été créé pour l'industrie touristique inuite et un autre fonds d'un million de dollars sera consacré à du matériel culturel et d'interprétation. NTI et les AIR ont convenu qu'il y aurait trois projets principaux et que des sommes seraient réservées à des projets secondaires.

À l'issue d'une étude préliminaire, NTI et les AIR ont déterminé que Gjoa Haven, Cape Dorset, et Arviat étaient les collectivités les plus aptes au développement touristique en raison de leurs bagages diversifiés.

Au cours des trois années précédentes, Arviat avait offert différents types de formation afin de pouvoir commencer à profiter pleinement de l'afflux touristique. Arviat est un marché prêt à l'exploitation en raison de la présence d'ours polaires, de caribous, de bernaches et d'un riche patrimoine culturel. La localité se situe également tout près de Churchill, un marché touristique déjà bien établi.

Grâce à l'ERAI concernant la réserve nationale de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs, Arviat a notamment eu accès à de la formation pour l'accueil touristique, les écouguides, la sécurité en embarcation, la cuisine pour les visiteurs et la tenue de livres pour les petites entreprises.

Terres et ressources inuites

NTI a participé aux activités suivantes touchant les terres et les ressources inuites :

- Promotion des gisements miniers de NTI à la Conférence annuelle de l'Association minière autochtone canadienne, au Forum de géosciences de Yellowknife, à l'exposition Mineral Exploration Roundup de Vancouver, auprès de l'Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada à Toronto, et au Symposium minier du Nunavut.
- Exposés sur la politique de NTI concernant l'uranium lors de forums organisés par le gouvernement du Nunavut à Iqaluit, Baker Lake et Cambridge Bay.
- Signature de deux nouveaux accords d'exploration minière, expansion d'un accord d'exploration minière existant et deux protocoles d'entente en vue de nouveaux accords d'exploration minière.
- Progrès considérables dans la modification des baux d'exploitation et des ententes d'exploration minière d'Agnico-Eagle Mines Ltd pour le gisement Vault à la mine d'or de Meadowbank.
- Participation à l'élaboration de la politique sur les revenus tirés des ressources de NTI.
- Mise à jour de la cartographie de toutes les ententes d'exploration minière.

- Examen et analyse de l'ébauche de plans d'aménagement du territoire du Nunavut par la Commission d'aménagement du Nunavut.
- Mise à jour et expansion du service de cartographie en ligne pour inclure les baux et les applications minières de localisation.
- Refonte du système de gestion des ententes d'exploitation souterraine des parcelles appartenant aux Inuits pour tenir compte des baux d'exploitation en cellules subdivisées.
- Création de documents PDF et d'une application GeoPDF (format PDF avec géoenregistrement) pour la qualité de la production dans le cadre des ententes d'exploitation souterraine.
- Consultation avec l'AIKiv et l'AIQ concernant les services Web en collaboration.
- Déploiement de la 10^e version du logiciel ArcGIS.
- Déploiement de la solution d'intégrité du système d'exploitation Deepfreeze.
- Mise à jour du système d'imagerie par satellite Blue Marble et intégration à notre entrepôt de données.

Rapport annuel du Conseil de développement social du Nunavut

NTI a participé à l'élaboration du Rapport annuel 2009-2010 sur la situation de la culture et de la société inuites. Ce rapport met l'accent sur la langue inuite. On y retrouve un historique et un bilan des besoins actuels des Inuits en matière de langue et de défense de leurs droits linguistiques. On y traite aussi des façons d'améliorer la situation de la langue inuite au Nunavut.

Prévention du suicide

En octobre 2010, NTI a travaillé en partenariat avec le gouvernement du Nunavut, la GRC et l'organisme Embrace Life Council pour mettre en place la stratégie de prévention du suicide du Nunavut. Un plan d'action triennal a été établi par les partenaires pour en faciliter la mise en œuvre.

Éducation

NTI a continué à travailler au processus réglementaire visant à guider la mise en œuvre de la *Loi sur l'éducation*. NTI a aussi participé à l'élaboration de la Stratégie nationale d'éducation des Inuits.

Piqqusilirivvik

NTI a coprésidé avec le gouvernement du Nunavut le comité directeur responsable de la création du Centre d'apprentissage culturel inuit Piqqusilirivvik. Parmi les principales étapes, on note le parachèvement de la construction du campus principal à Clyde River et la mise au point des politiques et des procédures pour l'établissement d'enseignement. L'ouverture officielle était prévue pour mai 2011 à Clyde River.

Langue

NTI a poursuivi son travail auprès du gouvernement du Nunavut pour la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles et de la Loi sur la protection de la langue inuite. NTI a collaboré avec l'Inuit Uqausingit Taigusiliuqtiit pour la création d'une politique visant la remise d'un prix annuel à l'occasion de la semaine de la langue. NTI a également continué ses efforts de concertation avec l'office de la langue inuite dans le cadre de différents sous-comités et groupes de travail. NTI a participé à l'organisation de la Conférence sur la langue du Nunavut qui s'est tenue en janvier 2011 à Iqaluit. Cette conférence portant principalement sur l'uniformisation de l'inuktitut a été dédiée au regretté Jose Kusugak.

Santé

En partenariat avec le gouvernement du Nunavut et le gouvernement fédéral, NTI a conclu un accord triennal relativement à des projets pilotes pour le mieux-être des collectivités du Nunavut. Igloodik, Arviat, Clyde River, Kugluktuk, Kugaaruk et Coral Harbour ont pris part à l'initiative.

Recherche socioculturelle

Parmi les nombreux projets de recherche auxquels NTI a participé en 2010-2011, on note le projet Taima tuberculose, l'enquête sur la santé des Inuits, le projet de surveillance de la santé des enfants du Nunavut, le système de surveillance Nutuqqavut, et l'initiative de collecte de renseignements sur les habitudes de sommeil des jeunes enfants du Nunavut. En mars 2011, on a lancé le projet Naasautit qui vise une meilleure utilisation des statistiques sur la santé

des Inuits grâce à la cueillette et à la diffusion de toutes les données disponibles en la matière. NTI a contribué à la mise en œuvre de l'outil Web qui permet un meilleur accès aux données statistiques sur la santé des Inuits. NTI a entrepris en partenariat avec l'Université du Prince-Édouard un projet de bioprospection à Iqaluit. NTI a également contribué à la mise sur pied du comité national du Centre de connaissances inuit.

Justice

NTI a participé à des réunions de discussion pour la révision de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* actuellement en vigueur. Des rencontres locales dirigées par des experts-conseils ont été tenues pour obtenir des recommandations aux fins de cet examen. NTI est resté en contact avec le ministère de la Justice du Nunavut pour connaître le nombre de demandes faites en vertu de la Loi sur l'intervention en matière de violence familiale, et a recueilli de l'information sur les plans d'intégration et de libération des détenus du territoire.

Stratégie de réduction de la pauvreté du Nunavut

En sa qualité de commanditaire, NTI a participé à la stratégie de réduction de la pauvreté du Nunavut. Un dialogue a été engagé avec chacune des collectivités du Nunavut au cours de la période visée par le rapport. La stratégie devait prendre fin en novembre 2011.

Sommet sur les femmes Arnait Nipingiit

NTI était membre du comité de planification qui a réuni des femmes de toutes les régions du Nunavut pour participer au sommet Arnait Nipingiit. Ce sommet est organisé sous la direction de l'AIQ, avec la participation du Conseil du statut de la femme du Nunavut Qullit et du gouvernement du Nunavut. Il a été tenu à Iqaluit en septembre 2010.

Soutien des organisations de chasseurs et de trappeurs et des associations régionales de la faune

- Des ateliers sur les priorités en matière de recherche ont été tenus dans les régions de Kitikmeot, Kivalliq et Qikiqtaaluk. Des agents de la faune ont fourni de l'information et du soutien aux représentants locaux dans le but d'établir

les priorités en matière de recherche pour les quatre prochaines années.

- Les participants à l'atelier destiné aux utilisateurs de la sous-population d'ours polaires du détroit de Davis qui s'est tenu à Kuujuaq en juillet 2010 ont discuté des plus récentes données scientifiques et de la gestion des ours polaires dans ce secteur. Des représentants du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut, de Terre-Neuve-et-Labrador et du gouvernement du Canada ont participé à la réunion.
- Dans le détroit de Davis, la population d'ours polaires a augmenté pour atteindre maintenant quelque 2 150 individus. Le gouvernement du Nunavut est favorable à une intensification de la chasse. Le CGRFN tiendra une audience publique en mai 2011.
- Un atelier a été tenu à Churchill en juillet 2010 pour planifier et organiser l'inventaire aérien des ours polaires dans la partie ouest de la baie d'Hudson. L'inventaire pilote a eu lieu à la fin de l'été avec la participation des Inuits.
- Les agents de la faune de NTI ont participé aux ateliers régionaux du gouvernement du Nunavut aux fins des consultations stratégiques pour la conservation du caribou. Le gouvernement a aussi consulté les résidents de chacune des collectivités du Nunavut ainsi que les organisations représentant les chasseurs et les trappeurs.
- L'Association des pêcheurs et trappeurs de Kitikmeot et l'Office de la faune de Kivalliq ont réalisé de nouveaux progrès dans la gestion du bœuf musqué dans leurs régions respectives. Des changements ont été apportés aux limites territoriales et la récolte totale autorisée a été augmentée.

Environnement

La restructuration de NTI a débouché sur la création du nouveau ministère de la Faune et de l'Environnement, qui compte maintenant deux employés à Cambridge Bay (bureau de NTI).

NTI s'est penchée sur l'examen environnemental du projet Kiggavik, de concert avec l'AIKiv et les responsables du projet de la rivière Mary de la Baffinland Iron Mines Corporation. Elle a également participé aux forums publics sur l'uranium à Iqaluit, à Baker Lake et à Cambridge Bay.

Les Inuits et les enjeux nationaux et internationaux sur la faune

- NTI a fait un exposé sur la gestion de la faune à Nunavut lors du 24^e Congrès international sur la biologie de conservation, qui a eu lieu à Edmonton, en Alberta.
- En octobre 2010, le 13^e atelier sur le caribou nord-américain s'est tenu à Winnipeg, au Manitoba. Les délégués inuits ont présenté un exposé sur Inuit Qaujimaqatugangit (IQ) et la gestion du caribou au Nunavut.
- Les participants à la réunion du Réseau circumpolaire de surveillance et d'évaluation du caribou ont examiné les résultats des projets de recherche, comme celui sur l'anatomie du caribou. L'état et la gestion des hardes en déclin ont été abordés lors d'un atelier spécial d'une journée.
- Le MPO a publié un avis de commerce non préjudiciable pour le narval, avis qui restreignait l'exportation par le Canada des parties de ce mammifère. NTI a fait parvenir une lettre au ministre des Pêches et des Océans pour lui signaler que les Inuits n'ont pas été consultés suffisamment, puis a demandé à la Cour fédérale une révision judiciaire de la décision du ministre.

Baleines boréales

La pêche à la baleine boréale se pratique à Pond Inlet et à Repulse Bay. Elle fait l'objet d'une planification judicieuse et est effectuée par les OCT et les pêcheurs des différentes collectivités. La localité de Kugaaruk a également planifié une telle chasse, mais on n'a pas été en mesure de pêcher une seule baleine, l'état de la glace ne permettant pas de pêcher en toute sécurité.

En 2011, des quotas ont été attribués aux OCT d'Iqaluit et de Coral Harbour pour la chasse à la baleine boréale.

Relevé de bœufs musqués

Un relevé de bœufs musqués a été exécuté à Kivalliq. Tous les OCT de la région ont participé à son élaboration.

Phoques

Relevant de la National Oceanic and Atmospheric Administration, le National Marine Fisheries Service des États-Unis a proposé d'ajouter à la liste de la US *Endangered Species Act* quatre sous-espèces de phoque annelé et deux espèces distinctes de phoque barbu. L'organisme n'a pas prouvé que les populations de phoque annelé déclinaient. Il a plutôt essayé de prédire ce que réserve l'avenir en fonction des changements climatiques.

Le ministère de l'Environnement du GN et le gouvernement du Canada ont négocié un traité commercial avec la Chine pour ouvrir de nouveaux marchés aux produits du phoque canadien.

La célébration annuelle du phoque a eu lieu à Iqaluit pendant le Toonik Tyme. Les visiteurs ont eu la chance de constater l'importance du phoque pour les Inuits, et ceux-ci ont pu goûter à la viande du phoque.

Morses

Les représentants de NTI, du MPO et des OCT se sont réunis à Iqaluit pour mettre la dernière main au mandat confié au groupe de travail sur le morse. Les fonctionnaires du MPO y ont alors présenté les résultats des études scientifiques sur chaque population. On manque de données scientifiques pour déterminer la population exacte, mais celle-ci serait en santé. Le groupe de travail s'est également penché sur l'habitat du phoque.

Fiducie du patrimoine inuit

Projet de formation

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) a offert un atelier de perfectionnement professionnel destiné aux travailleurs du secteur patrimonial inuits et non inuits du Nunavut. Cette activité de l'Institut de formation au patrimoine du Nunavut a eu lieu à Winnipeg en mars 2011. Ces travailleurs peuvent ainsi respecter les normes et les pratiques professionnelles pour préserver les éléments culturels comme il se doit à l'intention du public. L'atelier permet de transmettre les connaissances de base sur la gestion des musées

et du patrimoine en fonction des besoins patrimoniaux du Nunavut. La FPI a donné une séance de formation aux formateurs pour que ces derniers puissent s'acquitter de leur rôle efficacement au Nunavut. Tous les participants reçoivent un Certificat d'achèvement de travailleur du secteur patrimonial. L'atelier n'est pas crédité par le Collège de l'Arctique du Nunavut. Sept personnes ont obtenu le certificat en 2011.

Projet de visite du conservateur

Le projet vise à permettre à un conservateur de se rendre en avion dans un maximum de trois localités possédant des collections. Le conservateur évalue la collection, cerne les risques en matière de conservation et rédige un rapport exhaustif donnant diverses solutions pour la collection le plus à risque en fonction des coûts. En 2010, la FPI et l'Institut canadien de conservation d'Ottawa ont facilité la visite de la Société du patrimoine de Kitikmeot à Cambridge Bay, des Archives de Pond Inlet et du Nattinak Center de la même localité, du Musée Nunatta Sunakkutaangit ainsi que du centre d'accueil des visiteurs Unikaarvik à Iqaluit.

Bourse d'études du patrimoine Alain Muktar

D'un montant de 5 000 \$, la Bourse d'études du patrimoine Alain Muktar est remise aux étudiants qui suivent au moins 60 % de leurs cours dans le domaine du patrimoine ou un domaine connexe : archéologie, études muséales, conservation des objets, anthropologie et études inuites ou autochtones. Pour 2010, le boursier a été Siku Allooloo qui a terminé son grade de premier cycle en anthropologie et en études autochtones à l'Université de Victoria.

Permis d'archéologie

La FPI doit notamment examiner les demandes de permis d'archéologie au Nunavut. Le permis de catégorie 1 autorise la visite d'un lieu qui doit être laissé en l'état. Le permis catégorie 2 est accordé aux personnes possédant des compétences en archéologie. La demande doit être présentée tout d'abord au GN, puis à la FPI qui consultera les collectivités en cause. Plus de 30 demandes ont été examinées en 2010, dont 7 avaient été présentées par des bateaux de croisière visitant des sites archéologiques. Les rapports détaillant les résultats des activités archéologiques autorisées ont été transmis au GN, aux collectivités en cause ainsi qu'à la FPI. La FPI exige que des Inuits soient présents lors de chaque visite d'un site archéologique.

Programme de mentorat en archéologie

La FPI donne un montant aux étudiants inuits des écoles secondaires du Nunavut, qui aident les archéologues dans leur recherche. Le programme de mentorat peut accepter jusqu'à six participants par année. Le montant est de 4 000 \$ par étudiant pour l'été. Un archéologue doit présenter une demande au nom de l'étudiant qu'il désire embaucher. Le projet pilote a débuté en 2010 et se terminera en 2013.

Toponymes traditionnels

La FPI a deux principaux objectifs en ce qui concerne les toponymes au Nunavut :

1. appuyer la production d'une série de cartes du Nunavut par la FPI, cartes dans lesquelles les toponymes traditionnels connus des anciens Inuits figureront et pourront être ainsi transmis dans les collectivités, de sorte que les connaissances des aînés seront mises à profit;
2. officialiser les toponymes traditionnels.

En 2010, la FPI a poursuivi la production de cartes pour les secteurs de Rankin Inlet, de Whale Cove, d'Arviat et d'Iqaluit.

Toponymes sur Internet

Après avoir consacré de nombreuses années à recueillir les toponymes traditionnels en consultant les anciens des collectivités du Nunavut, la FPI a constitué une base de données importante. Des milliers de toponymes figurent dans le site Web www.ihti.ca.

Programme de leadership dans le secteur patrimonial

Le Nunavut manque de travailleurs qualifiés dans le secteur du patrimoine. Il doit donc compter sur les consultants de l'extérieur de son territoire. La FPI continue d'aider les Inuits à acquérir les compétences professionnelles nécessaires dans les établissements postsecondaires offrant des programmes dans le domaine du patrimoine. Le programme de leadership dans le domaine patrimonial permet de créer une relation de confiance entre la FPI et le participant. Un plan d'apprentissage a été créé pour aider l'étudiant à surmonter les obstacles et réussir le programme d'études postsecondaires qui lui permettra d'acquérir les compétences nécessaires. L'objectif consiste à :

-
1. Établir la liste des programmes d'enseignement postsecondaire.
 2. Apporter de l'aide en ce qui concerne les demandes et les sources de financement.
 3. Régler les problèmes qui ne sont pas liés aux études et avec lesquels sont aux prises les étudiants.
 4. Fournir du soutien par courrier électronique, téléphone et, dans la mesure du possible, par des contacts personnels.
 5. Offrir des occasions d'emploi pertinentes pendant l'été.
 6. Accorder un maximum annuel de 3 000 \$ pour que les étudiants paient les frais non couverts par d'autres programmes de financement.
 7. Continuer de favoriser la création d'un centre patrimonial du Nunavut.

Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en œuvre

Pour financer la formation, le Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en œuvre (CNFMO) a offert un montant de 540 000 \$ à la FPI, aux AIR, aux institutions gouvernementales (IG) et au Secrétariat inuit des ressources fauniques du Nunavut. Au cours des quatre dernières années, l'un des programmes les plus fructueux a permis de transférer des fonds du CNFMO au Secrétariat inuit des ressources fauniques du Nunavut ainsi qu'au conseil d'administration et aux employés des OCT à des fins de formation. De concert avec la FPI, le CNFMO a également financé le salaire d'un stagiaire qui a été instructeur au Nunavut Sivuniksavut.

- Le CNFMO a accordé 84 bourses d'études (143 000 \$) à des bénéficiaires de l'ARTN.
- Le CNFMO continue de chercher des fonds supplémentaires pour l'exécution des programmes, étant donné que la subvention initiale de 13 millions de dollars aura été dépensée d'ici avril 2012.
- Au cours des 17 dernières années, le CNFMO a accordé plus de 9 millions de dollars pour faciliter la formation des intervenants dans les organisations ainsi que 2 millions de dollars en bourses d'études aux Inuits du Nunavut.

APPENDICE I : DÉCLARATION DU GROUPE CIRCUMPOLAIRE INUIT TRAITANT DES PRINCIPES RÉGISSANT LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE NUNAVUT INUIT



DÉCLARATION DES INUITS CIRCUMPOLAIRES SUR LES PRINCIPES DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DANS L'INUIT NUNAVAT

PRÉAMBULE

Reconnaissons les immenses richesses en ressources de l'Arctique, la croissance de la demande mondiale à l'égard des minéraux et des hydrocarbures dans l'Arctique, l'ampleur et les ramifications du changement climatique et des autres pressions environnementales et difficiles qu'affronte l'Arctique;

Considérons les droits fondamentaux des Inuits tels que reconnus dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et énoncés dans divers instruments et mécanismes juridiques et politiques, notamment les lois sur l'établissement des droits fonciers, les ententes sur les revendications territoriales (traités), ainsi que les ententes d'autonomie gouvernementale, les accords intergouvernementaux et les arrangements constitutionnels et tels qu'affirmés dans *A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic*; et

Dans le respect de l'ingéniosité, de l'adaptabilité et de la sagesse des générations inuites précédentes, confiants dans la capacité de chaque génération inuite de s'adapter aux changements et résolu à garantir le mieux-être matériel et culturel des Inuits dans l'avenir,

NOUS, LES INUITS DE L'INUIT NUNAVAT, DÉCLARONS CE QUI SUIT :

- Des collectivités et des ménages sains exigent une économie et un environnement sains.
- Le développement économique et social et le développement culturel doivent aller de pair.
- Une plus grande autonomie économique, sociale et culturelle des Inuits est essentielle aux fins d'une plus grande autonomie gouvernementale politique des Inuits.
- Les ressources renouvelables ont assuré la subsistance des Inuits depuis des temps immémoriaux jusqu'à présent. Les générations futures d'Inuits continueront à compter sur ce que l'Arctique leur offre comme nourriture pour répondre à leurs besoins alimentaires, sociaux, culturels et économiques.
- La mise en valeur responsable des ressources non renouvelables peut également jouer un rôle important et durable dans le bien-être des générations actuelles et futures d'Inuits. Gérée dans le cadre des structures de gouvernance de l'Inuit Nunavut, la mise en valeur des ressources non renouvelables peut contribuer au développement économique et social des Inuits tant par l'entremise du secteur privé (emploi, entreprise) que par celle du secteur public (recettes provenant des terres publiques, recettes fiscales, infrastructure).
- Le rythme de mise en valeur des ressources a des répercussions profondes sur les Inuits. Il faut établir un équilibre approprié. Les Inuits souhaitent que les ressources soient mises en valeur à un rythme suffisant pour offrir une croissance économique durable et diversifiée, mais suffisamment limitée pour contrer la détérioration de l'environnement et une arrivée excessive de main-d'œuvre de l'extérieur.
- La mise en valeur des ressources a des répercussions environnementales et sociales et est source de débouchés économiques. Dans la pondération des répercussions et des avantages, ceux qui doivent assumer les répercussions les plus profondes et les plus durables doivent obtenir les meilleures perspectives et une place de premier plan dans le processus décisionnel. Ce principe s'applique dans l'Inuit Nunavut et entre l'Inuit Nunavut et le reste du monde.
- Toute mise en valeur des ressources doit servir et améliorer directement et de façon importante le niveau de vie et les conditions sociales des Inuits et la mise en valeur des ressources non renouvelables, plus particulièrement, doit favoriser la diversification économique en contrecarrant l'éducation et d'autres formes de développement social, aux infrastructures matérielles et aux industries non extractives.
- Les Inuits accueillent la possibilité de travailler pleinement en partenariat avec les promoteurs, les gouvernements et les collectivités locales dans la mise en valeur durable des ressources de l'Inuit Nunavut, notamment en ce qui a trait à l'élaboration des politiques, pour conférer des avantages durables aux Inuits, tout en respectant les responsabilités environnementales et sociales de base.

PLUS PRÉCISÉMENT, NOUS DÉCLARONS :

1. Franchise, clarté et transparence
1.1 Les peuples du monde et leurs systèmes sociaux, culturels et économiques sont de plus en plus interreliés, les changements s'accroissent, les défis que le monde doit relever sont de plus en plus complexes et les risques liés aux activités humaines sont de plus en plus d'importance.

1.2 Dans ces circonstances, les peuples et États du monde doivent, pour prospérer, mener leurs relations dans un esprit de coopération, avec franchise, clarté et transparence, donc une approche conforme à la culture et aux coutumes des Inuits.

1.3 Nous désirons exposer nos positions et intentions et ce que nous entendons concernant la mise en valeur des ressources, sachant que cette façon de procéder sera à l'avantage des Inuits et de la collectivité mondiale.

1.4 Même si la présente Déclaration est axée sur la mise en valeur des ressources non renouvelables, il doit être entendu que a) les questions entourant l'utilisation pertinente des ressources renouvelables et non renouvelables sont inextricablement liées et b) les principes exposés aux présentes sont, de diverses façons, applicables à l'utilisation des ressources renouvelables.

2. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

2.1 La mise en valeur des ressources dans l'Inuit Nunavut doit reposer sur la *Déclaration des Nations Unies sur les*

droits des peuples autochtones.

2.2 Dans cette Déclaration des Nations Unies, on reconnaît le droit des peuples autochtones à l'autodétermination. En vertu de ce droit, les Inuits ont le droit de déterminer librement et collectivement leur développement politique, social, économique et culturel. La mise en valeur des ressources dans l'Inuit Nunavut sollicite directement notre droit à l'autodétermination et nombre d'autres dispositions de ladite Déclaration.

2.3 Nos droits en tant que peuple autochtone, y compris notre droit à l'autodétermination, peuvent être exercés de façon pratique par l'entremise de structures de gouvernance alliant à la fois des composantes inuites et non inuites. Peu importe le niveau ou la forme d'autodétermination que les Inuits de telle ou telle région ont obtenu, la mise en valeur des ressources dans l'Inuit Nunavut ne doit se faire qu'avec le libre consentement préalable éclairé des Inuits de cette région.

2.4 Les entreprises privées qui extraient les ressources et les gouvernements et organismes publics qui doivent gérer pour le bien public la mise en valeur des ressources doivent tous agir conformément à la *Déclaration des Nations Unies*. Le respect de ladite Déclaration devrait être ouvert et transparent et soumis à un examen indépendant et impartial.

3. Déclaration des Inuits circumpolaires sur la souveraineté dans l'Arctique

3.1 La mise en valeur des ressources dans l'Inuit Nunavut doit se fonder sur la *Déclaration des Inuits circumpolaires sur la souveraineté dans l'Arctique* (A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic), adoptée par le Conseil circumpolaire inuit en avril 2009.

3.2 Le Conseil circumpolaire inuit défend dans cette Déclaration sur la souveraineté dans l'Arctique de nombreux principes pertinents en matière de gouvernance et de mise en valeur des ressources dans l'Inuit Nunavut, notamment l'importance de la primauté du droit et la reconnaissance des droits des Inuits en tant que peuple autochtone de l'Arctique en vertu du droit national et international.

4. Les Inuits en tant que partenaires dans l'élaboration des politiques et les décisions

4.1 L'un des éléments essentiels de cette Déclaration sur la souveraineté dans l'Arctique est que les Inuits doivent participer activement et à titre de partenaires égaux dans l'élaboration des politiques et les décisions touchant l'Inuit Nunavut.

4.2 Les partenariats avec les Inuits concernant la mise en valeur des ressources auront des caractéristiques différentes selon les circonstances, mais l'esprit et la substance du partenariat doivent s'étendre à la fois à la gouvernance par le secteur public et aux entreprises du secteur privé.

4.3 Les partenariats doivent comprendre une participation valable et directe des Inuits dans les collectivités locales les plus directement touchées par la mise en valeur des ressources dans l'Inuit Nunavut.

4.4 Les partenariats doivent tirer parti de la capacité croissante et des aspirations des entreprises inuites en ayant recours à des véhicules comme les coentreprises, les mécanismes commerciaux facilitant la participation au capital social et l'octroi de droits sur les terres et les ressources dans la délivrance de permis, baux et autres instruments analogues.

4.5 Les Inuits reconnaissent la nécessité, à l'intérieur de l'Inuit Nunavut, de créer et d'instaurer des mécanismes de consultation entre Inuits pour veiller à ce que l'approbation de grands projets de mise en valeur des ressources dans une région inuite et ayant des répercussions environnementales et autres d'importance dans une ou plusieurs régions inuites adjacentes donne lieu à suffisamment d'occasions d'échanges éclairés de renseignements et d'opinions entre les régions inuites.

5. Sécurité environnementale globale

5.1 Les Inuits, comme tous les autres peuples, par l'entremise de leurs institutions et des instruments internationaux, ont en partage la responsabilité d'évaluer les risques et les avantages de leurs actes dans les diverses facettes de la sécurité environnementale mondiale.

5.2 La mise en valeur des ressources dans l'Inuit Nunavut doit participer, et non déroger, aux efforts mondiaux, nationaux et régionaux de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et doit toujours être perçue sous l'éclairage de cette réalité qui est le changement climatique.

5.3 Dans la mise en œuvre de leurs mécanismes d'adaptation au changement climatique, les États et la collectivité internationale dans son ensemble doivent s'engager à assumer le coût des mesures d'adaptation au changement climatique et de la mise à niveau de l'infrastructure liée aux hydrocarbures dans les régions et collectivités de l'Inuit Nunavut.

5.4 Les projets de mise en valeur des ressources ne doivent pas amplifier les contraintes liées au changement climatique et concernant la survie de la faune et de la flore de l'Arctique.

5.5 Pour réduire le plus possible les risques concernant la sécurité environnementale mondiale, le rythme de mise en valeur des ressources dans l'Arctique doit être soigneusement étudié.

6. Des collectivités saines dans un environnement sain

6.1 La santé mentale et physique des collectivités humaines et des individus ne peut être dissociée de celle du milieu naturel.

6.2 Les projets de mise en valeur des ressources concernant l'Inuit Nunavut doivent être évalués de manière holistique, en partant d'un élément central, à savoir les besoins des êtres humains.

6.3 La mise en valeur des ressources dans l'Inuit Nunavut doit servir la santé physique et mentale des collectivités et des personnes de l'Inuit Nunavut.

6.4 La mise en valeur des ressources doit servir la sécurité alimentaire des Inuits et non lui nuire.

6.5 Dans un contexte contemporain, il faut, pour des collectivités arctiques saines, établir, maintenir et améliorer ce qui est nécessaire en matière d'infrastructure de base, notamment le logement, l'infrastructure d'enseignement, de soins de santé et de services sociaux et les réseaux essentiels de transport et de communication facilitant les activités du secteur public et l'entrepreneuriat privé.

7. Autonomie économique et mise en valeur durable des ressources dans l'Inuit Nunavut

7.1 Les Inuits veulent tirer parti des perspectives économiques offertes par la mise en valeur à long terme des ressources de l'Inuit Nunavut.

7.2 La mise en valeur des ressources dans l'Inuit Nunavut doit être durable. Elle doit répondre aux besoins des Inuits d'aujourd'hui sans compromettre leur capacité de répondre à leurs besoins futurs.

7.3 Il incombe au promoteur d'un projet de mise en valeur des ressources d'établir que le projet envisagé est durable.

7.4 Pour établir la durabilité d'une initiative de mise en valeur des ressources, il faut dégager et utiliser ce qu'il y a de meilleur en matière de normes et de connaissances scientifiques et inuites disponibles.

7.5 Les organismes internationaux de normalisation doivent demander et obtenir un intrant direct et valable des Inuits. Les organismes nationaux, régionaux et locaux, par exemple les régimes de gestion des ressources extractives et terrestres, doivent être conçus et exploités dans un souci d'efficacité, de transparence et de responsabilisation, remportant et conservant ainsi en tout temps la confiance du public inuit.

7.6 Les normes relatives à la durabilité doivent faire ressortir la nécessité d'un soutien manifeste des collectivités directement touchées par un projet de mise en valeur des ressources.

8. Évaluation, prévention et atténuation des répercussions

8.1 Même si les droits des peuples ou les régimes gouvernementaux d'octroi de droits fonciers, il n'existe aucun « droit » distinct ou inconditionnel d'exécution d'un projet de mise en valeur des ressources non renouvelables dans l'Inuit Nunavut. Les projets doivent être soumis aux Inuits et servir manifestement les meilleurs intérêts des Inuits et du public en général.

8.2 Les régimes de gestion des terres et des régions extractives doivent comprendre a) des plans à long terme d'affectation des terres précisant les règles de base en matière de développement applicables à des projets particuliers et b) des mécanismes solides d'évaluation des répercussions afin de mesurer les répercussions possibles des projets.

8.3 Les régimes de gestion, d'aménagement des terres et d'évaluation des répercussions doivent tenir compte des effets cumulatifs des projets actuels et éventuels et, si cela est prudent, réduire le nombre et l'envergure des projets autorisés.

8.4 Les évaluations de répercussions portant sur de vastes régions géographiques sont des outils de gestion importants et nécessaires et devraient être menées à bien avant même de recevoir des propositions de projets.

8.5 Les évaluations des répercussions doivent porter sur la totalité des incidences environnementales, socio-économiques et culturelles éventuelles prévues tant au cours du projet qu'après son parachèvement ou son abandon.

8.6 Conformément aux dispositions pertinentes de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, le principe de précaution et le principe du pollueur payeur doivent s'appliquer à toutes les étapes du projet, à savoir la planification, l'évaluation, la mise en œuvre et la remise en état.

8.7 La remise en état et le rétablissement de l'habitat et des terres et des eaux touchées doivent être soigneusement planifiés et totalement financés d'avance et pendant toute la durée de la mise en œuvre du projet.

8.8 Tout projet de mise en valeur dans l'Inuit Nunavut doit se conformer aux normes environnementales les plus avancées et les plus exigeantes, en tenant pleinement compte des conditions qui prévalent dans l'Arctique. (Par exemple, les opérations minières et la mise en valeur des hydrocarbures extractifs doivent intégrer l'interdiction de déversements sur les terres et dans les eaux de l'Arctique.)

8.9 La prévention des déversements en mer et l'élimination des rejets de substances toxiques sur les terres et dans les eaux sont d'une extrême importance. Les efforts de prévention doivent être vus comme des investissements qui rapportent des dividendes par évitement des coûts.

8.10 Les interventions en cas de déversement, de contamination des terres ou des eaux, ainsi que les mesures d'urgence dans les exploitations minières doivent répondre aux normes technologiques les plus élevées et reposer sur des technologies de dépollution éprouvées, faisant pleinement appel à la participation des Inuits.

8.11 Dans les propositions d'intervention en cas de déversement dans les eaux de l'Arctique, on doit établir la capacité de l'industrie de récupérer le pétrole déversé, aux conditions de la glace (gelée, fracturée et regelée). Autoriser des projets de mise en valeur des ressources sans ces preuves serait totalement irresponsable.

8.12 Les mesures efficaces de prévention et d'intervention en cas de déversement de pétrole dans les eaux de l'Arctique exigent une surveillance active de la circulation des navires et une intervention d'urgence rapide et efficace en

cas d'incident. Les autorités publiques et les promoteurs ayant des responsabilités en la matière doivent s'engager à accroître les investissements dans les aides à la navigation, la gestion de la circulation des navires, les inspections de conformité des navires, les aspects de sécurité, la capacité d'intervention d'urgence et l'infrastructure portuaire globale.

8.13 Les normes et les exigences concernant les pilotes dans les eaux arctiques doivent être soigneusement conçues et rigoureusement appliquées.

8.14 On doit établir un régime international de responsabilité et d'indemnisation concernant la contamination des terres, des eaux et des aires marines découlant de l'exploration et de l'exploitation des ressources pétrolières extractives. 8.15 Comme norme minimale, il faut respecter les lignes directrices du Conseil de l'Arctique sur l'exploitation du pétrole et du gaz extractifs de l'Arctique.

9. Amélioration des niveaux de vie des Inuits et expansion de la gouvernance des Inuits

9.1 Les Inuits s'attendent à ce que les nouveaux projets de mise en valeur des ressources contribuent à une amélioration de leur bien-être matériel. Cette attente est bien enracinée dans les caractéristiques essentielles des lois et normes internationales concernant les droits des Autochtones et les droits de la personne, dans l'interprétation constitutionnelle sous-jacente et dans les valeurs politiques des quatre États de l'Arctique où vivent les Inuits, et dans l'application de l'équité et de la raison.

9.2 Par divers mécanismes – lois de règlement des droits fonciers, ententes sur les revendications territoriales (traités), modalités d'autonomie gouvernementale et dispositions intergouvernementales et constitutionnelles –, les Inuits ont acquis des moyens essentiels et des niveaux de contrôle sur la gouvernance de l'Inuit Nunavut. Nombre de ces mécanismes impliquent la participation directe des Inuits dans les organismes spécialisés de gestion des ressources, notamment en ce qui a trait à la planification, à l'examen des projets et à la réglementation.

9.3 Même si cette tendance est avant tout le résultat des efforts et de la détermination des Inuits, elle a souvent été appuyée et accueillie en tant que saine et normative par les quatre États de l'Arctique et les instances internes de ceux-ci.

9.4 Par conséquent, les projets de mise en valeur des ressources doivent tenir compte de la tendance vers une plus grande autonomie gouvernementale des Inuits et, dans la mesure du possible, la favoriser.

9.5 Les recettes du secteur public provenant de l'ensemble des phases de mise en valeur des ressources doivent être réparties de façon équitable et visible selon, dans l'ordre, les priorités suivantes : 1) offrir une sécurité contre les conséquences environnementales imprévues ou intentionnelles; 2) offrir une indemnisation à l'égard des conséquences communautaires et régionales défavorables; 3) participer à l'amélioration du niveau de vie et du bien-être global de la collectivité et de la région et 4) contribuer à la santé et à la stabilité financière des institutions et des mécanismes de gouvernance des Inuits. Ce n'est qu'après avoir satisfait aux besoins légitimes des Inuits de l'Inuit Nunavut que les recettes du secteur public devraient être acheminées au Trésor de l'État central.

9.6 L'emploi des Inuits à tous les niveaux doit être maximisé dans les activités de mise en valeur des ressources de l'Inuit Nunavut.

9.7 Sans égard au rythme de mise en valeur des ressources, les Inuits doivent tirer des avantages directs et appréciables en matière de revenus d'emploi dans ces projets. Par conséquent, il faudrait créer un fonds de scolarisation des Inuits dans chacun des États concernés, à savoir le Canada, le Groenland, la Russie et les E.-U., par des investissements du secteur public.

10. Mesures de promotion et d'adaptation : culture inuite dynamique

10.1 Nombre de principes et de normes de droit international concernant les peuples autochtones sont enracinés dans la ferme conviction que le développement et la sauvegarde de la diversité culturelle humaine sont à la fois une responsabilité et un avantage pour l'ensemble de l'humanité. La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* reconnaît que les peuples autochtones ont le droit de conserver, de contrôler, de protéger et de développer leur langue, leur savoir traditionnel et leur patrimoine et l'expansion de leur culture.

10.2 La culture inuite est à la fois bien enracinée et dynamique. Les Inuits sont résolu à veiller à ce que les projets de mise en valeur des ressources soient planifiés et exécutés de manière à appuyer et à servir la culture inuite, plutôt qu'à la compromettre ou à la submerger.

10.3 Les Inuits sont résolu, en ce qui a trait aux grands projets de mise en valeur des ressources, à protéger leur culture contre les pressions contraires excessives et les répercussions qui pourraient découler d'une organisation trop ambitieuse, inopportune ou planifiée ou mise en œuvre de façon décénnaire, particulièrement dans la mesure où ce genre de scénario aurait précipité un afflux majeur de non-Inuits tout en ne transmettant pas les technologies, les compétences et la formation, ainsi que les ouvertures commerciales dont ont besoin les Inuits.

10.4 Les gouvernements, les organismes publics et les intervenants du secteur privé de l'Inuit Nunavut doivent entériner ces engagements.

Nous, les Inuits de l'Inuit Nunavut, sommes engagés envers les principes de mise en valeur des ressources de l'Inuit Nunavut exposés dans la présente Déclaration. Les Inuits invitent tous ceux qui ont ou souhaitent un rôle dans la gouvernance, la gestion, la mise en valeur ou l'utilisation des ressources de l'Inuit Nunavut à se conduire conformément à la lettre et à l'esprit de la présente Déclaration et sont en droit de s'attendre à ce qu'il en soit ainsi.

www.inuit.org www.inuitcircumpolar.com www.iccalaska.org

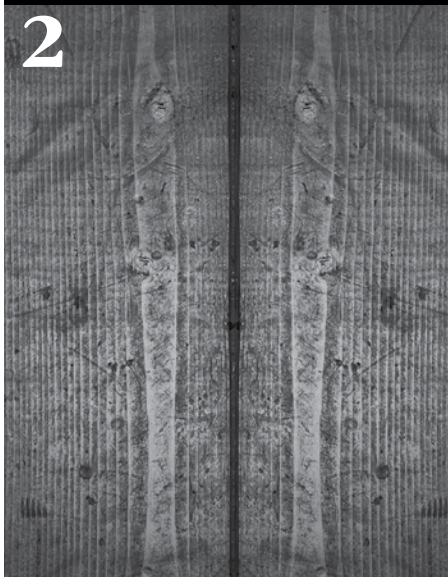
Jim Stotts, vice-président, Alaska

Tatiana Achirgina, vice-présidente, Chukotka

Aqqaq Lyngbe, président, Conseil circumpolaire inuit

Duane Smith, vice-président, Canada

Carl Christian Olsen, vice-président, Groenland



GOVERNEMENT DU NUNAVUT

*De plus, la section examine
les demandes d'aménagement
du territoire, surveille les
impacts de l'aménagement,
fournit une expertise
fondée sur la science et le
IQ concernant l'évaluation
environnementale des projets...*

2.1. MINISTÈRE DE L'EXÉCUTIF ET DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Durant la période de rapport, le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales (MEAI) a fourni du soutien à tous les ministères du GN qui mettent en oeuvre des éléments de l'ARTN. Le GN continue de participer au **Programme de surveillance générale du Nunavut**, établi en vertu de l'ARTN. Le Secrétariat a été fondé au GN en tant que participant, au même titre qu'AANDC, NTI et la CAN.

Comme le veulent les chapitres 10, 11 et 12 de l'ARTN, les conseils de cogestion ont fourni au GN des propositions de projet, tandis que le MEAI a continué de coordonner l'évaluation des projets avec d'autres ministères, par voie de décisions consensuelles. Le GN soutient l'adoption de la **Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut** présentée à la Chambre des communes.

Le GN a collaboré avec AANDC et l'OEN pour établir la version finale du Règlement sur les eaux du Nunavut.

Le GN a continué à nommer des membres aux **conseils de cogestion du Nunavik** et à d'autres institutions gouvernementales au fur et à mesure des besoins.

Le GN continue de participer avec ses partenaires aux réunions du Comité de mise en oeuvre portant sur divers aspects de l'ARTN.

2.2. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'Environnement (MDE) doit répondre de la mise en oeuvre de quelques-unes des principales obligations établies par l'ARTN, obligations qui recourent presque toutes les parties de la réclamation.

Recherche et gestion des ressources fauniques

La section Recherche et Gestion des ressources fauniques du MDE a le mandat défini par la loi de gérer les espèces sauvages terrestres au Nunavut. En plus de la *Loi sur la faune du Nunavut*, la section doit assumer les responsabilités du GN en vertu d'une vaste gamme de lois fédérales et d'accords et de conventions nationales et internationales. Elle a une responsabilité continue sur le plan de la cogestion des ressources fauniques, aux termes de l'ARTN.

La section Recherche et Gestion des ressources fauniques du MDE délivre des permis de recherche sur la faune en vertu du Règlement sur les licences et les permis relatifs à la faune, paragraphe 16(3). En 2010-2011, la section a délivré plus de 30 permis pour la recherche sur les animaux et les plantes terrestres, après avoir consulté les organisations de chasseurs et de trappeurs (OCT) et le CGRFN. Les détenteurs de permis doivent fournir au MDE et au CGRFN

les rapports ou les publications qui résultent de la recherche. Ils sont aussi encouragés à employer des gens issus des collectivités et à leur donner accès à l'information recueillie durant les études.

La recherche sur la faune comprend la recherche scientifique, la surveillance de la faune, la collecte, l'analyse, la diffusion et l'archivage du savoir traditionnel des Inuits (IQ). Les plans et les recommandations présentés au CGRFN en matière de gestion, de réglementation et de conservation découlent de vastes consultations menées auprès de la collectivité et des intervenants. La section de recherche sur la faune collabore avec les OCT, les organisations régionales des ressources fauniques, le CGRFN, les responsables des parcs, les comités de cogestion, ainsi que des organisations de gestion nationales et internationales. De plus, la section examine les demandes d'aménagement du territoire, surveille les impacts de l'aménagement, fournit une expertise fondée sur la science et le IQ concernant l'évaluation environnementale des projets et établit des recommandations liées à la faune et à l'habitat faunique.

Emploi de l'Inuit Qaujimajatuqangit dans la recherche sur la faune et la gestion des espèces sauvages

La section Gestion des ressources fauniques emploie le IQ et la science pour mener de la recherche et gérer les espèces sauvages sur son territoire. Le IQ comprend le savoir écologique traditionnel inuit, le savoir écologique inuit, de même que l'opinion publique et les valeurs inuites.

L'emploi du IQ est exigé par le **Tamapta**, le mandat de la troisième Assemblée législative du Nunavut. Ce mandat demande que le gouvernement adhère aux valeurs sociétales inuites et à l'ARTN. Ce dernier prévoit un système de gestion de la faune qui favorise la participation et la confiance des gens, surtout de la population inuite, ainsi que les intérêts socioéconomiques et culturels à long terme des exploitants inuits. La prise en compte des données scientifiques et du IQ constitue un important défi que le MDE s'emploie à relever en collaboration avec tous ses partenaires de gestion.

La section Gestion des ressources fauniques du MDE a rendu publics en 2010-2011 deux documents qui font état des connaissances des aînés, des chasseurs et de la population inuits sur les ours polaires du détroit de Davis et sur les changements climatiques. Ce travail visait à soutenir les décisions du CGRFN sur la récolte totale autorisée pour ce segment de la population.

Ours polaires

En 2010-2011, quelque 445 ours polaires ont été récoltés sur le territoire, une augmentation par rapport aux 418 ours en 2009-2010. Environ **2250 échantillons** ont été recueillis sur les ours récoltés, soit 884 dents, 475 morceaux de peau, 292 os péniens, 475 échantillons de graisse et 30 foies. Des étiquettes d'oreilles et des tatouages de lèvres ont aussi été recueillis sur des ours capturés auparavant. Les chasseurs ont reçu un dédommagement pour les échantillons prélevés. Des échantillons de peau, de foie et de gras ont été recueillis dans le cadre de l'étude à long terme d'EC et de GN sur les contaminants et de la surveillance de l'état corporel effectuée par M. Greg Thiemann de l'Université York et par le MDE.

En collaboration avec EC et d'autres organisations, la section Gestion des ressources fauniques du MDE a terminé l'analyse de 35 ans sur les données de capture et de récolte des ours polaires dans le détroit de Davis pour quantifier la population actuelle. Cette entreprise colossale a permis d'établir que la population avait sans doute augmenté pour atteindre environ 2158 ours en 2007, mais que cette tendance s'était estompée. Par ailleurs, les niveaux de récolte actuels sont durables.

L'élaboration d'une méthode moins invasive que la capture, la pose du collier et la remise en liberté pour estimer les populations d'ours polaires était une priorité, en raison des préoccupations des Inuits en ce qui a trait au traitement des ours et à l'utilisation de médicaments. Le dernier de deux recensements aériens de la population d'ours polaires du bassin Foxe a été effectué en août et en septembre avec l'aide d'OCT. C'est la première fois que de telles méthodes étaient employées pour évaluer la population d'ours polaires au Nunavut. Les résultats du recensement seront communiqués en 2011.

et vont sous-tendre les consultations des collectivités sur l'élaboration d'un plan de gestion révisé pour la population. Des recensements aériens ont aussi été effectués pour évaluer la faisabilité de cette méthode pour les populations dans la baie de Baffin et dans l'Ouest de la baie d'Hudson, au Nunavut. Avant le recensement aérien dans l'Ouest de la baie d'Hudson, des membres des collectivités situées dans cette région du Nunavut ainsi que des représentants de Manitoba Conservation, d'EC et de NTI ont pris part à une consultation à Churchill, au Manitoba.

Il importe de coordonner la recherche et la gestion, car plusieurs populations d'ours polaires vivent à la fois au Nunavut et dans des régions du Canada ou de pays étrangers. Le GN, représenté le MDE et le CGRFN, continue de participer aux accords nationaux et internationaux que signent les gouvernements (comme le prévoit le chapitre 9 de l'ARTN). Le Nunavut et le Groenland se partagent les populations d'ours polaires de la baie de Baffin et du bassin Kane. En 2009, un accord a établi la **Commission mixte Canada-Groenland** afin de présenter des recommandations coordonnées sur la récolte durable pour ces deux populations. La commission a tenu deux réunions pour discuter des objectifs de gestion, des niveaux de récolte et des plans de recherche liés à ces populations. Les parties se sont ensuite engagées à mener d'autres recherches en collaboration pour évaluer la taille et le statut des populations. Le travail de terrain commencera en 2011. Dans la baie d'Hudson, le MDE collabore avec le Manitoba, l'Ontario et le Québec pour élaborer et mettre en oeuvre des programmes de recherche mixtes afin de documenter les populations d'ours et les récoltes actuelles et de parvenir à des accords en matière de récolte durable et à un partage équitable entre les communautés de chasseurs. Les Inuits ont continué de participer aux discussions intergouvernementales en 2010-2011. Par exemple, deux représentants d'organisations inuites désignées ont participé en tant que membre à la Commission mixte Canada-Groenland, et des membres des conseils d'OCT ont participé à l'atelier de l'Ouest de la baie d'Hudson à Churchill, en juillet 2010. Les Inuits ont également participé à des réunions intergouvernementales sur la population d'ours polaire du détroit de Davis et à une réunion récente sur le Sud de la baie d'Hudson, tenue à Québec.

Carcajous

Des carcasses de carcajous ont été recueillies pour étudier les habitudes alimentaires, la reproduction et la natalité de cette espèce au Nunavut. Ces carcasses permettent à la section Gestion des ressources fauniques d'obtenir des informations sur la répartition géographique, l'âge, la répartition par sexe, les habitudes alimentaires, la santé et les caractéristiques de reproduction. Dans toutes les collectivités, des agents de conservation ont versé 50 \$ aux chasseurs pour chaque carcasse obtenue. Le MDE a aussi amorcé une étude de prélèvement de poils pour estimer la taille de la population de carcajous dans les environs du lac Baker. Du fil de fer enroulé sur des poteaux de bois a permis de recueillir des échantillons de poils pour effectuer une analyse d'ADN.

Grizzlys

Une étude de prélèvement de poils pour obtenir des échantillons d'ADN a été entamée pour évaluer le nombre de grizzlys et leur répartition. Le CGRFN a cofinancé ce travail réalisé par le MDE et l'OCT Kugluktuk. Les collectivités de Kivalliq ont participé aux consultations sur le Plan de gestion des grizzlys qui ont commencé en février 2011 et à la réunion printanière du Conseil de la faune de Kivalliq.

Rapaces

Le projet pluriannuel Rapace vise à recueillir des données démographiques et écologiques sur les rapaces, surtout les faucons pèlerins et les buses pattues. Les résultats de la recherche serviront à présenter des recommandations au CGRFN, concernant la récolte totale autorisée de faucons pèlerins. Au cours de l'été 2010, une équipe formée du personnel du MDE, d'un guide local et d'un diplômé de l'Université de l'Alberta a effectué du travail de terrain au nord-ouest d'Igloolik. L'OCT de la collectivité a été consulté et a approuvé les travaux avant qu'ils ne soient réalisés.

Caribou

Stratégie Caribou

En 2007, le Cabinet a demandé au MDE d'élaborer une stratégie globale de gestion du caribou avec la collaboration d'autres ministères du GN et en consultant les intervenants externes appropriés. La section Gestion des ressources fauniques a conçu la stratégie Caribou pour garantir une cogestion cohérente, globale et durable de toutes les hardes

de caribous au Nunavut. Elle a aussi tenu des consultations dans trois régions du Nunavut à l'automne 2010 et au début de 2011. La stratégie est presque terminée et sera présentée au Cabinet en 2011-2012.

Gestion du caribou

Trois hardes de caribous de la région de Kitikmeot (Cap Bathurst, Bluenose Ouest et Bluenose Est) occupent aussi la portion nord des Territoires du Nord-Ouest. Compte tenu du déclin rapide des populations au début des années 2000 et de la reconnaissance du caribou comme ressource essentielle et centrale au bien-être socioéconomique, culturel et spirituel des gens locaux, le **Comité consultatif pour la coopération en gestion de la faune** a été mis sur pied en 2008. Ce comité intergouvernemental a demandé à un groupe de travail d'élaborer un plan de gestion des trois hardes de caribous. Ce plan a été élaboré en consultation avec 15 collectivités situées dans six régions qui font l'objet de revendications territoriales et où l'on récolte le caribou. D'autres consultations se tiendront avec l'OCT Kugluktuk à l'été 2011, puis le CGRFN et le ministre de l'Environnement vont examiner le plan.

Effets de la prédation sur le caribou de la toundra à migration continentale

Les effets de la prédation sur la population en déclin de caribous dans la région du lac Qamanirjuaq, au Nunavut, ont été étudiés en 2010 sur les terres de mise bas de la harde de caribous Qamanirjuaq. Des réunions ont été organisées avec le Conseil de la faune de Kivalliq et des OCT de Kivalliq pour expliquer les délais du recensement, la méthodologie et l'utilisation d'avions et d'hélicoptères. Des membres de la collectivité ont été engagés pour réaliser les recensements.

Surveillance des maladies et santé du caribou

Caribou de l'île de Southampton

L'OCT Coral Harbour et la section Gestion des ressources fauniques ont effectué des recensements aériens à l'île de Southampton en juin 2005, en 2007 et en 2009 pour établir le nombre de caribous et leur répartition. Les résultats ont indiqué un déclin continu de la population et donnent à penser que le taux de récolte dépasse la récolte durable maximale, malgré d'importantes réductions de la récolte commerciale.

En mars 2010, le MDE a examiné la condition de la harde de caribous et a conclu que le principal facteur du déclin de la population était la maladie de l'appareil reproducteur *Brucellosis suis*, qui cause l'infertilité des caribous mâles et femelles et qui peut être temporaire ou durer très longtemps dans les cas extrêmes. Des réunions se sont tenues avec Coral Harbour à l'automne 2010 et 2011 pour discuter du déclin de la population et de ses liens possibles avec les taux élevés de *Brucella suis*. Le MDE et l'OCT Coral Harbour ont conclu un accord pour que la récolte commerciale annuelle soit annulée jusqu'aux prochains résultats de recensements en juin 2011.

Recherche et gestion du caribou

Caribou de Peary

La recherche sur le caribou de Peary à Qikiqtaaluk comportait des recensements aériens et terrestres concernant le nombre d'individus, la composition des hardes et la répartition dans l'archipel Arctique. Cette étude fait suite aux préoccupations relatives à une baisse radicale de la population causée par le givrage fort de 1997. La recherche a été terminée en partenariat avec Parcs Canada et les OCT de la baie Resolute et du fjord Grise. Le projet du plateau continental polaire, le CGRFN et le programme d'intendance de l'habitat, sous l'égide du MDE, ont soutenu les travaux.

Les résultats de cette étude pluriannuelle (2001-2008) donnent à penser que de petites populations de caribous de Peary se trouvent en faible densité dans la majorité de l'Extrême Arctique. Ces résultats ont été présentés aux collectivités de la baie Resolute et du fjord Grise en septembre 2010, puis ont été affichés sur Internet.

Le caribou de Peary a été désigné espèce en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et a été ajouté à la *Loi fédérale sur les espèces en péril* en février 2011. En plus des résultats de l'étude sur la répartition des caribous de Peary et leur nombre réalisée par le MDE, ces mesures ont donné lieu à une collaboration renouvelée pour élaborer des plans de gestion et de surveillance du caribou de Peary dans l'archipel Arctique. Des ateliers seront offerts en 2011 aux collectivités de la baie Resolute et du fjord Grise pour amorcer l'élaboration des plans.

Un programme de télémétrie par satellite a été lancé en 2003 pour recueillir des données sur la position géographique des caribous de Peary durant trois ans. Ces données ont permis de connaître les mouvements de population et l'utilisation de l'espace et ont aidé à délimiter les populations et à examiner la sélection de l'habitat. Des analyses et la production d'un rapport sont en cours et seront terminées en 2011. Une étude génétique globale du caribou de Peary dans tout l'archipel Arctique est présentement menée pour évaluer la structure de la population.

Caribou de la toundra

L'étude sur l'utilisation de l'espace et des mouvements dans le Nord-de-l'île-de-Baffin (2007-2013) est un programme de pose de colliers pour suivre par satellite les mouvements de l'animal et fournir de précieuses données spatiales. Les 30 colliers GPS déployés au printemps 2008 et 2009 constituent une mesure efficace de surveiller à distance l'activité du caribou. D'autres études sur l'état corporel, la mortalité et la composition de la harde des caribous et du recrutement ont été réalisées en 2010 et 2011. Les colliers vont se détacher des caribous durant l'été 2011. Suivra une analyse des données GPS sur le mouvement, l'utilisation de l'espace et les schémas de sélection des ressources pour le caribou du Nord-de-l'île-de-Baffin.

Le programme des colliers de la section Gestion des ressources fauniques est appuyé par Baffinland Iron Ore Mines, le Plateau continental polaire, le CGRFN et les OCT locales. Le savoir local est pris en compte aux fins de l'étude, et des consultations sont organisées avant et pendant les travaux. Des consultations annuelles ont lieu depuis 2007, et les rapports périodiques documentent les résultats et les progrès chaque année. Ce projet pluriannuel va aider la recherche à venir concernant les recensements de populations, l'analyse génétique et la modélisation.

Un programme continu de surveillance de la santé du caribou s'est amorcé dans le Nord-de-l'île-de-Baffin en 2008. Cette étude se fonde sur un cadre de surveillance communautaire qui demande aux chasseurs de recueillir des échantillons et des informations sur les caribous qu'ils récoltent. Des consultations et de séances de formation se tiennent chaque année, et les efforts en vue d'encourager

la participation des chasseurs et de les former constituent une mesure importante.

Recensement du caribou sur l'île de Baffin

La situation des populations de l'île de Baffin est inconnue, car il n'existe aucune estimation fiable de la taille de la population. Pour combler les lacunes sur le plan des connaissances et répondre aux préoccupations en ce qui a trait à la répartition et au nombre de caribous de la toundra, un recensement aérien de toute l'île est en cours de planification. Cette recherche fournira de premières informations sur les populations et la répartition pour orienter les programmes de gestion de la faune et soutenir l'évaluation et l'atténuation des effets potentiels associés aux diverses utilisations du territoire et aux changements climatiques. Les données serviront de norme pour mesurer les changements à l'avenir. Le savoir local des aînés et des chasseurs sera recueilli pour connaître quels étaient la répartition et le nombre de caribous par le passé. Un travail préliminaire a permis d'évaluer les besoins, d'acheter et de livrer du carburant aviation B à bon nombre de collectivités de l'île de Baffin en 2010. D'autres mesures pour préparer les recensements et des consultations communautaires auront lieu en 2011, et les recensements aériens vont commencer en 2012-2013.

Recherche et gestion du boeuf musqué

Le système actuel de gestion du boeuf musqué du Nunavut vient des TNO. Il favorise beaucoup le rétablissement du boeuf musqué, surtout dans la région de Kivalliq. Afin d'améliorer le système actuel, les organisations régionales des ressources fauniques, les OCT, NTI et la section Gestion des ressources fauniques collaborent pour élaborer un nouveau **Plan de gestion du boeuf musqué** pour la région de Kivalliq. L'ébauche du plan sera terminée après le recensement du GN et l'étude du savoir traditionnel. Le CGRFN devra approuver le plan qui lui a été présenté avant sa mise en oeuvre. Pour soutenir les collectivités, le MDE délivre des exemptions qui augmentent les possibilités de récolte, qui suppriment la saison et qui bonifient la Récolte totale autorisée.

La recherche du MDE sur le boeuf musqué de l'Extrême-Artique est menée en partenariat avec Parcs Canada et les OCT de la baie Resolute et du fjord Grise. Ce programme pluriannuel pour recenser et estimer

les populations de boeufs musqués partout dans l'archipel Arctique a été menée en même temps que la recherche sur le caribou de Peary. Depuis 2001, le MDE et les OCT de la baie Resolute et du fjord Grise ont terminé des recensements terrestres et aériens mixtes sur le groupe de l'île Bathurst, l'île Cornwallis, l'Ouest de l'île Devon, les îles Prince-de-Galles et les îles Somerset, Ellesmere, Graham, Axel Heiberg, Ellef Ringnes, Amund Ringnes, Lougheed, Cornwall, King Christian et Meighen, ainsi que sur toutes les portions non glacées de l'île Devon. Les populations sur bon nombre de ces îles n'avaient été recensées depuis 1961. Les résultats des recensements font partie du rapport détaillé qui a été remis à chaque collectivité et qui est accessible sur le site Web du GN.

Un programme de télémétrie par satellite pour le boeuf musqué de l'Extrême Arctique a été lancé en 2003 afin de recueillir des données sur la position géographique de l'animal pendant trois ans. Ces données informent sur les schémas de mouvement et l'utilisation de l'espace et aident à délimiter les populations et à évaluer la sélection de l'habitat. Une analyse est présentement menée, et un rapport est en cours de production.

Le savoir traditionnel sur les changements de population et l'écologie du caribou de Peary et du boeuf musqué a été recueilli pour les îles de l'Extrême Arctique. Ce travail documente les changements dans la répartition des boeufs musqués et leur nombre durant plus de 50 ans et fournit un contexte et des informations locales pour l'interprétation des données scientifiques.

Une étude globale sur la génétique du boeuf musqué partout dans l'archipel Arctique est présentement menée pour évaluer la structure de la population.

À l'heure actuelle, des efforts visent à mettre à jour les unités de gestion et les règlements sur la récolte qui s'appliquent aux populations de boeufs musqués dans la région de Baffin. Des ateliers ont été donnés dans la région de la baie Resolute et du fjord Grise pour détailler les conclusions de recherche et collaborer à l'élaboration de plans de gestion et de surveillance pour chaque population dans la région de Baffin.

Les parcs et les aires de conservation

Selon les chapitres 8 et 9 de l'ARTN (**Parcs et Aires de conservation**), le ME a la responsabilité de mettre en œuvre une entente sur les répercussions et les avantages de l'exploitation des parcs territoriaux pour les Inuit, ainsi que de négocier et de mettre en œuvre des ententes du même genre pour l'exploitation des aires de conservation qui relèvent d'au moins deux autorités compétentes ou de la compétence unique du gouvernement territorial. La cogestion est une pierre angulaire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et des ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI) en ce qui a trait aux parcs territoriaux et aux aires de conservation.

La section de recherche du ME appuie les initiatives des parcs et des aires de conservation grâce à la recherche, à la communication d'information et à des efforts d'examen. En 2010, le personnel de la section a pris part aux négociations concernant le Parc national de l'Île Bathurst afin de fournir des renseignements généraux et actuels sur la faune et son habitat. Parmi les initiatives de recherches menées, on trouve l'analyse des données existantes sur l'utilisation de l'espace et les déplacements du caribou de Peary et du bœuf musqué dans la région de l'Île Bathurst. En 2010 et 2011, la section a transmis ses commentaires d'examen ainsi que des données de recherche sur les initiatives relatives aux parcs territoriaux menées un peu partout sur le territoire.

Aménagement du territoire et évaluation environnementale

Selon les modalités énoncées aux chapitres de l'ARTN portant sur les **Institutions de gestion des terres et des ressources** (chapitre 10), l'**Aménagement du territoire** (chapitre 11), les **Répercussions des activités de développement** (chapitre 12) et la **Gestion des eaux** (chapitre 13), le ME a reçu le mandat de collaborer avec les organismes publics afin de s'assurer que les ressources naturelles du Nunavut sont protégées et mises en valeur grâce à une cogestion efficace de l'aménagement territorial, à un examen des répercussions des projets d'exploitation, à la gestion de l'eau et à d'autres formes de soutien offert aux institutions chargées de la gestion des terres et des ressources. Le ministère a également des responsabilités connexes ou secondaires à l'égard des obligations visées aux chapitres 15, 16, 20, 21, 40 et 42 de l'ARTN qui font partie de son mandat quotidien.

Le nombre de propositions relatives à l'exploration et à l'exploitation de l'énergie et des minéraux a considérablement augmenté en 2010. Par conséquent, la section de la gestion de la faune a examiné et commenté de nombreuses demandes envoyées à la **CNER** par l'entremise de la Division de la protection de l'environnement. Elle a effectué notamment une analyse initiale pour le compte de la CNER, des examens relatifs à la partie 4 et un examen à plusieurs étapes de la Baffinland Iron Mines Corporation, dont une évaluation environnementale en vertu de la partie 5. La section a également participé avec la CNER à l'examen du projet de mine d'uranium d'Areva Resources, à Kiggavik, près du lac Baker.

Aménagement des terres au Nunavut

La Section de la gestion de la faune livre une quantité considérable de données et de renseignements aux **initiatives d'aménagement des terres**. En 2010, des efforts considérables, motivés par les échéances serrées imposées par les engagements de la CNA et du ME, ont été déployés pour fournir des renseignements actuels sur les espèces sauvages et la sensibilité de l'habitat. Dans la région de Qikiataalik, beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés aux exigences relatives aux données, dont la collecte de données historiques. Des ensembles de données relatives à la période entre 1980 et 2010 ont été recueillis, traités et analysés afin de soutenir les initiatives de mappage et de tracer les habitats sensibles aux fins de la planification de l'aménagement des terres.

Le ME est le responsable principal au GN pour la protection, la promotion et l'utilisation durable des ressources naturelles au Nunavut. Il a légiféré des mandats de protection et de gestion de la faune, de l'environnement et des parcs. Sa **Division de la protection de l'environnement** étudie et coordonne la réponse du GN aux propositions de mise en valeur et aux plans d'aménagements de terres fédérales, territoriales ou appartenant aux Inuits, en mettant en lumière les répercussions environnementales et sociales éventuelles d'une proposition.

La planification de l'aménagement des terres en vertu du **chapitre 11** de l'ARTN assure la poursuite du dialogue entre le ME et la CNA sur les produits issus du modèle actuel de planification de l'aménagement des terres et de la pertinence de ce modèle

par rapport à la Loi. Le ME soutient le GN dans son engagement envers la planification de l'aménagement des terres dans le but de renforcer le système de gestion des ressources et des terres issues de revendications territoriales au Nunavut.

En ce qui concerne les conséquences du développement, en vertu du **chapitre 12**, l'ARTN doit solliciter l'avis du ME afin de déterminer si un projet « peut entraîner des effets négatifs importants sur l'écosystème, l'habitat des ressources fauniques ou les activités de récolte des Inuit du Nunavik. » Cela concerne la surveillance de projet et la surveillance en général, l'analyse et l'examen de propositions de projets, et les audiences.

Le ME assume le leadership dans l'établissement et la réalisation d'évaluations environnementales au sein du GN. Il a mis sur pied une **Équipe d'examen de l'évaluation environnementale** ayant pour mandat d'aider les responsables des EIE dans la coordination du processus d'examen de l'ARTN pour des projets de développement d'envergure. Le ME a offert à divers ministères du GN des ateliers de formation sur l'évaluation environnementale. De plus, il travaille à l'élaboration de guides sur l'évaluation environnementale à l'intention des ministères du GN.

Le ME a participé à la mise en application des responsabilités itératives et à échéance critiques de l'ARTN, notamment :

- La surveillance des répercussions et du projet de base;
- Les examens des répercussions et les examens préalables;
- La collecte et la diffusion de données pour les plans d'aménagement du territoire;
- La contribution à la collecte de données du PSGN.

Parcs et endroits spéciaux

NTI et le gouvernement du Canada ont demandé que le GN fasse partie de l'ERAI en matière de rivières patrimoniales, en vertu de la section 8.4.3 de l'ARTN. Le GN a accepté à condition que le Canada finance les obligations supplémentaires. Des négociations formelles ont commencé en novembre 2004 avec

l'échange d'un cadre de travail et d'un exposé relatif à l'ERAI. Les sessions de négociation tenues en avril 2005 ont été les premières où le GN agissait comme partie du caucus du Canada. Les négociations se sont poursuivies au cours de la période de rapport de 2008 à 2010.

Depuis l'approbation formelle de l'ERAI des **Parcs territoriaux**, le 13 mai 2002, le ministère du Développement durable (aujourd'hui le ministère de l'Environnement), de pair avec NTI et les trois EIR, ont travaillé à la mise en œuvre de l'entente. Les efforts de mise en œuvre ont été retardés à cause d'un manque de financement. Néanmoins, les parties de l'ERAI ont fait avancer le processus au cours de la période de rapport de 2008 à 2010. Voici quelquesuns des progrès réalisés :

- Des contrats liés aux parcs ont été rédigés conformément au chapitre 5 de l'ERAI.
- Le GN a sollicité la participation de NTI au processus de présélection et d'entrevue avec les employés à temps plein potentiels des Parcs du GN.
- Les politiques d'embauche d'employés d'été et occasionnels pour les Parcs du GN accordent un traitement préférentiel aux bénéficiaires.
- Les programmes d'interprétation et d'affichage sont conformes aux exigences de l'ERAI.
- Deux personnes ont été embauchées afin d'aider à la mise en œuvre des exigences de l'ARTN et de l'ERAI, notamment les plans de gestion, la stratégie de communication, les visites dans les écoles, les salons professionnels et la Journée des parcs.
- Le ME a amorcé les négociations avec la QIA et NTI sur le respect des limites du Parc territorial Katannilik en application du chapitre 8.3.11 de l'ARTN.
- Les travaux sur le Programme des parcs du Nunavut et le cadre stratégique sur l'appréciation du patrimoine (chapitre 14.2.1 de l'ARTN) ont beaucoup progressé, tout comme ceux sur le Cadre relatif à l'inventaire (chapitre 14.4 de l'ARTN) et le Cadre principal de planification (chapitre 14.3 de l'ARTN).

- Le ME a amorcé les discussions avec le ministère du Développement économique et des Transports afin de satisfaire aux exigences stipulées au chapitre 10 et au paragraphe 14.4.2(e) au sujet de l'évaluation des propositions relatives à l'extraction de minéraux dans les parcs.

La cogestion est une pierre angulaire de l'ARTN et des ERAI, car ces derniers se rapportent aux Parcs territoriaux. L'ERAI des Parcs territoriaux se rapporte à la participation territoriale et locale liée au développement et à la gestion des Parcs territoriaux. En vertu de l'ERAI, le GN, de pair avec NTI et les trois EIR, nomme des représentants à des comités de cogestion. Les nominations au comité territorial ont été faites. Toutefois, elles supposent un soutien fédéral sous la forme d'un financement de contrat de mise en œuvre. La mise en œuvre de l'ERAI et la cogestion des parcs territoriaux en sont à un point critique. Si un financement adéquat n'est pas reçu par l'intermédiaire de contrats de mise en œuvre, il ne sera pas possible au ME de mettre en œuvre les éléments de l'ERAI.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité implicite et continue de fournir un financement supplémentaire adéquat au GN pour qu'il puisse s'acquitter de ses obligations en vertu de l'ARTN, mais, à ce jour, la réponse du gouvernement fédéral dans le cadre des négociations relatives au deuxième contrat a été moins qu'adéquate. Dans la dernière réponse d'AINC à la proposition de financement du GN pour la nouvelle période de planification, le Canada a affirmé ceci :

Le GN et NTI ont indiqué que le financement de la mise en œuvre de l'ERAI doit être basé sur des montants identifiés et appropriés à la nature du développement des systèmes de Parcs territoriaux. Tenant compte de cet aspect et après revue complémentaire de l'information fournie antérieurement, le Canada est prêt à fournir une contribution de 230 000 \$ par année au GN pour l'aider à offrir aux Inuits des occasions de voir les réels avantages du système des Parcs, maintenant et au cours des années à venir.

Le montant du financement identifié par AINC est insuffisant et ne satisfait pas aux montants identifiés dans la proposition du GN. Cela laissera les parties

de l'ERAI incapables de mettre entièrement en œuvre l'ERAI.

Selon l'ARTN, le gouvernement fédéral doit s'assurer qu'un financement adéquat est disponible pour garantir le respect de toutes les obligations gouvernementales, et non pour seulement « aider » ou « contribuer », selon les mots utilisés dans la réponse d'AINC du 4 mai.

Le ministère continue de garantir que l'ensemble des publications, affiches, kiosques et documents de traduction liés aux parcs seront produits en langue inuktitute et dans au moins une des deux langues officielles, sinon les deux. Le ME a travaillé en étroite collaboration avec Parcs Canada, le SCF et d'autres partenaires fédéraux et territoriaux pour promouvoir et communiquer les rôles en matière de parcs et d'aires de conservation au Nunavut.

2.3. BUREAU DES TITRES DE BIENS-FONDS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Bureau des titres de biensfonds (BTBF) administre la *Loi sur les titres de biensfonds du Nunavut* et fournit des titres garantis en vertu d'un régime juridique moderne. Il est chargé d'enregistrer les terres municipales et les terres inuites en application des chapitres 14 (Terres municipales) et 19 (Titre relatif aux terres inuit) de l'ARTN.

Selon le chapitre 14.3, le BTBF délivre des **titres en fief simple** pour toutes les parcelles de terre municipales, indique les charges et produit des titres à bail distinct, au besoin. Cette étape peut être précédée de l'**enregistrement des plans d'arpentage** afin de tenir compte des nouveaux aménagements et de corriger les données actuelles si la présence de structures ou de routes entraîne des modifications aux limites de lot. Une fois qu'ont été arpentées les terres éloignées réservées à l'infrastructure municipale, le BTBF les enregistre et délivre des titres. L'ARTN exige la délivrance de deux titres distincts pour chaque parcelle, qu'il s'agisse de domaines en fief simple ou de domaines à bail, en raison des restrictions en matière d'aliénation des terres prévues au chapitre 14.8. En vertu du chapitre 19.8.12, le BTBF compare les plans d'arpentage des terres inuites aux plans

cartographiques descriptifs, les enregistre et délivre des titres pour les domaines en fief simple ou pour les terres renfermant des ressources minières et minérales.

L'administration des **titres fonciers** couverts par la revendication exige de manière continue une quantité considérable d'analyse quantitative hautement qualifiée. Un aspect notable du **régime Torrens** appliqué à l'évaluation des titres fonciers tient au fait que toutes les parcelles de terrain doivent reposer sur des parcelles arpentées, et que le régime doit donc faire appel aux meilleures données scientifiques disponibles. À cet égard, le BTBF a investi dans le perfectionnement de son personnel et a permis à notre Agent d'examen des levés d'obtenir son accréditation à titre d'arpenteur-géomètre l'an dernier. Cette capacité supplémentaire nous aide beaucoup dans nos efforts de modernisation et d'amélioration du régime Torrens. Cette approche se raffine encore dans le contexte des besoins des intervenants, des progrès technologiques et d'un accroissement des ressources.

La complexité de l'administration des titres fonciers au Nunavut se traduit par des **besoins extraordinaires en dotation**, comparativement à ce qu'on observe sur le plan des exigences opérationnelles dans une administration ayant atteint un degré plus avancé de maturité. Après avoir effectué une analyse des besoins, le BTBF a retenu les services d'un avocat principal détenant une expérience poussée du régime foncier Torrens et, comme nous l'avons souligné plus tôt, d'un Agent d'examen des levés accrédité à titre d'arpenteur-géomètre. Cet agent a reçu son accréditation en 2010 et sa période de stage obligatoire se terminera en décembre de cette année.

Pour bien saisir la portée de ce projet, il est nécessaire de comprendre que le BTBF prévoit recevoir 3 000 demandes **d'inscription supplémentaires** pour environ 1 700 lots, ce qui représente environ deux ans de travail. On devrait surpasser ce chiffre, puisqu'au cours des deux derniers exercices, des titres en fief simple ont été délivrés pour 2 246 lots.

Le tableau suivant dresse un portrait des inscriptions faites au cours des deux derniers exercices en vertu de ces chapitres, y compris les plans. On y trouve le nombre d'inscriptions faites en vertu des chapitres 14 et 19 au cours de cette période, ainsi qu'un cumulatif.

**INSCRIPTIONS RELATIVES À DES ACCORDS SUR
LES REVENDICATIONS TERRITORIALES —
CHAPITRES 14 ET 19 – BUREAU DES TITRES DE BIENSFONDS DU NUNAVUT
DU 1^{ER} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2011**

			ARTN	Total des inscriptions
Du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011	Chapitre 14	• Instruments	180	1592
		• Fief simple	1562	1562
		• Tenure à bail	35	366
	Chapitre 19	• Plans relatifs à des terres inuites	6	6
		• Titres relatifs à des terres inuites	5	5
		• Titres relatifs à des terres inuites — Mines et minéraux	1	
Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	Chapitre 14	• Instruments	184	1965
		• Fief simple	684	684
		• Tenure à bail	51	308
	Chapitre 19	• Plans relatifs à des terres inuites *	156	156
		• Titres relatifs à des terres inuites	212	212
		• Titres relatifs à des terres inuites — Mines et minéraux	15	15
Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2011 (deux ans)	Chapitre 14	• Instruments	364	3557
		• Fief simple	2246	2246
		• Tenure à bail	86	674
	Chapitre 19	• Plans relatifs à des terres inuites *	162	162
		• Titres relatifs à des terres inuites	217	217
		• Titres relatifs à des terres inuites — Mines et minéraux	16	16
Nota : Une tenure à bail devait aussi être délivrée pour tout lot grevé faisant l'objet d'une demande d'inscription en vertu du chapitre 14.				

Le BTBF a fait une demande de fonds, et les a obtenus, en vue d'améliorer sa base de données et d'autoriser les présentations électroniques. Cela a facilité le traitement des inscriptions ordinaires nous permettant de respecter les normes nationales à ce chapitre (48 heures). La ratification de l'**Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik**, le 10 juillet 2008, a été l'un des autres

facteurs nécessitant une mise à jour de la base de données du BTBF. On prévoit en outre que la ratification de l'Accord des Cris d'Eeyou Istchee, qui relèvera également des compétences du BTBF, imposera un fardeau supplémentaire au BTBF à l'égard des îles extracôtières.

En s'appuyant sur les améliorations prévues au système, le nombre d'employés actuels et les ententes conclues avec le ministère des Services communautaires et gouvernementaux (SCG) au sujet du transfert de dossiers, le BTBF est persuadé qu'il pourra exécuter la majorité des **transferts en vertu du chapitre 14** au cours du présent exercice. Des problèmes au chapitre de la dotation tant à SCG qu'au BTBF pourraient avoir des conséquences sur ces prévisions, puisque le BTBF ne peut traiter que les demandes qui lui sont acheminées.

On a approché le SCG concernant le transfert au BTBF de tous les dossiers relatifs au chapitre 14. Le BTBF se chargerait de la numérisation desdits dossiers et de l'entrée des données dans un système distinct déjà prêt à les recevoir. S'il détenait les pouvoirs nécessaires, le BTBF pourrait effectuer les transferts au régime Torrens à un rythme accéléré. Même si le SCG se montre favorable, en principe, à un tel accord, rien n'a encore été conclu et aucune date n'a été fixée.

2.4. MINISTÈRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux est tenu d'assumer certaines responsabilités en vertu du chapitre 11 (Aménagement du territoire), du chapitre 14 (Terres municipales), du chapitre 22 (Impôts fonciers) du chapitre 23 (Emploi et formation des Inuits) et du chapitre 24 (Marchés de l'État) de l'ARTN. L'acquittement de ces obligations s'est poursuivi en 2010-2011.

Le SCG a reçu 1 125 114 \$ en financement de mise en œuvre, ce qui a permis aux municipalités d'embaucher des **administrateurs des terres** afin de gérer et d'appliquer les règlements administratifs sur l'aménagement et les terres, ainsi que d'autres règlements administratifs connexes relatifs aux limites municipales. En vertu du chapitre 14, les **terres municipales** englobent toutes les terres situées à l'intérieur des limites municipales, sauf les terres appartenant aux Inuits, les terres de la Couronne et les terres détenues en fief simple n'appartenant pas à une municipalité. Cela signifie que la municipalité

doit gérer un large pourcentage des terres, même si ce n'est pas elle qui en détient les titres.

La gestion et l'application des règlements contribuent à un développement sécuritaire, légal et méthodique des terres (chapitre 11.2.1). Les responsabilités foncières incluent la délivrance, le transfert, la modification et l'annulation de baux immobiliers de terres détenues ou non par une municipalité. L'Administrateur des terres est également responsable de la gestion des carrières situées à l'intérieur des limites municipales lorsqu'il existe un **Accord relatif aux carrières** ou lorsque la terre est détenue en fief simple par la municipalité. Les responsabilités en matière d'aménagement incluent l'acceptation des demandes de développement, la délivrance de permis et l'application des règlements. La gestion et l'application des règlements de zonage est un travail difficile au Nunavut qui demande des gens motivés et compétents. Un financement adéquat permet de pourvoir à ces postes avec des gens compétents. Sans un financement adéquat, les gens qualifiés se trouveront un emploi au sein d'autres gouvernements ou entreprises, comme AADNC, les OID ou le GN. Le financement doit être suffisant pour permettre aux municipalités de conserver les employés qu'ils ont formés.

Une administration adéquate des terres réduit les problèmes liés à l'aménagement et aux terres qui sont susceptibles de retarder l'obtention d'un bail ou d'une hypothèque, et garantit aussi que le développement économique ne sera pas entravé par des questions de terre (chapitre 11.2.3).

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, le nombre de terres faisant l'objet d'un certificat titre dans les municipalités **a continué d'augmenter**, un nombre croissant de lots ayant été étudiés chaque année. Le transfert est une fonction continue du ministère (chapitre 14.3.1). À mesure que de nouveaux lots sont étudiés, le ministère prépare les documents nécessaires au transfert de titres fonciers aux municipalités concernées. Les **droits afférents aux titres fonciers**, qui empêchaient le BTBF d'inscrire les terres, ont été réduits de 90 %. Le SCG a trouvé suffisamment de fonds pour couvrir l'autre 10 %. Cette somme est déposée dans le Fonds d'assurance du BTBF. De plus, en 2008, les fonds accordés auparavant par AADNC à Investissements stratégiques dans le développement

économique du Nord ont été affectés à SCG permettant à ce dernier d'arpenter 1 700 lots en 2008. Cette année, SCG a reçu des fonds de CanNor lui permettant d'arpenter 555 lots supplémentaires. La réduction des droits afférents aux titres fonciers et l'obtention de fonds pour effectuer l'arpentage de lots auront un impact considérable sur la charge de travail de l'Administrateur des terres municipales.

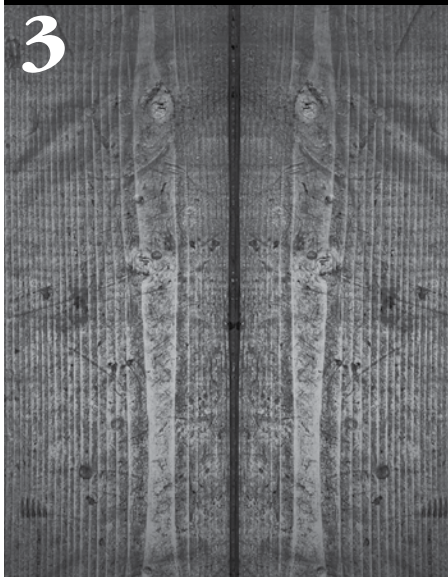
SCG aide les municipalités à développer et à créer des plans communautaires qui respectent les principes énoncés aux alinéas 2 et 3 du chapitre 11. Toutes les communautés au Nunavut ont adopté des **règlements relatifs aux plans communautaires et au zonage**. Ceux-ci sont plus détaillés que les précédents, en raison de la plus grande maturité des communautés. Afin de tenir compte de la croissance des communautés, des règlements plus stricts en matière d'aménagement ont été adoptés attribuant plus de responsabilités aux Administrateurs des terres et exigeant d'eux qu'ils acquièrent plus de compétences et d'expérience.

Avant de procéder à un projet, des services, comme la Nunavut Housing Corporation, l'Éducation, le Développement économique et le Transport, ont besoin que les municipalités fournissent des terrains à bâtir et assurent une gestion des terres. De plus, SCG et les Finances doivent s'appuyer sur l'information fournie par les municipalités au sujet des baux immobiliers pour permettre au GN de percevoir des taxes foncières (chapitre 22).

SCG continue d'administrer et de contrôler la réserve de 100 pieds au nom du **Commissaire**, ainsi que les terres ne faisant pas l'objet d'un certificat de titre situées à l'intérieur des limites municipales (à l'avantage des municipalités, conformément aux alinéas 4 et 5 du chapitre 14).

La Section de l'aménagement et des terres de SCG fournit une **formation continue** aux administrateurs des terres, conformément au chapitre 13 (Emploi et formation des Inuits) sous forme d'une aide aux opérations quotidiennes et aux questions d'application. De plus, par l'intermédiaire de l'Organisme de formation municipal (MTO), SCG offre cinq cours différents sur l'aménagement et les terres, conçus en vue de la formation des administrateurs

des terres. Le MTO est un organisme sans but lucratif qui offre une vaste gamme de cours en planification et en gestion des terres. Le Programme gouvernemental municipal offre aux employés municipaux un vaste éventail de connaissances et de ressources reliées à l'administration d'un gouvernement municipal et des outils pour les aider à administrer leurs programmes d'administration des terres. SCG continue d'offrir une aide et une formation quotidiennes à tous les administrateurs communautaires en planification et gestion des terres.



GOUVERNEMENT DU CANADA

*La Direction générale de
la mise en œuvre travaille
régulièrement avec d'autres
agents d'AADNC et d'autres
ministères et organismes du
gouvernement fédéral, ainsi
qu'avec des représentants
du GN et de NTI...*

3.1. AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA

La Direction générale de la mise en œuvre

Introduction

La Direction générale de la mise en œuvre à AADNC est chargée de mettre en œuvre les nombreuses obligations propres au ministère ainsi que de surveiller et de coordonner la mise en œuvre de toutes les obligations fédérales en vertu de l'ARTN. La Direction générale de la mise en œuvre travaille régulièrement avec d'autres agents d'AADNC et d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, ainsi qu'avec des représentants du GN et de NTI sur des questions stratégiques, juridiques et administratives relatives à la mise en œuvre de l'ARTN.

Malgré les obstacles et les différentes perspectives des parties, le Canada demeure pleinement résolu à continuer de collaborer avec toutes les parties en vue de la mise en œuvre réussie de l'ARTN. La section suivante présente les principaux points saillants concernant les activités menées au cours de la période visée par le rapport.

Points saillants

- Chapitre 24 : On a continué de travailler avec NTI sur la modification proposée à la définition de « firme de propriété inuite » en vertu du chapitre 24.1.1 de l'ARTN.
- On a continué d'offrir des séances de formation aux employés fédéraux sur les obligations en matière d'approvisionnement. En date du 31 mars 2011, plus de 1 200 employés fédéraux, représentant plus de 20 ministères et organismes, ont reçu une formation personnalisée.
- On a poursuivi la collecte de données trimestrielles sur les activités d'approvisionnement du gouvernement fédéral dans la région du Nunavut au moyen du système CLCA.net. (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032266/1100100032267>)
- Chapitre 23 : Les ministères fédéraux ayant ouvert un bureau dans la région du Nunavut ont collaboré avec le Conseil fédéral du Nunavut et la Direction générale de la mise en œuvre afin d'appuyer l'élaboration d'un plan-cadre d'emploi des Inuits.
- Chapitre 21 : On a rétabli le Tribunal des droits de surface du Nunavut, composé de cinq membres, et on l'a financé en mars 2011.
- Chapitres 13 et 21 : On a continué la rédaction de la nouvelle Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.
- Chapitre 11 : On a continué la rédaction de la LATEPN; un montant de 100 000 \$ a été accordé aux IGP afin d'appuyer leur

participation à l'élaboration du projet de loi sur la planification et l'évaluation des projets.

- On a continué le travail lié à l'élaboration de divers guides et d'un cadre fédéral de gestion conçu pour fournir des conseils et des directives pratiques aux fonctionnaires fédéraux ayant des responsabilités de mise en œuvre et pour renforcer la gestion de la mise en œuvre des traités modernes dans l'ensemble du gouvernement fédéral.
(<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1306241376318/1306241528019>)
- On a poursuivi les travaux internes relativement à la création d'un système électronique destiné à assurer le suivi, la surveillance et les comptes rendus des traités modernes.
- Le 10 novembre 2010, le Comité de mise en œuvre du Nunavut a tenu une réunion à Gatineau, au Québec.
- On a commencé le travail visant à mettre à jour l'analyse de la main-d'œuvre inuite, conformément au chapitre 23.

Administration des terres

- Chapitre 7 : Des terres de la Couronne ont été mises à la disposition de clients sans frais pour des camps éloignés approuvés par les OCT locales et présélectionnés par le Comité consultatif des terres.
- Chapitre 12 : On a transmis des demandes à la CNER à des fins d'examen et de présélection de cinq dispositions de terres de la Couronne, 19 permis d'utilisation des terres et 67 permis de carrières.
- On a participé aux processus de la CNER en ce qui concerne les examens du projet de Baffinland à Mary River et du projet d'AREVA à Kiggavik en vertu de la partie V. L'Administration des terres a également pris une part active dans deux échanges de terres énoncés dans les chapitres 8.2.5 et 8.3.11 de l'ARTN; des ententes ont été conclues entre les parties concernées.

- On a collaboré avec l'OEN pour examiner et approuver le plan de fermeture et de remise en état pour les mines Polaris, Nanisivik et du lac Cullaton.
- Chapitre 14 : On a collaboré avec le ministère des SCG du GN et Ressources naturelles Canada pour aider à l'administration des **terres municipales**, notamment des transferts de lits et de plans d'eau à des fins de développement communautaire, ainsi que pour mettre à jour l'Inventory of Government and Crown Agency Lands in Municipalities (connu comme la liste GEL).
- Chapitre 19 : On a continué d'examiner les plans d'arpentage cadastral de parcelles sélectionnées de **terres inuites**. Même si on n'a pas encore reçu tous les plans, il n'y a eu aucun différend jusqu'à présent.
- Chapitre 21.7.2 : Environ 60 baux ont été administrés par le Bureau de l'ingénieur des mines.
- L'unité des **Opérations sur le terrain** a mené un total de 243 inspections de la conformité des activités autorisées en vertu des lois fédérales/territoriales.

Division de l'environnement

AADNC a coordonné les efforts au nom du Canada pour travailler avec la CAN et d'autres partenaires de la planification de l'ARTN afin de promouvoir l'efficacité de la rédaction et de la mise en œuvre du chapitre 11 de l'ARTN.

La Division a :

- Continué d'organiser des réunions avec NTI, le GN, la CAN et les ministères du gouvernement fédéral dans le but d'élaborer un **PATN**. Aux termes du chapitre 11.4.1(a), toutes les parties ont accepté les politiques, objectifs et buts de planification de la commission qui guideront l'élaboration des plans d'aménagement du territoire.
- Coordonné les commentaires des autres divisions aux fins de présentation à la CNER sur les projets suivants : le projet de minerai de fer de Baffinland à Mary River (plusieurs), le projet d'uranium d'AREVA à Kiggavik, le projet de mine d'or

d'Agnico-Eagle à Meadowbank et le projet Doris North de Hope Bay Minerals Ltd.

- Participé à un atelier d'élaboration de lignes directrices pour le projet de Kiggavik ainsi qu'à des séances de consultation publique pour les projets de Kiggavik et de Baffinland;
- Administré le jury de sélection et les accords de contribution pour le financement des participants en vue de l'examen environnemental du projet d'uranium à Kiggavik.

Division des ressources en eaux

La Division des ressources en eaux fournit des commentaires, des recommandations et un soutien à l'OEN sous forme d'examen et d'interventions à l'occasion de délivrance de permis d'utilisation de l'eau et de processus de mise en œuvre d'activités municipales ou d'exploration ou d'exploitation minière, notamment pour l'utilisation d'eau ou l'élimination des déchets dans les eaux.

Dans le cadre des interventions liées au processus de délivrance de permis d'utilisation de l'eau, AADNC fournit une estimation des coûts liés à l'abandon et à la remise en état de chaque projet pour que l'OEN puisse établir le montant de garantie financière que le gouvernement du Canada doit détenir relativement à ces eaux. On a établi et maintenu une relation de travail étroite avec l'OEN.

- On a fourni des commentaires sur 120 demandes de permis d'utilisation d'eau de type B et 14 demandes de permis d'utilisation d'eau de type A. On a organisé des audiences publiques à Rankin Inlet et à Arviat pour le renouvellement du permis d'utilisation d'eau municipale de chaque collectivité, et on a mené une visite à Cullaton Lake. Toutefois, la visite au site de Polaris n'a pas eu lieu à cause des mauvaises conditions météorologiques.
- On a financé (de pair avec la région des T.N.-O d'AADNC) les Relevés hydrologiques du Canada – EC afin de surveiller la quantité d'eau dans le cadre des méthodes de surveillance hydrométrique au Nunavut.

- On a veillé à la mise au point de l'ébauche du règlement sur les eaux du Nunavut aux termes du chapitre 82 de la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, et la phase de consultation communautaire a été menée à bien.

Plan de surveillance générale du Nunavut (PSGN)

D'importants progrès ont été réalisés durant la période de référence afin de jeter les bases du PSGN. L'élaboration du PSGN est attribuable au Comité directeur chargé du PSGN et aux partenariats étendus qui ont fait preuve de soutien continu, de dévouement et de responsabilité envers la surveillance générale du Nunavut.

- Chapitre 12.7.6 : On a élaboré le PSGN, qui comporte quatre principaux domaines d'activité : promouvoir la gouvernance et les partenariats; recueillir, analyser et résumer les données; élaborer et maintenir un système de gestion de l'information; produire des rapports et communiquer les résultats. Le tout vise à créer une base de connaissances et de renseignements accessibles sur la surveillance écosystémique et socioéconomique, ce qui joue un rôle essentiel dans le soutien des décisions sur le développement durable au Nunavut.



Photo: « Qaujisaqatigiinniq » jetons du Comité directeur chargé du Plan de surveillance générale du Nunavut. À partir du haut, de gauche à droite : Canada, NTL. À partir du bas, de gauche à droite : GN, CAN

- NTI, la CAN, le GN et AADNC ont tenu la réunion inaugurale du Comité directeur chargé du PSGN les 20 et 21 juillet 2010, à Iqaluit. La réunion a réaffirmé les partenariats qui continuent d'être au cœur du PSGN. La prochaine séance de planification aura lieu au début d'avril 2011.

Promouvoir la gouvernance et les partenariats

On a également réalisé des progrès pour ce qui est de l'établissement du Secrétariat du PSGN; il s'agissait entre autres de mettre en œuvre un plan de travail intérimaire axé sur le perfectionnement des capacités générales en matière de ressources humaines et administratives; de travailler avec le Comité directeur chargé du PSGN et le personnel des communications pour élaborer l'aspect général du PSGN; de participer aux diverses activités de sensibilisation et de mobilisation; et d'élaborer les composants de base d'un système éventuel de gestion de l'information et d'un site d'information sur Internet.

Recueillir, analyser et résumer les données

Des travaux préparatoires ont été amorcés durant la période de référence pour appuyer le développement des opérations du Secrétariat du PSGN. Ce travail aboutira à la production de divers produits livrables à l'appui du Secrétariat du PSGN. En voici quelques exemples :

- a) Analyse et compilation des composants écosystémiques et socioéconomiques du Nunavut;
- b) Répertoire des données de surveillance/sources de recherche du Nunavut;
- c) Analyse des données de surveillance/lacunes en matière de capacité au Nunavut;
- d) Lignes directrices intérimaires pour la présentation de propositions dans le cadre du PSGN;
- e) Critères et formulaires d'évaluation des propositions intérimaires du PSGN; et
- f) Un cadre intérimaire pour recueillir et gérer des données de surveillance générale du Nunavut.

Élaborer et maintenir un système de gestion de l'information

La mise au point d'un système de gestion de l'information du PSGN en est aux premières étapes, et cet aspect sera surveillé par un groupe de travail sur la gestion de l'information et la technologie de l'information du PSGN.

Produire des rapports et communiquer les résultats

L'équipe chargée du PSGN s'est réjouie de participer et/ou de présenter son travail à l'occasion de divers événements de sensibilisation et de mobilisation, dont les suivants :

- a) Symposium minier du Nunavut (Iqaluit, avril 2010);
- b) Journée polaire internationale (Ottawa, décembre 2010);
- c) Comité de surveillance socioéconomique de Qikiqtani;
- d) Comité de surveillance socioéconomique de Kivalliq;
- e) Comité de surveillance socioéconomique de Kitikmeot;
- f) Mineral Exploration Round up Conference – Hemmera Northern Canada Symposium (Vancouver, janvier 2011);
- g) Atelier de gestion du Programme de lutte contre les contaminants (Yellowknife, novembre 2010).

Budget

Le travail du Comité directeur chargé du PSGN a été d'autant plus renforcé grâce à l'annonce d'un soutien continu dans le Budget fédéral de 2010. Le budget de subventions et de contributions administré par le Secrétariat du PSGN s'est chiffré à 200 000 \$ pour 2010-2011. Ce financement visait des investissements de base à l'appui des principales activités du PSGN.

Division des ressources minérales

Conformément au chapitre 19.9.1 de l'ARTN, la Division des ressources minérales a la responsabilité d'aviser les OID de la découverte de tout dépôt de pierres à sculpter sur les terres de la Couronne. De telles découvertes peuvent être déclarées à la Division des ressources minérales soit verbalement, soit dans le cadre des rapports d'évaluation annuels présentés à AADNC par des sociétés d'exploration qui travaillent sur les terres de la Couronne. Aucune découverte ou occurrence de dépôt de pierres à sculpter n'a été déclarée au cours de la période visée par le rapport.

Sites contaminés

Afin de maximiser les occasions offertes aux Inuits et aux entreprises nordiques au Nunavut, on a entrepris les activités suivantes dans le cadre du Programme des sites contaminés :

CAM-D

- L'entrepreneur, Kudlik Construction Limited, a mobilisé le site en mars 2010.
- Les travaux d'assainissement ont été menés à bien.
- Selon les statistiques d'emploi totales à la fin de la période de référence, environ 53 p. 100 des travailleurs étaient des Autochtones, et le pourcentage de fournisseurs autochtones embauchés dans le cadre du projet se chiffrait à 85 p. 100. Pour rendre compte de l'état d'avancement du projet, des réunions communautaires ont été menées à Kugaaruk, à Taloyoak et à Gjoa Haven. La date d'achèvement est prévue pour le début de 2012.

Site minier de Roberts Bay

- On a terminé les travaux d'assainissement de Roberts Bay et d'Ida Bay. L'équipement, les matériaux et les déchets dangereux générés sur le site ont été transportés à des emplacements dans le Sud. Les déchets ont été envoyés à des installations autorisées dans le Sud, où ils seront détruits.
- Selon les statistiques d'emploi définitives, environ 63 p. 100 des travailleurs étaient des Autochtones, et le pourcentage de fournisseurs autochtones embauchés dans le cadre du projet se chiffrait à 68 p. 100.
- Dans le cadre du projet, un programme de formation en vue d'établir une capacité inuite en matière de construction a eu lieu à Cambridge Bay et a servi à bâtir la capacité communautaire pour ce projet et les projets futurs de la même nature.

Cape Christian

- On a terminé les travaux d'assainissement de Cape Christian. Un ingénieur résident n'a pas pu inspecter les emplacements du camp déclassé et de l'étang d'épuration en raison de la couche de neige. La dernière inspection est prévue en juillet 2011.
- Au final, le pourcentage de fournisseurs autochtones embauchés dans le cadre du projet se chiffrait à environ 84 p. 100, et le pourcentage total d'employés inuits était d'environ 74 p. 100.

- Des consultations communautaires ont eu lieu tout en long du projet, notamment une réunion publique finale et une fête le 15 septembre 2010 à Clyde River. La rencontre et la fête ont attiré plus de 300 membres de la collectivité pour commémorer le retrait des contaminants du site de Cape Christian qui se trouve à 16 kilomètres du hameau.

Île Bear

- On a terminé l'examen environnemental préalable en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.
- La Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions a examiné les exigences, ce qui a retardé le projet d'un an.
- En mai 2010, le contrat d'assainissement a été accordé à Biogenie, une division d'Englobe Corporation.
- Les travaux d'assainissement du site ont pris fin en octobre 2010, mais l'équipement et le camp n'étaient pas démobilisés. La démobilisation devrait être terminée en juillet 2011.
- Une consultation communautaire finale a été tenue à Chisasibi le 24 novembre 2010.

PIN-E

- La mobilisation et le début des travaux sur le site étaient prévus en août 2011.
- Une réunion communautaire aura lieu à Cambridge Bay avant la mobilisation.
- On prévoit que le projet sera terminé à l'automne 2012.

PIN-D

- Le contrat d'assainissement a été accordé, et la société s'est engagée à atteindre un niveau d'emploi d'Inuits 75 p. 100 et un niveau de sous-traitance à des entreprises appartenant à des Inuits de 80 p. 100.
- La mobilisation et le début des travaux sur site sont prévus en août 2011.

- Une réunion communautaire sera tenue à Kugluktuk avant la mobilisation, et on s'attend à ce que le projet soit terminé à l'automne 2012.

Hope Lake

- La phase III de l'évaluation du site a été menée à bien en août 2010.
- Le 22 février 2011, une réunion communautaire s'est tenue à Kugluktuk afin de discuter de l'ébauche du plan d'assainissement.
- Une demande de propositions sera affichée à l'automne 2011 pour les travaux d'assainissement.
- On prévoit que le projet débutera en 2012 et prendra fin en 2014.

Padloping & Durban (Fox-E) Island

- La passation de marché et la délivrance de permis étaient en cours en 2010-2011.
- On prévoit qu'une demande de propositions pour la construction sera lancée à l'automne 2011.
- Les travaux devraient commencer vers la fin de la saison d'exploration de 2012.

Mine de nickel à North Rankin Inlet

- Une consultation communautaire est prévue en mai 2011.
- Le travail d'assainissement, qui devrait être terminé en août 2011, est financé par AADNC. Un contrat a été accordé, par l'entremise du hameau de Rankin Inlet, à Inukshuk Construction, une entreprise établie à Rankin Inlet.

Surveillance à long terme

On a assuré une surveillance à long terme dans les sites suivants :

- CAM-F – lac Sarcpa (année 3);
- Site minier de Roberts Bay (année 1).

Services ministériels

Le **Plan d'emploi des Inuits** (PEI) du Bureau de la région du Nunavut (BRN) met en évidence l'état actuel de l'emploi des Inuits dans le bureau régional et oriente les obligations et l'engagement conformément au chapitre 23 de l'ARTN. Un défi important consiste à accroître la représentation des Inuits dans les catégories d'emploi scientifique, professionnelle et technique. Le taux de représentation des Inuits au BRN continue de fluctuer, étant donné que le roulement du personnel dans la région est élevé. Au 31 mars 2011, le taux d'emploi des Inuits se chiffrait à 27 p. 100. Dans le but d'accroître le taux d'emploi des Inuits, le BRN s'est efforcé à :

- Mettre en œuvre diverses initiatives dans les domaines du recrutement, du maintien en poste et de la sensibilisation améliorée aux réalités culturelles en milieu de travail, qui sont détaillées dans le PEI du BRN.
- Continuer les **efforts de recrutement** en s'assurant que toutes les annonces d'emploi comprennent des dispositions dans la déclaration des critères de mérite qui appuient les objectifs du chapitre 23, comme le fait d'accorder une préférence de dotation aux bénéficiaires qualifiés de l'ARTN ainsi que le fait de chercher des candidats qui connaissent la culture et la société inuite et/ou qui peuvent communiquer en inuktitut.
- Durant l'été 2010, dans le cadre de l'Initiative d'emplois d'été pour étudiants inuits,¹ quatre étudiants inuits ont été embauchés pour occuper des postes intéressants et stimulants dans le bureau principal à Iqaluit. Des mesures seront prises au cours de l'année à venir pour faire reconnaître officiellement le programme auprès de la **Commission de la fonction publique** afin de créer des possibilités de réseautage pour l'emploi à temps plein une fois que les étudiants auront terminé leurs études.
- Le BRN cherche à piloter un programme de stage avec le **Nunavut Arctic College** qui permettra

¹ L'Initiative d'emplois d'été pour les étudiants inuits est lancée chaque printemps depuis sa création en 2003. Elle s'adresse aux bénéficiaires de l'ARTN qui fréquentent une école secondaire, un collège ou une université et qui retournent aux études lorsque leur emploi d'été prend fin. Les journaux locaux et les écoles locales font la promotion du programme. La région est fermement résolue à embaucher tous les ans des étudiants inuits pour leur donner la possibilité d'en apprendre davantage sur le ministère et sur son mandat dans le Nord, afin qu'ils songent à un emploi à temps plein à AADNC à l'achèvement de leurs études postsecondaires.

aux étudiants dans les programmes d'études en technologie environnementale, en administration de bureau et en gestion d'acquiescer une expérience de travail.

- La région a lancé une « **annonce d'emploi continue** » qui s'adresse aux bénéficiaires de l'ARTN et qui vise à construire un répertoire d'Inuits qualifiés afin de pourvoir à des postes vacants actuels et futurs au premier échelon, comme des postes d'adjoint administratif et de préposé aux services d'administration des terres. Des mesures seront prises pour inclure une plus grande gamme de postes dans ce répertoire.
- Une **formation linguistique** (niveau débutant, intermédiaire et avancé) sera offerte à tous les employés du BRN de façon continue pour permettre au personnel d'apprendre une nouvelle langue (inuktitut ou français) ou pour perfectionner leurs compétences linguistiques.
- Le **renouvellement du PEI** guidera les activités au cours des cinq prochaines années. La priorité passera des activités distinctes et multiples à des efforts ciblés dans des domaines clés afin de mieux créer une main-d'œuvre représentative. On a établi un Comité chargé du PEI pour aider la région à mettre en œuvre les principales activités détaillées dans la section 6.0 du plan renouvelé. On établira entre autres un poste de coordinateur de l'emploi des Inuits dans le bureau régional.

3.2. ENVIRONNEMENT CANADA

Les principales responsabilités d'Environnement Canada liées à la mise en œuvre de l'ARTN sont visées par les quatre chapitres suivants : chapitre 5 (ressources fauniques), chapitre 9 (aires de conservation), chapitre 23 (emploi des Inuits au sein du gouvernement) et chapitre 24 (marchés de l'État).

Environnement Canada est un important fournisseur de renseignements scientifiques et politiques concernant les oiseaux migrateurs, les espèces en péril, la détermination de l'habitat, la conservation et la protection, la conservation des bassins hydrologiques et les incidences climatiques sur l'aménagement

des terres et le zonage. Les renseignements fournis portent aussi sur les zones marines.

Chapitre 5 : ressources fauniques

- Le SCF continue de travailler sur des mises en candidature pour nommer un de ses membres au sein du CGRFN. La dernière nomination a pris fin en 2009.
- Des membres du personnel du SCF participent souvent à des réunions du CGRFN pour donner des exposés, fournir des renseignements ou demander que des décisions soient prises sur des sujets liés aux oiseaux migrateurs et au rétablissement ou à l'inscription d'une espèce en vertu de la LEP.

Chapitre 9 : aires de conservation

Une grande partie des efforts de mise en œuvre actuellement déployés par Environnement Canada porte sur l'Entente sur les répercussions et les retombées relatives aux réserves nationales de faune et aux refuges d'oiseaux migrateurs dans la région du Nunavut. Les activités de mise en œuvre liées à l'ERAI comprennent ce qui suit :

- En juin 2010, les réserves nationales de faune de Ninginganiq, Akpait et Qaquluit au large de la côte est de l'île de Baffin ont été créées par décret. Elles protègent des habitats d'estivage de la baleine boréale et des colonies d'oiseaux marins d'importance internationale.
- Les membres de deux comités de cogestion des aires protégées (CCAP) – le CCAP de Nivvilaik (le Refuge d'oiseaux de la rivière McConnell) et le CCAP de Ahiak (le Refuge d'oiseaux du golfe Reine-Maud) – ont suivi de la formation en 2010. Quatre CCAP ont été créés jusqu'à présent en exécution de l'ERAI, et cinq autres devraient voir le jour d'ici 2014.
- Cinquante-six candidatures ont été reçues dans le cadre du programme des adjoints de recherche sur le terrain inuits de l'ERAI, et au total, 20 personnes ont obtenu un poste d'adjoint dans des camps de terrain d'EC-SCF.
- Deux étudiants ont été engagés dans le cadre du programme de mentorat pour les étudiants

inuits. L'un d'entre eux a travaillé au bureau d'Environnement Canada à Yellowknife pendant quatre mois, tandis que l'autre a occupé un poste au bureau d'Iqaluit pendant sept mois.

- Les parties de l'ERAI (EC-SCF, les trois AIR et NTI) se sont rencontrées trois fois et ont élaboré un modèle de rapport annuel pour assurer le suivi de la mise en œuvre des obligations des parties.

Chapitre 11 : Aménagement du territoire

- Environnement Canada a continué de participer activement au développement du PATN par l'entremise d'un groupe de travail fédéral dirigé par AADNC.

Chapitre 23 : emploi des Inuits au sein du gouvernement

- Environnement Canada a du personnel permanent à Iqaluit et à Resolute Bay, et du personnel itinérant à Eureka et à Alert. Parmi les employés de son bureau principal à Iqaluit, 30 p. 100 sont bénéficiaires de l'ARTN.

Chapitre 24 : marchés de l'État

- Au total, 60 p. 100 des marchés d'Environnement Canada pour des services offerts au Nunavut, ou des matériaux livrés dans le territoire, ont été conclus avec des entreprises inuites.
- Environnement Canada a continué d'envoyer des avis d'entente de revendication territoriale globale pour tous les marchés conclus dans des zones touchées (dans la région du Nunavut) et s'est servi du répertoire des entreprises inuites, tenu à jour par le NTI.

3.3. MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Chapitre 32 : Conseil du développement social du Nunavut

- La **Direction générale des affaires autochtones** a consulté des organisations inuites au Nunavut au sujet du renouvellement de l'**Initiative des langues autochtones** et de changements à **Radiodiffusion autochtone dans le Nord** (qui proviennent tous les deux du **Programme des Autochtones**). Les commentaires reçus ont été pris en considération

pour améliorer le développement de ces programmes culturels, y compris leur prestation.

- Un **groupe de travail** intergouvernemental et interministériel a été créé pour examiner la question du développement de l'infrastructure culturelle du Nunavut. En plus de ses réunions semestrielles, qui portaient sur l'échange de renseignements et la coordination, en mars 2011, le groupe a tenu avec des intervenants une réunion de deux jours, parrainée par le **Conseil des arts du Canada** et le **Secrétariat des relations avec les Inuits** de AADNC, pour encourager la collaboration entre les fondateurs et promouvoir dans la communauté une vision d'espaces culturels partagés et à usages multiples.

Conseil des arts du Canada (organisme du portefeuille)

En 2010, le Conseil a déterminé que le Nunavut constituait une priorité et a élaboré une **stratégie du Nunavut en matière d'arts**, qui vise notamment à permettre aux artistes du Nunavut d'avoir un meilleur accès aux programmes et aux services du Conseil. La stratégie **du Nunavut en matière d'arts** fixe trois objectifs :

1. améliorer l'accessibilité et la pertinence des services pour tous les artistes qui vivent et travaillent au Nunavut, en accordant une importance particulière aux services offerts aux artistes inuits;
2. faire en sorte que le Conseil devienne un rouage actif et essentiel de l'infrastructure du financement des arts au Nunavut, et qu'il contribue, par sa présence, au renforcement de cette infrastructure;
3. dans l'ensemble de l'organisation, agir avec une sensibilité et un savoir de bonne tenue à l'égard de la culture, des langues, des peuples et des pratiques artistiques, ainsi qu'en ce qui a trait à la prestation de services aux artistes du Nunavut.

Les activités clés menées en 2010-2011 comprennent :

- une collaboration au sujet des enjeux relatifs à l'infrastructure culturelle;
- la mise sur pied d'une table ronde – *Kattutiniq Nunavut* – à Iqaluit réunissant des employés du Conseil des arts, des artistes et des représentants

du soutien aux arts afin d'échanger des idées sur les façons d'améliorer la collaboration au Nunavut;

- un soutien à la Qaggiavuut Society, organisme d'Iqaluit, pour qu'il constitue une base de données sur les artistes du spectacle du Nunavut;
- la signature d'un accord de trois ans avec le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse du gouvernement du Nunavut prévoyant la mise à disposition partagée d'un agent de liaison de langue inuite dont la fonction sera d'offrir des services et des programmes aux deux organismes.

Financement des organismes tiers

Divers organismes tiers ont réussi à obtenir des subventions et des contributions pour, entre autres, la prestation d'une variété de services au Nunavut touchant notamment au développement des ressources humaines, à la présentation des arts, à la conservation du patrimoine, à la culture autochtone et à la programmation axée sur la langue, ainsi que pour l'organisation des célébrations entourant la fête du Canada et la Journée nationale des Autochtones dans les collectivités de l'ensemble du territoire.

Arts et patrimoine

- Le **Programme d'aide aux musées** a financé le volet 2011 de l'institut de formation de la Fiducie du patrimoine inuit, qui a permis à sept participants venus de diverses collectivités du Nunavut de participer à des événements d'apprentissage concrets conçus pour améliorer leurs compétences en matière de conservation et d'interprétation des collections. Le Programme a aussi financé la Kitikmeot Heritage Society pour qu'elle entreprenne la préparation d'une exposition de grande envergure sur le patrimoine des Inuits de Kitikmeot en matière de chasse.
- Le Kangirqliniq Centre for Arts and Learning de Rankin Inlet a reçu une aide du **Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts** pour son programme de formation qui allie le perfectionnement artistique à l'acquisition d'autres compétences afin de préparer les artistes aux aspects commerciaux d'une carrière dans le domaine des arts.

- Le **Fonds du Canada pour la présentation des arts** continue d'apporter un soutien à la programmation du Festival Alianait.
- Le programme **Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine** a procuré du financement à la Nunavut Arts and Crafts Association pour la présentation du Festival des arts du Nunavut.

Langues

- Le gouvernement du Nunavut a reçu du financement par le biais de l'**Entente-cadre Canada-Nunavut sur la promotion des langues française et inuit**. Une partie de ce financement a été utilisée pour assurer la prestation efficace et efficiente des services, programmes et politiques en matière de langue française, conformément à la *Loi sur les langues officielles* du Canada. L'entente a aussi permis de financer diverses initiatives émanant des collectivités et conçues pour promouvoir la conservation, l'utilisation et le développement de la langue inuite, à l'appui de la *Loi sur les langues officielles* nouvellement adoptée et de sa Loi sur la protection de la langue inuit.

Femmes

- Le **Programme de promotion des femmes autochtones** a fourni du financement au Comité spécial Arnait Ajunqiniqit (force des femmes) pour le sommet sur le leadership de trois jours qui s'est tenu à Iqaluit en septembre 2010. Ce rassemblement a permis à des femmes autochtones de tout le Nunavut d'améliorer leurs aptitudes en matière de leadership, d'échanger des informations et de constituer des réseaux.

3.4. PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Depuis 1993, le MPO a intégré ses obligations et responsabilités sous le régime de l'ARTN à son plan de travail annuel. Le MPO s'acquitte des responsabilités qui lui sont imparties en vertu de l'ARTN par l'intermédiaire de divers projets communs et autres tels que la recherche, la gestion, la planification, le développement des pêches, la surveillance et la mise en application.

- En octobre 2010, les Sciences du MPO ont lancé un **Programme d'études subventionnées** en association avec le Programme de technologie environnementale du Collège de l'Arctique du Nunavut en vue d'offrir un soutien financier annuel de même que des possibilités de stages à un ou deux étudiants tout au long de l'année scolaire. Deux étudiants ont été choisis pour l'exercice 2010-2011.
- Dans le but de poursuivre la prestation de projets visant à **faciliter l'emploi et le développement des compétences** des résidents du Nunavut, le bureau de l'Est de l'Arctique a lancé une initiative destinée aux bénéficiaires de l'ARTN en vue de les aider à développer les compétences nécessaires pour répondre aux qualifications essentielles des postes supérieurs du gouvernement. Deux employés participent à l'initiative.
- Le **programme des espèces en péril** du MPO conseille le CGRFN et consulte l'OCT en lien avec de nombreuses espèces du territoire qui pourraient être inscrites à la liste de la LEP. En 2010-2011, plusieurs espèces étudiées sont toujours visées par le processus d'ajout à la liste, et des progrès ont été réalisés s'agissant de la recommandation d'ajout à la liste de deux populations de **béluga** (baie Cumberland et Est de l'Extrême-Arctique – baie de Baffin) en application du PE avec le CGRFN.
- Le MPO poursuit son partenariat avec Parcs Canada et EC en vue d'offrir un **cours « LEP 101 »**, qui explique les rudiments de la Loi sur les espèces en péril aux collectivités du Nunavut.
- En collaboration avec les agents de la faune du GN, les agents de conservation et de protection du MPO continuent de surveiller les récoltes de narval, de béluga, de morse et d'omble chevalier de même que la chasse sportive dans les **collectivités sous gestion communautaire**.
- Le MPO a poursuivi sa collaboration sur les questions de protection de l'habitat avec les **partenaires en cogestion**, comme le GN, le CGRFN et les autres ministères fédéraux.
- En vertu des plans de gestion de la **durabilité des stocks de poisson**, le personnel du MPO a collaboré avec les collectivités et les organisations locales à la prestation d'une éducation en conservation dans les écoles et aux réunions publiques, de manière à faire valoir la récolte et l'utilisation durables et pratiques des mammifères marins et du poisson.
- Le MPO a collaboré avec NTI, l'AIQ, le GN et les collectivités d'Igloolik et de Hall Beach à la détermination en commun d'un site d'intérêt pour une **zone de protection marine** dans le bassin Foxe. Le personnel du MPO a aussi rencontré des détenteurs du savoir, et d'autres personnes, dans 23 collectivités du Nunavut afin de discuter des plans de création d'un **réseau de zones de protection marine** par le Canada.
- Dans le cadre de la **recherche continue** sur le statut de la population de la faune marine récoltée dans le Nunavut, le MPO a réalisé des enquêtes sur le narval de l'inlet de l'Amirauté, le béluga de la baie Cumberland, le morse et les phoques de l'Ouest de la baie d'Hudson.
- Le **Secteur des sciences** a conseillé régulièrement le CGRFN en vue d'offrir soutien et orientation concernant l'évaluation des options de gestion relatives aux questions de la faune dans la région du Nunavut.



Pangnirtung, Nunavut - La construction d'un port pour petits bateaux est en cours. Photographie gracieusement offerte par la municipalité de Pangnirtung.

- Le **Service hydrographique du Canada** a poursuivi la réalisation de ses levés hydrographiques et sa publication de documents actualisés à l'appui d'une navigation sûre et efficace au Nunavut et dans les alentours. Les projets de levés, qui englobent la création de 14 cartes nautiques actualisées de la région, ont été réalisés dans 12 emplacements.
- La construction d'un port à **Pangnirtung** demeure une grande priorité. La première étape du projet est presque terminée. L'étape 2, qui vise la construction d'un bassin pour gros navire, d'un canal et d'un quai fixe, commencera au début de l'été 2011.

3.5. RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT CANADA

Introduction

Service Canada a trois **bureaux** situés à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay, et qui offrent trimestriellement des services itinérants à 14 autres collectivités au Nunavut. Les bureaux de Rankin Inlet et de Cambridge Bay sont dotés d'un effectif complet de bénéficiaires de l'ARTN qui offrent des services en inuktitut et en inuinnaqtun.

Recrutement

- Le **plan d'emploi des Inuits du gouvernement fédéral** a été actualisé pour refléter les changements encourus au cours des cinq dernières années. Le ministère prévoit une certaine croissance dans les années à venir. Les données recueillies en 2002 ont servi à établir à 52 p. cent le taux d'emploi de référence des Inuits. Plus précisément, en 2001, ce taux s'élevait à 70 p. cent au Nunavut. Conformément au PEI et à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, un processus est en cours pour **doter deux postes**.
- Le programme du **diplôme d'équivalences secondaires** a été créé en vue de recruter des étudiants d'au moins la neuvième année ayant quitté l'école mais qui manifestent le potentiel d'être reçus à l'examen d'équivalence de douzième année. RHDSC a travaillé avec des établissements d'enseignement secondaire du Nunavut pour identifier des candidats potentiels. Un étudiant a terminé avec succès ce programme et poursuit ses études. Entre 2009 et 2012, Service Canada a recruté deux autres employés nommés pour une période déterminée et qui travaillent pour terminer leur douzième année.
- Service Canada participe au **Programme de stage pour les jeunes dans le secteur public fédéral** d'une durée d'environ neuf mois. Il offre aux jeunes bénéficiaires la possibilité d'acquérir des compétences qui amélioreront leur employabilité. Un apprentissage structuré avec un mentor a permis à trois bénéficiaires de terminer avec succès le programme. Depuis, un candidat a trouvé un emploi à durée indéterminée au GN et les deux autres candidats ont des emplois à durée déterminée au gouvernement du Canada.
- Pour promouvoir le **Programme fédéral d'expérience de travail étudiant**, Service Canada a veillé à ce que les étudiants soient au courant des exigences d'inscription et donc de pouvoir participer au programme et à aider les candidats qui ont réussi l'examen à trouver un emploi dans d'autres ministères fédéraux.
- Service Canada a collaboré avec le Conseil fédéral du Nunavut et la Commission de la fonction publique à l'établissement d'un programme de **foires aux carrières, de visites scolaires** et d'autres initiatives susceptibles d'éveiller l'intérêt des jeunes dans le territoire et de les aider à prendre des **décisions judicieuses touchant leur carrière**.
- Tous les efforts continuent d'être faits pour assurer que les offres d'emploi sont publiées dans les langues appropriées dans toutes les collectivités du Nunavut et que les niveaux d'études requis sont appropriés. Des cours de « **préparation à un processus** » ont été donnés en vue d'aider les candidats de l'extérieur à comprendre le processus d'évaluation et d'accroître les chances de réussite des candidats locaux. En outre, les candidats peuvent répondre dans la langue de leur choix, y compris en inuktitut.

Acquisition de biens et de services

Service Canada fait aussi, depuis 2009, l'acquisition de la plupart de ses fournitures et billets de transport, hôtels, etc. pour voyager auprès des fournisseurs de services locaux. Les fournitures impossibles à se procurer au Nunavut sont achetées dans le Sud.

3.6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

Généralités

Conformément au chapitre 24, TPSGC a continué de donner à Nunavut Tunngavik Inc. et huit autres organisations inuites des renseignements sur les occasions de marché dans les secteurs de fourniture de biens et services et de la construction dans la région du Nunavut il s'occupe pour le compte des organismes et ministères fédéraux. Chaque fois que c'était pratique et conforme à une saine gestion des acquisitions, TPSGC a intégré à ses documents d'appel d'offres des critères d'évaluation visant à maximiser les possibilités socioéconomiques pour les entreprises inuites dans la région du Nunavut. TPSGC a aussi continué à fournir de l'information sur les marchés publics adjugés dans la région du Nunavut.

Participation de TPSGC à la Foire commerciale et la conférence du Nunavut

- Les 22 et 23 septembre 2010, le Bureau des petites et moyennes entreprises de la Région de l'Ouest de TPSGC a participé à la Foire commerciale et la conférence annuelles du Nunavut (www.nunavuttradeshows.ca/general-info.html) à Iqaluit.



Sites contaminés du Nord

- L'assainissement des deux stations PIN-D (pointe Ross) et PIN-E (cap Peel) du RAPA a fait l'objet d'un seul contrat attribué pour 11,4 millions de dollars. Ce contrat cible un taux de 75 p. cent d'emploi des Inuits et un taux de 80 p. cent pour les sous-traitants et fournisseurs inuits.
- Les quatre projets d'assainissement mentionnés dans le rapport annuel de 2008-2010 en sont à leur dernière étape :
 1. Le site LORAN à Cape Christian est terminé et le contrat en est à ses dernières étapes.
 2. Le contrat des sites miniers de la baie Roberts/la baie Ida est terminé; l'entrepreneur a atteint un taux de 63 p. cent d'emploi des Inuits.
 3. Le contrat de la station PIN-B (pointe Clifton) du RAPA est terminé; l'entrepreneur a atteint un taux de 73 p. cent d'emploi des Inuits.
 4. Les activités de la station CAM-D (lac Simpson) du RAPA sont terminées; l'entrepreneur commencera la démobilitation du site en été 2012.
- Il y a actuellement un appel d'offres pour deux projets d'assainissement dans le cadre de l'ARTN. Les deux appels d'offres contiennent des critères d'évaluation qui visent à optimiser les possibilités socioéconomiques pour les bénéficiaires de l'ARTN. Un appel d'offres est pour l'ancien site d'exploration minière au lac Hope; l'autre pour la station FOX-E (Durban Island) du RAPA et pour une ancienne station météorologique sur l'île Padloping.

Services de soutien au DND dans l'île Ellesmere

Une réunion a eu lieu en octobre 2010 entre NTI, TPSGC, MDN et AADNC. La stratégie sur les retombées économiques pour les Inuits élaborée par TPSGC ET AADNC comprend :

- Des avantages obligatoires pour les Inuits s'élevant à 7,5 p. cent de la valeur totale en dollars et à 7,5 p. cent des ressources totales.

- Avantages cotés pour les Inuits avec une cote globale s'élevant à 10 p. cent du total des points pouvant être accordés pour l'évaluation de la qualité des avantages, en mettant l'accent sur la réalisabilité, le développement des compétences, les avantages durables, etc.

Une lettre d'intérêt publiée en mars 2011 dans le MERX incluait la stratégie définitive des avantages pour les Inuits. Une Journée de l'industrie a eu lieu à Winnipeg pour informer l'industrie des exigences générales; un représentant du Collège de l'Arctique y a participé. Une deuxième Journée de l'industrie est prévue au début d'avril à Iqaluit.

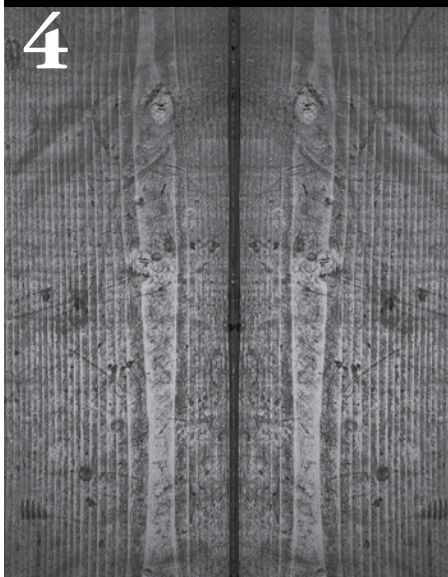


Roberts Bay avant



Roberts Bay après





ORGANISMES DE MISE EN OEUVRE

*Le CGRFN est habilité
à prendre des décisions
juridiquement contraignantes
portant sur la gestion
des ressources fauniques
au Nunavut.*

4.1. CONSEIL DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NUNAVUT

Introduction

Le CGRFN est le principal mécanisme de gestion des ressources fauniques dans la région du Nunavut et de réglementation de l'accès à ces ressources. La majorité des responsabilités du conseil sont énumérées au **chapitre 5 de l'ARTN**. Le CGRFN est habilité à prendre des décisions juridiquement contraignantes portant sur la gestion des ressources fauniques au Nunavut. Cependant, de nombreuses décisions du conseil peuvent faire l'objet d'un dernier examen effectué par le ministre de tutelle.

Activités de mise en œuvre²

- Réorienter la mise en œuvre d'une deuxième **étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut** vers une étude pilote sur un réseau de surveillance communautaire en présentant une demande de propositions et en entamant des négociations avec le meilleur entrepreneur pour mener l'étude pilote.
- Continuer à envisager l'introduction d'un régime de gestion de la **récolte totale autorisée – contingent de base-surplus** en collaborant avec des partenaires en cogestion pour la mise en œuvre de ce régime pour des ressources fauniques.
- Continuer à prendre des **décisions judicieuses** relatives au maintien, à l'établissement, à la modification ou la suppression des récoltes totales autorisées, d'autres restrictions sur la récolte des ressources fauniques, la gestion et la protection d'espèces et d'habitats fauniques particuliers au Nunavut.
- Continuer à répartir équitablement la part du Nunavut dans la pêche commerciale de la crevette, du flétan noir et d'autres ressources marines en mettant en œuvre la **politique en matière d'allocation** du CGRFN pour les pêches maritimes commerciales.
- Réussir à développer une **pêche commerciale maritime** – à l'aide d'une politique en matière d'allocation moderne de calibre mondial – qui entraînera une croissance sans précédent au Nunavut.
- Continuer d'œuvrer de manière proactive pour promouvoir l'inclusion des **IQ et de la science moderne** dans tous les aspects de la gestion des ressources fauniques, y compris en envisageant un atelier pour discuter de la proposition d'un programme du CGRFN sur les IQ.
- Reconnaître l'**importance des IQ** et son inclusion dans la gestion des ressources fauniques, y compris dans des initiatives précises du CGRFN.

² Pour obtenir une description complète des activités de mise en œuvre du CGRFN, communiquer avec la commission pour recevoir une copie du Rapport annuel 2010-2011.

- De concert avec ses partenaires en cogestion, le CGRFN a établi un régime moderne et inclusif de gestion des ressources fauniques qui garantit à tous les participants un examen juste et attentif de toutes les preuves et de tous les arguments avant la prise de décisions concernant les ressources fauniques.
- Continuer de donner des **directives et des conseils** sur la gestion des ressources fauniques et des propositions et priorités en matière de recherche, notamment sur la réalisation de trois ateliers sur l'établissement des priorités de gestion et de recherche à l'échelon régional.
- Établir une **fiducie de recherche sur les ressources fauniques du Nunavut** et des politiques de financement connexes. Cela garantit un processus équitable et organisé d'approbation de la recherche qui reflète et tient compte des priorités de l'ARTN et des priorités régionales établies par les OCT et les ORRF dans les trois régions du territoire.
- Continuer d'évaluer les **demandes de financement de recherche** gouvernementales et non gouvernementales et d'accorder aux demandeurs du financement provenant de la Fiducie de recherche sur les ressources fauniques du Nunavut (17 demandes totalisant 757 070 dollars) et du Fonds d'études sur les ressources fauniques du Nunavut (cinq demandes totalisant 129 125 dollars).
- Continuer d'accorder du financement aux ORRF et aux OCT par l'entremise du **Secrétariat inuit des ressources fauniques du Nunavut**.
- Continuer la mise en œuvre du protocole d'entente entre le MPO, EC et le CGRFN pour **harmoniser la désignation d'espèces rares, menacées et en voie de disparition** à celles de l'ARTN et de de la LEP.
- Continuer un programme efficace d'audiences qui garantit à tous les participants un examen juste et attentif de toutes les preuves et de tous les arguments.
- Le CGRFN est déterminé à **poursuivre la mise en œuvre** de l'ARTN tout en garantissant un processus équitable sur le plan procédural. La préparation

de la prochaine période de planification doit commencer incessamment afin de régler les problèmes actuels et antérieurs. Ces problèmes comprennent notamment : le financement des OCT et des ORRF qui leur permet de s'acquitter de leurs rôles et de leurs responsabilités aux termes de l'ARTN; l'incorporation des IQ dans la gestion des ressources fauniques; le fonctionnement du Conseil du milieu marin du Nunavut.

Défis liés à la mise en œuvre

En raison de la longue période d'attente des nominations au CGRFN faites par le gouvernement fédéral, le **conseil** n'a pas exercé ses activités avec un effectif complet de membres. Par exemple, il n'y a toujours pas eu de nomination au SCF et le poste de président demeure vacant.

Un des enjeux constants se situe au niveau des différentes interprétations des partenaires en cogestion pertinents concernant des chapitres importants de l'ARTN portant sur le régime de gestion de la **récolte totale autorisée – contingent de base-surplus** (quelles récoltes faut-il inclure dans le contingent de base?). Bien que le CGRFN soit toujours déterminé à mettre en œuvre le régime de gestion sur tout le territoire, il demeure incapable de remplir cette obligation prévue par l'ARTN sans l'engagement de tous les organismes concernés.

4.2. OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

L'OEN est un organisme public créé en vertu du chapitre 13 de l'ARTN en vue de la réglementation, de l'utilisation et de la gestion des eaux dans la région du Nunavut. L'une de ses fonctions principales est de délivrer des permis d'exploitation des eaux pour gérer l'utilisation de l'eau et le rejet des déchets dans les eaux du Nunavut. En octroyant des permis, l'office doit étudier les effets délétères possibles de l'utilisation de l'eau ou du déversement de déchets sur les autres utilisateurs de l'eau, ainsi que de tenir des audiences publiques s'il y a lieu.

L'OEN a :

- Créé **cinq groupes d'audiences publiques**, ainsi que trois groupes pour examiner les demandes et faire des examens financiers et administratifs.

- Examiné, délivré ou attribué sept permis de **type A** et 64 permis de **type B**.
- Créé des groupes d'audiences publiques pour les projets suivants :
 - Permis de type A d'utilisation des eaux municipales d'Arviat (approuvé le 29 septembre 2010 par le ministre de l'AADNC).
 - Permis de type A d'utilisation des eaux municipales de Rankin Inlet (approuvé le 28 juillet 2010 par le ministre de l'AADNC).
 - Permis de type A d'utilisation des eaux pour l'exploitation minière et le broyage à Mary River.
 - Projet de réglementation des eaux.
- Poursuivi sa collaboration avec le **Groupe chargé de l'élaboration d'un règlement sur les eaux du Nunavut** dont l'objectif principal est d'élaborer un règlement qui tient compte des réalités économiques, fonctionnelles et administratives et de reconnaître les défis et les possibilités uniques liés à la gestion des eaux au Nunavut.
- Continué de collaborer étroitement avec d'autres **organismes publics**, notamment le CNER et le CAN, et d'autres intervenants y compris l'AADNC et le GN dans les domaines de l'aménagement du territoire; des examens coordonnés; des examens de permis d'utilisation des eaux; de l'application des permis d'utilisation des eaux; des permis d'utilisation des eaux municipales.

4.3. COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS

La CNER chargée de l'examen de répercussions est un organisme d'évaluation environnementale des propositions de projets dans la région du Nunavut qui a été mise sur pied en vertu du chapitre 12 de l'ARTN. Aux termes de l'ARTN, la commission a pour principales fonctions de réaliser l'examen préalable des projets afin de déterminer si un examen est nécessaire; d'apprécier et de déterminer l'étendue des répercussions régionales d'un projet;

d'examiner les répercussions écosystémiques et socioéconomiques des projets; de décider si les projets doivent être réalisés et, si oui, à quelles conditions et de surveiller l'avancement des projets.

Points saillants

- La CNER a mené une évaluation des impacts environnementaux de **168 propositions de projets** conformément au chapitre 12 de l'ARTN.
- Au total, 69 nouvelles propositions nécessitaient un examen préalable, six projets étaient en cours d'examen et trois projets comprenaient des programmes de surveillance actifs.
- Quatre-vingt-quatre propositions supplémentaires comportaient des changements aux **projets examinés au préalable** concernant des modifications, prolongations et renouvellements mineurs. La CNER a publié à nouveau son **rapport préalable** original avec les conditions devant être intégrées dans les permis applicables dans le but d'atténuer les répercussions possibles sur l'environnement.
- Quinze propositions additionnelles ont été évaluées et il a été conclu que les demandes ne relevaient pas du processus préalable de la CNER.
- La commission et le personnel ont poursuivi la mise en œuvre du **Plan stratégique quinquennal** (2008-2013) de la CNER en mettant l'accent, quand le financement le permet, sur des domaines essentiels tels que la gouvernance, la législation, l'élaboration des politiques et les ressources humaines.
- La commission a actualisé ses politiques internes en matière de fonctionnement et de gouvernance, et embauché deux nouveaux employés pour aider à remplir son mandat.
- La commission a réalisé **d'autres initiatives et formations** portant sur plusieurs sujets pertinents, notamment les IQ, l'extraction minière de l'uranium, les questions maritimes et les pratiques de gouvernance de la commission.
- La commission et le personnel ont organisé des conférences et des ateliers et y ont participé.

- La commission continue de collaborer avec ses partenaires du gouvernement et avec des organisations inuites en vue d'assurer le plus efficace système de réglementation possible.
- La commission et l'OEN se sont partagés le prix « **Organisme gouvernemental de l'année** » au Symposium minier du Nunavut 2010.
- La commission a organisé des réunions à Igloolik (juin 2010) et Yellowknife (novembre 2010 et février 2011). En outre, les membres de la commission ont participé à des téléconférences pour faciliter la prise de décisions.
- La CNER continue à actualiser de la documentation qui peut être consultée dans le registre public en ligne à <http://ftp.nirb.ca>.

Examens préalables

- Au total, 168 **propositions de projets** ont été reçues en vertu de la partie 4, chapitre 12 de l'ARTN. Ces projets ont été classés dans les catégories suivantes:

35	Recherche;
18	Exploration;
1	Exercices militaires;
1	Carrières;
6	Infrastructure;
1	Autres;
2	Assainissement de site;
5	Accès/Baux/Camps.

Examens

- Projets de développement actuellement examinés par la CNER :
 - Projet d'infrastructure de port et de route de Bathurst Inlet — suspendu lors de l'examen technique de l'ébauche de l'énoncé des incidences environnementales (EIE);
 - Projet minier de MMG à High Lake – suspendu lors de l'examen technique de l'ébauche de l'EIE;
 - Projet minier de Sabina Gold et Silver à Hackett River — on attend le dépôt de l'ébauche de l'EIE;

- Projet d'exploration minérale d'UraVan à Garry Lake — on attend le dépôt de l'EIE;
- Projet minier de Baffinland Iron Mines Corporation à Mary River — Examen technique de l'ébauche de l'EIE en cours;
- Projet minier d'AREVA Resources Canada à Kiggavik — on attend le dépôt de l'ébauche de l'EIE.

Surveillance

- La CNER a embauché des agents à plein temps pour poursuivre les programmes de surveillance de la mine de diamants Jericho, de la mine d'or Doris North et des projets de mine aurifères à Meadowbank.

L'avenir

- Le projet de mine aurifère d'Agnico Eagle Mines Ltd à Meliadine, le projet de mine aurifère, étape 2, de Hope Bay Mining Ltd, le projet de mine de fer d'Advanced Explorations à Roche Bay, Le projet de mine aurifère de Sabina Gold and Silver à Back River et le projet de mine de zinc de Min Metals Group à Izok Lake comptent parmi les projets de développement importants qui peuvent être présentés à la CNER à des fins d'évaluation au cours du prochain exercice.

Défis et initiatives prévues

- La CNER exerce actuellement ses activités avec un **effectif** de seize employés, dont six occupent des postes de conseillers techniques financés grâce à des ententes de financement liées à des projets précis. La commission ne dispose pas d'une expertise technique à l'interne dans tous les domaines couverts par son mandat et doit donc recourir régulièrement aux services de consultants externes à des fins diverses.
- La hausse des coûts liée à la location d'espaces de bureaux, au recrutement du personnel et à l'administration du réseau informatique et du registre en ligne n'est pas prise en compte dans l'actuel contrat de mise en œuvre, cette hausse des coûts continuera d'être un problème pour la CNER.

4.4. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU NUNAVUT

La CAN est un organisme public créé en vertu du chapitre 11 de l'ARTN pour établir les grands politiques de planification ainsi que les objectifs et buts généraux pour la région du Nunavut et aussi pour élaborer les plans d'aménagement qui guident et régissent l'utilisation et le développement des ressources dans la région du Nunavut. Les plans d'aménagement montrent comment les Inuits souhaitent que les terres et les eaux soient utilisées aujourd'hui et à l'avenir. La CAN consulte le gouvernement, les organisations inuites et d'autres organisations sur la façon de préparer les plans d'aménagement et les utiliser pour gérer les terres du Nunavut.

Points saillants

- Conformément au chapitre 11, chapitre 5.10 de l'ARTN, la commission a exercé 53 fois ses fonctions de détermination de la conformité des projets aux plans.
- La commission a organisé des **ateliers techniques** pour le gouvernement, des organisations inuites, les Denesulines, le secteur et d'autres organismes publics.
- Elle a collaboré avec l'AADNC, le GN et NTI pour officialiser un **comité directeur pour le PSGN**.
- La CAN a participé, en collaboration avec les partenaires du groupe de travail législatif, à l'élaboration et à la mise au point définitive de **l'ébauche de la LATEPN**. La formulation du PATN continue d'être améliorée.
- La commission a poursuivi, à l'intention des commissaires et du personnel, la formation et l'enseignement d'un modèle de gouvernance axé sur les résultats. La commission a participé à plusieurs réunions, ateliers et conférences. Par exemple, en assistant au Symposium minier du Nunavut ou en rencontrant des experts techniques du gouvernement, du secteur et d'autres organismes publics.



APPENDICE I : MEMBRES DES ORGANISMES DE MISE EN OEUVRE

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Stephen Gagnon	Gouvernement du Canada
David Kunuk	NTI
John Merritt	NTI
David Akoak	Gouvernement du Nunavut

CONSEIL DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Mikidjuk Akavak (Chair)	Conseil
Robert Moshenko	Gouvernement du Canada
Peter Kusugak	Gouvernement du Canada
Harry Flaherty	NTI
Willie Nakolak	Association inuite du Keewatin
Joannie Ikkidluak	Association inuite du Qikiqtani
Peter Awa	Gouvernement du Nunavut
Peter Qayutinuak	Association inuite de Kitikmeot

COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS

Membres	Partie proposant la nomination
Lucassie Arragutainaq	Commission
Percy Kabloona	NTI
Guy Alikut	NTI
Henry Ohokannoak	NTI
Archie Angnakak	NTI
Allen Maghahak	Gouvernement du Canada
Elizabeth Copland	Gouvernement du Canada
Marjorie Kaluraq	Gouvernement du Nunavut
Philip Kadlun	Gouvernement du Nunavut

OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Thomas Kabloona (Chair)	Office
Ross Mrazek	Gouvernement du Canada
George Porter	Gouvernement du Nunavut
Darrell Ohokannoak	Gouvernement du Nunavut
Lootie Toomasie	NTI
David Aglukark	NTI
Ningark Alex	NTI
Sam Omik	NTI
Putulik Papigatuk (Alternate)	Makivik

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Ron Roach (Chair)	Commission
Frank Ipakohak	NTI
Peter Alareak	NTI
Ovide Alakannuark	NTI
Paul Quassa	Gouvernement du Nunavut
Louie Oklaga	Gouvernement du Nunavut
Leena Evic-Twerdin	Gouvernement du Canada
Okalik Eegeesiak	Gouvernement du Canada
Putulik Papigatuk (Alternate)	Makivik

TRIBUNAL DES DROITS DE SURFACE DU NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Bert Rose (Interim Chair)	Gouvernement du Canada
Doris McCann	Gouvernement du Canada
David Evalik	NTI
Eugene Ipkarnak	NTI
John Maurice	Gouvernement du Nunavut

COMITÉ DU NUNAVUT CHARGÉ DE LA FORMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE

Membres	Partie proposant la nomination
Mary Jane Adamson	Gouvernement du Canada
Paul Quassa	Association inuite du Qikiqtani
Peter Kritaqliluk	Association inuite du Kivalliq
David Evalik	Association inuite de Kitikmeot
Alex Ningark	NTI
Dorothy Gibbons	Fiducie du Nunavut
Brenda Jancke	Gouvernement du Nunavut



APPENDICE 2 : CALENDRIER DES PAIEMENTS

CALENDRIER DES PAIEMENTS POUR 2010-2011	
Bénéficiaire	Montant du paiement (\$)
Gouvernement du Nunavut	2 917 987,65
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions	4 017 328,81
Commission d'aménagement du Nunavut	4 067 708,59
Office des eaux du Nunavut	3 265 930,00
Conseil de gestion des ressources fauniques	7 804 056,00
Tribunal des droits de surface du Nunavut	55 000,00

3.2	ላዊብርብክኑፍ ከላርፍ.....	100
	ላርኑፍኑፍ 5: ኮሊከርብኑፍ.....	100
	ላርኑፍኑፍ 9: ካኑኑፍኑፍ.....	100
	ላርኑፍኑፍ 11: ሙፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍ.....	101
	ላርኑፍኑፍ 23: ላርኑፍ ላርኑፍኑፍኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍ.....	101
	ላርኑፍኑፍ 24: ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ.....	101
3.3	ከላርፍ ላርኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍ.....	101
	ላርኑፍኑፍ 32: ሙፍ ላርኑፍኑፍኑፍ ከላርኑፍ.....	101
	ከላርፍ ከላርኑፍ ካርኑፍኑፍኑፍኑፍኑፍ (ላርኑፍኑፍኑፍ ከላርኑፍ).....	101
	ከላርኑፍኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍኑፍ ከላርኑፍ.....	102
3.4	ላርኑፍኑፍኑፍኑፍ ከላርፍ.....	102
3.5	ላርኑፍኑፍኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ከላርፍ.....	104
	ላርኑፍኑፍ.....	104
	ላርኑፍኑፍኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍ.....	104
	ሙፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ.....	104
3.6	ካርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍ.....	104
	ላርኑፍኑፍ.....	104
	ካርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ሙፍ ላርኑፍኑፍኑፍኑፍ	
	ካርኑፍኑፍኑፍኑፍ ከላርኑፍ.....	105
	ከላርኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍ.....	105
	ላርኑፍኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍ.....	105

4 ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ከላርፍ.....107

4.1	ሙፍ ከላርኑፍኑፍኑፍ.....	107
	ላርኑፍኑፍ.....	107
	ላርኑፍኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ.....	107
	ላርኑፍኑፍኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍ.....	108
4.2	ሙፍ ላርኑፍኑፍ.....	108
4.3	ሙፍ ላርኑፍኑፍ ከላርኑፍ.....	109
	ላርኑፍኑፍ.....	109
	ላርኑፍኑፍ.....	110
	ላርኑፍኑፍ.....	110
	ላርኑፍኑፍ.....	110
	ላርኑፍኑፍ.....	110
	ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍ.....	110
4.4	ሙፍ ላርኑፍኑፍ.....	111
	ላርኑፍኑፍ.....	111

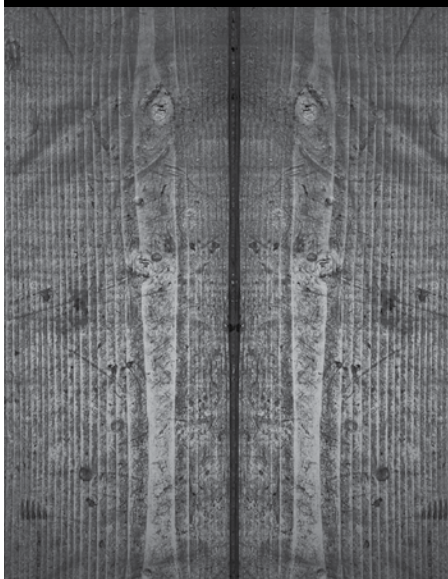
ላርኑፍኑፍ 1: ከላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ከላርኑፍ..... 112

ላርኑፍኑፍ 2: ከላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ ላርኑፍኑፍ..... 115

ደብዳቤዎች ደብዳቤዎች

AANDC	ደብዳቤዎች/የሥራ ስራ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
ACMC	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
CGS	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
CLS	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
COSEWIC	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
CWS	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
DEW	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
DFO	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
DIO	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
DND	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
DOE	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
EC	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
ED&T	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
EIA	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
EIS	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
GN	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
HTO	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
IEP	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
IHT	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
IIBA	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
IOL	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
IPG	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
IQ	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
KivIA	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
LTO	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
MOU	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
NEDCIN	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
NFTC	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
NGMP	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
NIRB	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
NITC	ደብዳቤ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ

NLUP	መዳኛ ልማት ለግብርና ለውጥ ለውጥ ለውጥ
NNI	መዳኛ ልማት ለውጥ ለውጥ ለውጥ
NPC	መዳኛ ለውጥ ለውጥ
NRO	ግብርና ለውጥ ለውጥ ለውጥ (ግብርና ለውጥ)
NSA	መዳኛ ልማት ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
NUPPAA	መዳኛ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
NWB	መዳኛ ለውጥ ለውጥ
NWMB	መዳኛ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
PDF	ግብርና ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
PWGSC	ግብርና ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
QEC	ግብርና ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
QIA	ግብርና ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
RIA	ግብርና ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
RWO	ግብርና ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ
SARA	ግብርና ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ



**▷ ΔΔ 1:
 ክበሊንጋጎሮ ልካሮገጋጊ
 ልጋሮኑበሲ ዲሮሮላሮጎ
 ክበሊንጋጎሮ**

ጠቃሚ ልጋሮኑበሲ ዲሮሮላሮጎ ክበሊንጋጎሮ	
ክበሊንጋጎሮ	ሙሉጠቅላላ ስም
ገበዳ ሲገሮ	ክበሊንጋጎሮ ስም
ሮሻሮ ገገ	ገላላጎሮ
ኃ ገላላ	ገላላጎሮ
ሮሻሮ ገገ	ስም ጠቃሚ

ጠቃሚ ጎረቤቶች	
ክበሊንጋጎሮ	ሙሉጠቅላላ ስም
ገላላ ገገ (ገላላጎሮ)	ክበሊንጋጎሮ
ገላላ ገገ	ክበሊንጋጎሮ ስም
ገላላ ገገ	ክበሊንጋጎሮ ስም
ገላላ ገገ	ገላላጎሮ
ገላላ ገገ	ገላላጎሮ ስም
ገላላ ገገ	ገላላጎሮ ስም
ገላላ ገገ	ስም ጠቃሚ
ገላላ ገገ	ገላላጎሮ ስም

ጠቅላይ የገንዘብና ክፍያ ስራዎች

ስራዎች	የሚከናወነው ስራ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ስራ
ገንዘብ ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ስራ ለማግኘት	ገንዘብ ማረጋገጥ
ደንበኞች ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ

ጠቅላይ ስራዎች

ስራዎች	የሚከናወነው ስራ
ገንዘብ ለማግኘት (ገንዘብ ማረጋገጥ)	ስራ
ገንዘብ ለማግኘት	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ (ገንዘብ ማረጋገጥ)	ገንዘብ ማረጋገጥ

ጠቅላይ የገንዘብ ስራዎች

ስራዎች	የሚከናወነው ስራ
ገንዘብ ለማግኘት (ገንዘብ ማረጋገጥ)	ስራ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ	ገንዘብ ማረጋገጥ
ገንዘብ ለማግኘት ማረጋገጥ (ገንዘብ ማረጋገጥ)	ገንዘብ ማረጋገጥ

ጠቃሚ ጠቃሚ ነገሮች ለጥራት ማረጋገጫ ማጠቃለያ

ክፍል	ማረጋገጫ ማጠቃለያ
ጋራ (ጠቃሚ ጠቃሚ ጠቃሚ)	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ

ጠቃሚ ጠቃሚ ማረጋገጫ ማጠቃለያ ማረጋገጫ ክፍል

ክፍል	ማረጋገጫ ማጠቃለያ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ
ጠቃሚ ጠቃሚ	ጠቃሚ ማረጋገጫ



**▷▷Jህ 2:
 ስድስት ስድስት ስድስት ስድስት
 ስድስት ስድስት**

ስድስት ስድስት ስድስት ስድስት 2010-2011 ስድስት ስድስት	
ስድስት	ስድስት ስድስት ስድስት ስድስት (\$)
ስድስት ስድስት	2 917 987,65
ስድስት ስድስት ስድስት ስድስት	4 017 328,81
ስድስት ስድስት ስድስት	4 067 708,59
ስድስት ስድስት ስድስት	3 265 930,00
ስድስት ስድስት ስድስት ስድስት	7 804 056,00
ስድስት ስድስት ስድስት ስድስት ስድስት	55 000,00

